

2025

RAPPORT
ANNUEL
Dexia

DEXIA

2025 | RAPPORT ANNUEL Dexia

- 3** Rapport de gestion
- 29** Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 39** Rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- 50** Comptes sociaux au 31 décembre 2025
- 95** Informations complémentaires

2025

4	Message des présidents
6	Profil de Dexia
8	Faits marquants 2025 et début 2026
11	Résultats financiers
14	Gestion des risques
25	Informations sur le contrôle interne et externe

2025

RAPPORT
DE GESTION
Dexia

Message des présidents



En 2025, Dexia a poursuivi la réduction de la taille de son bilan, qui s'est contracté de 17 % sur l'année, avec la continuation de l'exécution de deux plans de cessions d'actifs, centrés pour l'un sur une simplification opérationnelle et pour l'autre, sur une réduction de la maturité du bilan. Les cessions et remboursements anticipés réalisés ont notamment porté sur le secteur public local français, espagnol et britannique. Cette dynamique positive de réduction des portefeuilles d'actifs, combinée à la baisse du cash collatéral posté, s'est traduite par une forte baisse du besoin de financement.

Par ailleurs, après la restitution de notre licence bancaire et la simplification de notre cadre comptable en 2024, l'année écoulée nous aura vu nous préparer très activement à une nouvelle étape-clé sur le chemin de notre résolution : l'externalisation d'un grand nombre de fonctions de production à BlackRock et EY. Issu d'une réflexion initiée il y a trois ans, ce transfert auprès de deux partenaires reconnus pour leur savoir-faire, leur technologie et leur solidité s'inscrit dans la logique de sécurisation de nos activités et de variabilisation de notre base de coûts opérationnels rendue indispensable par la réduction de la taille du groupe, tout en maintenant en interne les activités stratégiques de pilotage, de contrôle et de prise de décision. La préparation et la mise en œuvre de cette externalisation, qui s'étend sur 2026-2027, s'accompagne d'un programme de conduite du changement visant à permettre aux collaborateurs d'aborder au mieux cette évolution de grande ampleur.

Afin d'accompagner la réduction de notre bilan, nous avons également continué à adapter notre gouvernance pour gagner en agilité et en efficacité. Ainsi, nous avons regroupé, au 1^{er} janvier 2026, les fonctions Finance et Risques au sein d'une filière Contrôle des risques et Pilotage financier et rassemblé les activités de Front Office dans une filière Actifs, Financement et Marchés. À la suite de ces mouvements, le nombre de membres du comité de direction est passé de six à quatre.

Côté liquidité, le lancement de trois émissions publiques, en US dollar, euro et livre sterling, entre janvier et mars, a permis d'assurer, dès le premier trimestre 2025, la totalité de nos besoins annuels de financement à long terme. Le succès de ces benchmarks, dans un environnement très volatil, confirme la confiance des investisseurs dans la signature de Dexia.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de la décision de la Commission européenne de mettre un terme à son monitoring spécifique de Dexia. Cette décision, notifiée début 2025, reconnaît le travail remarquable accompli par le management et les équipes pour mettre en œuvre la stratégie de résolution ordonnée du groupe. L'entreprise a continué à bénéficier d'un suivi attentif par le comité de surveillance ad hoc, émanant des banques centrales des deux pays actionnaires, mis en place lors de la restitution de la licence bancaire.

L'année 2026 s'est ouverte dans un climat de forte instabilité géopolitique, notamment marqué par les incertitudes liées aux tarifs douaniers américains, les conséquences du conflit au Moyen-Orient et la hausse du prix de l'énergie. Notre exposition directe au Moyen-Orient demeure très limitée et est entièrement provisionnée. Au-delà du Moyen-Orient, l'exposition indirecte à d'autres secteurs, en cas de prolongation du conflit, est estimée à environ EUR 1 milliard au 31 décembre 2025 et est principalement concentrée sur certains secteurs sensibles aux coûts de l'énergie. Ces secteurs, dont les principales expositions bénéficient de garanties financières, ont démontré leur capacité de résilience lors de crises passées. Nous suivons bien sûr l'évolution du conflit et son impact sur les marchés financiers et n'avons pas, à ce stade, observé de dégradation notable des marchés de la dette garantie ni du financement sécurisé. Par ailleurs, nous avons déjà clôturé notre programme annuel de refinancement à long terme pour 2026 à la suite d'une première émission en sterling mi-janvier et d'une seconde émission en euro fin avril.

Nos équipes sont plus que jamais mobilisées autour de la refonte de notre modèle opérationnel avec la mise en œuvre des tests préalables à la bascule des tâches vers nos partenaires. L'engagement de nos collaborateurs demeure année après année le meilleur garant de la transformation du groupe. Nous les en remercions de tout cœur.

Nous remercions également nos administrateurs pour leur engagement actif aux côtés de l'entreprise, ainsi que nos États, actionnaires et garants, pour leur soutien sans faille à chaque nouvelle étape de notre résolution.

Pierre Crevits

Directeur général

Gilles Denoyel

Président du conseil d'administration

Profil de Dexia

Dexia, une société en résolution ordonnée

Implantée en France, Dexia est la principale entité opérationnelle du groupe Dexia⁽¹⁾, dont il porte la quasi-totalité des actifs. Au 31 décembre 2025, Dexia compte 336 collaborateurs et conserve une présence internationale limitée en Italie, au Royaume-Uni, en Irlande et aux États-Unis.

Dexia Holding, la société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge. Elle est détenue à 99,6 % par les États belge et français⁽²⁾. Les États belge et français ont également octroyé une garantie de financement, d'un montant maximal de EUR 75 milliards à Dexia, qui est de ce fait l'émetteur du groupe.

Dexia Holding et Dexia sont gérés en extinction depuis la fin 2011, conformément au plan de résolution ordonnée validé par la Commission européenne en décembre 2012. Dexia a entamé sa résolution ordonnée en tant que banque, la taille significative de son bilan et le risque systémique qu'il représentait justifiant, à cette date, le maintien d'une licence bancaire. Au cours des dernières années, le groupe s'est profondément transformé. Grâce aux différentes actions de simplification, Dexia a considérablement réduit son bilan et son portefeuille d'actifs commerciaux ainsi que son empreinte géographique. Par ailleurs, Dexia a fortement amélioré sa position de liquidité et ne fait plus appel au financement des banques centrales depuis 2017.

En conséquence, le statut d'établissement de crédit de Dexia n'apportait plus les bénéfices qui avaient initialement justifié son maintien en 2012.

Dexia a donc demandé à ses régulateurs le retrait de ses agréments bancaire et de services d'investissement, demande qui a été approuvée en décembre 2023.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, Dexia poursuit sa résolution ordonnée en tant que non-banque.

La mission de Dexia

Dexia n'a plus d'activité commerciale et se consacre pleinement à la gestion en extinction de son bilan et de son portefeuille d'actifs, composé majoritairement d'actifs liés au secteur public local et de souverains. L'ensemble des collaborateurs est mobilisé pour mener à bien le processus de résolution et, ce faisant réduire les risques et préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

Afin de mener à bien cette mission complexe, Dexia s'est assigné trois objectifs stratégiques :

- Maintenir la capacité de refinancement du bilan tout au long de la résolution ;
- Préserver sa base de capital pour faire face aux risques auxquels il est exposé ;
- Assurer la continuité opérationnelle.

Pour relever ce défi, Dexia peut s'appuyer sur l'engagement et l'expertise de ses collaborateurs. Attirer et conserver ces talents constitue donc un enjeu prioritaire.

Les valeurs de Dexia

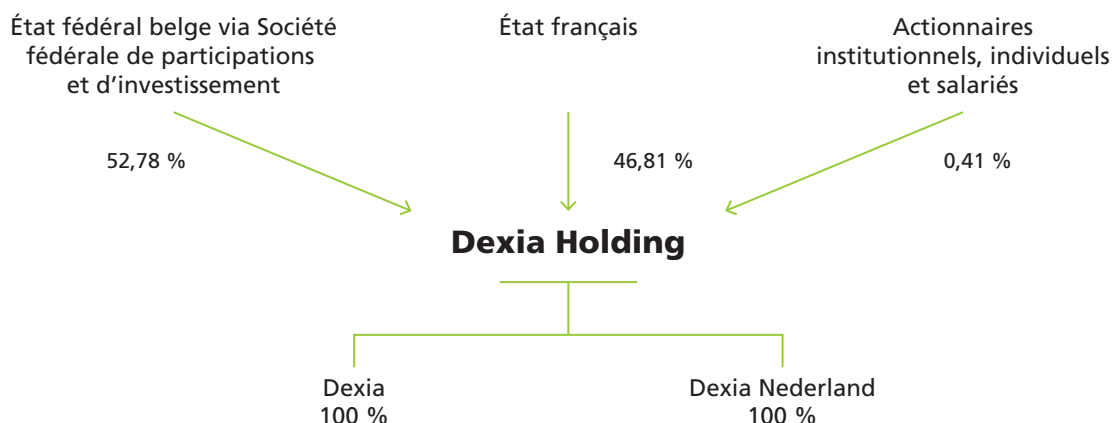
Un socle de valeurs communes reflète le Dexia d'aujourd'hui et de demain. Ces valeurs : être agile, favoriser la cohésion, s'engager en faveur de l'intérêt général et cultiver la confiance, définissent la façon dont l'entreprise met en œuvre sa mission.

Afin d'incarner ces valeurs et de les intégrer dans les pratiques professionnelles du quotidien, le modèle de leadership vient nourrir le processus de recrutement, d'intégration, de formation et de performance des Ressources humaines. Ce modèle permet notamment de valider l'adhésion des futurs collaborateurs, et le fait qu'ils partagent la culture d'entreprise de Dexia.

(1) Dans ce rapport annuel, les termes « le groupe » ou « le groupe Dexia » font référence au groupe Dexia Holding.

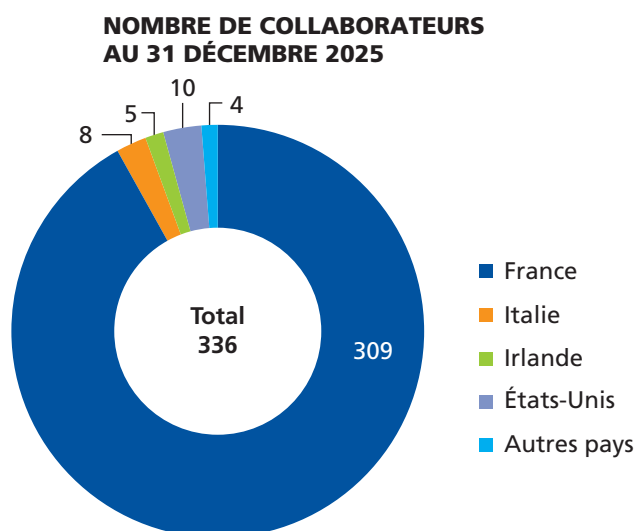
(2) En 2012, les États belge et français ont procédé à une augmentation de capital de Dexia, pour un montant de EUR 5,5 milliards.

Structure simplifiée du groupe



Y compris les succursales en Irlande et en Italie et l'entité aux US

Chiffres clés



RÉSULTATS (FGAAP, PCEC) (en millions d'EUR)	2024	2025
Produit net bancaire	0	119
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(239)	(141)
Coût du risque	(57)	0
Résultat net	(267)	(134)

(1) Intégrant les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

BILAN (en milliards d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Total de l'actif	52	43
Total du portefeuille d'actifs	26	22

NOTATIONS AU 22 AVRIL 2026	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia – dette Senior unsecured			
Fitch	BBB+	Stable	F1
Moody's	Baa3	Stable	
Moody's – Counterparty Risk (CR) Assessment	Baa3(cr)		P-3(cr)
S&P Global Ratings	BBB-	Stable	A-3
Dexia – dette garantie par les États			
Fitch	A+		F1+
Moody's	A1		P-1
S&P Global Ratings	A+		A-1

Faits marquants 2025 et début 2026

Après le retrait de sa licence bancaire et la simplification de son cadre comptable en 2024, Dexia a poursuivi en 2025 l'objectif de simplification de sa structure et de son fonctionnement. Aussi, la refonte du modèle opérationnel a occupé une place prépondérante tout au long de l'année, rythmée par la préparation de la mise en œuvre des projets d'externalisation des activités de production à EY et à BlackRock.

Dexia a également poursuivi la gestion active de son portefeuille d'actifs via la réalisation de ses deux plans de cessions d'actifs, qui ont permis de réduire le portefeuille de 15 % sur l'année.

Sous l'effet combiné de la réduction des portefeuilles d'actifs et de la baisse du cash collatéral net posté par Dexia à ses contreparties de dérivés, le besoin de financement s'est quant à lui contracté de près de EUR 7 milliards au cours de l'année 2024, pour s'établir à EUR 31,1 milliards au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, ces éléments conduisent à une baisse du bilan de 17 % par rapport au 31 décembre 2024, à EUR 43,4 milliards.

Le résultat net dégagé par Dexia en 2025 s'élève à EUR -134 millions, contre -267 millions en 2024, toujours marqué par les cessions d'actifs et des coûts liés à la transformation du groupe.

Poursuite de la résolution du groupe

Refonte du modèle opérationnel

En 2023, Dexia avait engagé une réflexion visant à réviser son modèle opérationnel afin d'accélérer la résolution ordonnée de ses actifs et d'adapter la structure de son organisation à cet objectif long terme. À l'issue d'une analyse approfondie de ses activités, Dexia a décidé d'élargir le périmètre d'externalisation de certaines fonctions de production notamment en matière de gestion des risques, de comptabilité, de fiscalité et de gestion back-office de ses opérations, tout en conservant en interne les activités stratégiques de pilotage, de contrôle et de prise de décision.

Dans ce cadre, Dexia a sélectionné des prestataires disposant de compétences-clés reconnues, d'une technologie de pointe et de l'envergure nécessaire pour soutenir sa vision stratégique.

Après avoir confié à Arkéa Banking Services la gestion back-office de ses opérations de crédits, Dexia a signé fin décembre 2023 un contrat de services avec BlackRock. Ce contrat prévoit l'utilisation de l'application Aladdin pour les activités de front office marché ainsi que l'externalisation de la production des indicateurs de risque de marché, la gestion de ses back et middle offices marché et d'une partie de la comptabilité.

Par ailleurs, Dexia a signé, en mai 2024 un contrat de services avec EY portant sur l'externalisation de certaines activités, en particulier la production des reportings comptables et fiscaux, la production des indicateurs de risque de crédit et de certains reportings ainsi que la production et le suivi des indicateurs de risque opérationnel, de contrôle permanent et de continuité des activités.

La mise en œuvre de ce projet ambitieux avec BlackRock et EY a débuté en 2024. Les premières étapes se sont concentrées sur la définition des besoins et des processus-cibles avec les partenaires EY et BlackRock, puis sur les travaux de configuration et de développement, désormais en grande partie réalisés. Avant le déploiement opérationnel du programme qui sera précédé d'une période de marche en double, les tests fonctionnels, déjà largement engagés, devront être finalisés avec succès.

Enfin, en février 2024, Dexia a également signé un accord avec Mount Street prévoyant la reprise d'une équipe de huit experts en gestion obligataire ainsi que la gestion du portefeuille obligataire de Dexia.

Dans le même esprit, le conseil d'administration du 19 mars 2026 a mandaté le comité de direction pour signer un accord avec Mount Street, lui permettant également de reprendre une équipe de huit experts en gestion de dérivés ainsi que l'activité d'exécution de dérivés de Dexia. Le transfert des équipes et de l'activité aura lieu après la signature du contrat, prévue pour le mois d'avril 2026.

Poursuite de la réduction du portefeuille d'actifs en 2025 via la réalisation des deux plans de cessions d'actifs

Au cours de l'année 2025, Dexia a poursuivi l'exécution des deux plans de cessions d'actifs validés en décembre 2023 par le conseil d'administration. Le premier plan, appelé *Strategic Deleveraging Plan* (SDP) vise un objectif de simplification opérationnelle et de réduction des coûts tandis que le second plan appelé *Maturity Reduction Plan* (MRP) s'inscrit dans un objectif de réduction de la maturité du bilan.

Au cours de l'année 2025, les portefeuilles d'actifs s'inscrivent en forte baisse de EUR 3,2 milliards par rapport à fin décembre 2024, grâce à EUR 2,1 milliards de cessions et de remboursements anticipés, portant à 94 % sur des prêts et à 6 % sur des obligations, et à EUR 1,1 milliard d'amortissement naturel.

Les cessions et remboursements anticipés réalisés portent majoritairement sur des actifs du secteur public local notamment en France et au Royaume-Uni ainsi que des financements de projets. Ainsi, en 2025, Dexia a cédé des crédits aux secteurs publics français et espagnol pour un montant de EUR 446 millions ainsi que près de 90 % de son portefeuille de prêts au logement social au Royaume-Uni pour un montant de EUR 396 millions. Par ailleurs, plus de 131 opérations de remboursement anticipé de crédits ont été réalisées. Cette gestion active du portefeuille, combinée à l'amortissement naturel, a permis une réduction d'un tiers du nombre de lignes du portefeuille, de 2 494 fin 2024 à 1 624 fin 2025, contribuant fortement à l'objectif de simplification du portefeuille et de sa gestion.

Sur l'année 2025, 50 % de l'encours des actifs cédés ou remboursés anticipativement sont libellés en sterling et 43 % sont libellés en euro. Les actifs cédés présentent une durée de vie moyenne de 8 ans environ.

Fin décembre 2025, Dexia a réalisé 98 % des ambitions de son plan SDP en termes d'encours et a globalement atteint l'objectif fixé en matière de simplification opérationnelle au sein du SDP. La mise en œuvre du plan MRP se déroule conformément aux objectifs définis et en termes de trajectoire de déploiement.

Le conseil d'administration du 17 mars 2026 a pris la décision de clôturer le SDP et a alloué l'enveloppe de perte non utilisée au MRP ainsi qu'à un plan de cession d'actifs additionnel (*Additional Deleveraging Plan – ADP*) qui permettra à Dexia de garder la flexibilité nécessaire pour réduire certains risques ou concentrations, dans l'esprit du plan de résolution ordonnée.

Évolution de la liquidité du groupe

En 2025, le niveau de cash collatéral net posté par Dexia à ses contreparties de dérivés a à nouveau diminué, sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt à long terme et de la réduction des portefeuilles de dérivés, pour atteindre EUR 4,2 milliards au 31 décembre 2025, comparé à EUR 5,9 milliards au 31 décembre 2024. Combiné à la réduction des portefeuilles, ceci a eu un impact significatif sur le besoin de financement, qui s'est contracté de EUR 6,7 milliards au cours de l'année 2025, pour s'établir à EUR 31,1 milliards au 31 décembre 2025.

Malgré un contexte macroéconomique volatil lié notamment à la situation politique en France, Dexia a lancé son programme de refinancement à long terme dès la mi-janvier 2025, pour le clôturer à la fin du mois de mars. Dexia a ainsi émis avec succès trois transactions publiques, la première d'un montant de USD 1 milliard, la deuxième d'un montant de EUR 1,75 milliard et la troisième d'un montant de GBP 700 millions.

Dans un souci d'optimisation de son coût de financement, le mix a évolué en 2025. Ainsi, les financements sécurisés augmentent pour atteindre EUR 5,8 milliards au 31 décembre 2025 contre EUR 2,4 milliards au 31 décembre 2024 tandis que les financements garantis par les États diminuent à EUR 24,6 milliards, comparés à EUR 34,5 milliards au 31 décembre 2024. Ils représentent désormais 79 % de l'encours des financements de Dexia.

La réserve de liquidité s'établit à EUR 10,1 milliards au 31 décembre 2025, comparée à EUR 13,7 milliards fin 2024. Elle est constituée de cash et de titres mobilisables et est calibrée pour permettre à Dexia de faire face à des conditions de marché stressées.

Simplification du fonctionnement du groupe

Évolution de la gouvernance

Dans la continuité des mesures engagées en vue de sa simplification, et afin d'accroître l'efficacité de son pilotage, Dexia a fait évoluer la composition de sa direction générale, de 6 à 4 membres depuis le 1^{er} janvier 2026.

Ainsi les fonctions Risques et Finance ont été regroupées au sein d'une nouvelle filière Contrôle des risques et Pilotage financier. Véronique Hugues, déjà directrice financière de Dexia, a également repris la supervision des fonctions Risques depuis le départ à la retraite de Giovanni Albanese Guidi le 31 décembre 2025. Véronique Hugues est également nommée Premier directeur général délégué.

De même, les activités de Front Office ont été rassemblées au sein d'une nouvelle filière Actifs, Financement et Marchés, sous la responsabilité de Pascal Gilliard. Membre du comité de direction en charge de la filière Actifs, Pascal Gilliard exerçait déjà les fonctions de directeur de la filière Financement et Marchés *ad interim* depuis le départ à la retraite de Benoît Debrouse le 31 mars 2025. Pascal Gilliard est également Directeur général délégué de Dexia.

En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2026, le **comité de direction** est composé de :

- Pierre Crevits, directeur général
- Véronique Hugues, directrice de la filière Contrôle des risques et Pilotage financier et premier directeur général délégué
- Pascal Gilliard, directeur de la filière Actifs, Financement et Marchés et directeur général délégué
- Jean Le Naour, directeur des Opérations et directeur général délégué.

Le comité de direction se réunit également sous un format élargi de **comité exécutif**, incluant :

- Nathalie Bonnecarrère, directrice des Ressources humaines
- Fabienne Carlier, directrice de la Communication et des Relations investisseurs
- Olivier Paring, Secrétaire général et directeur de la Transformation.

Pour rappel, en mai 2024, Dexia avait simplifié la composition de son conseil d'administration en réduisant le nombre de membres qui le compose de 15 à 11. Un mandat est actuellement encore à pourvoir.

Le conseil d'administration du 16 octobre 2025 a coopté Julika Courtade-Gross en tant qu'administratrice en remplacement de Anne Blondy-Touret, démissionnaire.

Le conseil d'administration du 21 novembre 2025 a coopté Pascal Gilliard en tant qu'administrateur en remplacement de Giovanni Albanese Guidi, démissionnaire.

En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2026, le conseil d'administration de Dexia est composé de :

- Gilles Denoyel, président
- Pierre Crevits
- Véronique Hugues
- Pascal Gilliard
- Julika Courtade-Gross
- Victor Richon
- Alexandre De Geest
- Filiz Korkmazer
- Tamar Joulia-Paris
- Alexandra Serizay

Transfert de titres de créances de Dexia vers un marché non réglementé

En ligne avec l'objectif poursuivi de simplification de son fonctionnement Dexia a transféré, en 2025, la négociation de l'entièreté de sa dette (garantie et non garantie) du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg vers le marché non réglementé de l'Euro MTF. En parallèle, Dexia a validé, et mis en œuvre en 2025, le principe d'une cotation de toute nouvelle émission sur ce marché de l'Euro MTF. En conséquence, Dexia ne détient plus de titres cotés sur un marché réglementé et n'est plus une entité d'intérêt public (EIP).

Ceci permet une plus grande simplification opérationnelle, notamment via l'allègement de la charge de reporting. Pour rappel Dexia n'est plus tenu de publier de rapport financier semestriel, ni de rapport financier annuel (incluant le reporting ESEF), mais continue de publier un rapport de gestion et des états financiers conformément à la réglementation française.

Assouplissement du monitoring de la Commission européenne

Dans une lettre adressée aux États belge et français en date du 20 février 2025, la Commission européenne a fait savoir que, compte tenu de l'état d'avancement de la liquidation des activités de Dexia et du fait que tous les engagements imposés par sa décision de 2012 continuent d'être respectés, elle met fin au monitoring actif de Dexia via l'intermédiaire d'un mandataire tiers indépendant (*Monitoring Trustee*).

Toutefois, la Commission demande aux États belge et français de lui fournir :

- Un rapport annuel succinct présentant l'évolution du bilan de Dexia et garantissant que tous les engagements continuent d'être respectés.

- Un rapport de suivi final une fois que Dexia aura été entièrement liquidé, confirmant que les exigences en matière de partage de fardeau (*Burden Sharing*) ont été respectées.

Dexia se réjouit de cette décision de la Commission européenne, qui reconnaît les efforts engagés par le groupe depuis le début de sa résolution ordonnée et atteste du bon avancement de cette dernière et du respect par Dexia de tous ses engagements.

Éléments postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Au 1^{er} trimestre 2026, le conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran a fortement accru les risques géopolitiques et induit une hausse sensible des prix de l'énergie, en raison notamment de la situation pesant sur le détroit d'Ormuz, passage clé du commerce mondial. Les répercussions au niveau mondial dépendent en grande partie de la durée du conflit.

L'exposition directe de Dexia au Moyen-Orient demeure très limitée et est entièrement provisionnée. Au-delà du Moyen-Orient, l'exposition indirecte à d'autres secteurs, en cas de prolongation du conflit, est estimée à environ EUR 1 milliard au 31 décembre 2025 et est principalement concentrée sur certains secteurs sensibles aux coûts de l'énergie tels les producteurs d'électricité utilisant des centrales à gaz, les infrastructures de transport (autoroutes, aéroports, parkings), le transport public et la gestion des déchets. Ces secteurs, dont les principales expositions bénéficient de garanties financières, ont démontré leur capacité de résilience lors de crises passées. Dexia suit de près l'évolution du conflit et son impact sur les marchés financiers et n'a pas, à ce stade, observé de dégradation notable des marchés de la dette garantie ni du financement sécurisé.

Résultats financiers

Continuité d'exploitation (going concern)

Les états financiers de Dexia au 31 décembre 2025 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Dexia poursuit sa résolution ordonnée en tant que non-banque. Le retrait des agréments bancaire et de services d'investissement de Dexia s'inscrit dans la continuité de l'exécution du plan de résolution ordonnée. Il repose sur une analyse détaillée des impacts et des risques, ayant démontré que Dexia est parfaitement à même de poursuivre ce processus de résolution en dehors de la réglementation bancaire et que ce retrait n'affectera en rien la capacité de Dexia à opérer sa résolution ni la qualité de suivi de son portefeuille. En particulier :

- Dexia préserve sa capacité à se financer via l'émission de dette garantie par les États belge et français, qui conserve la qualification HQLA Level 1. Pour rappel la garantie des États de Dexia a été prolongée en 2022, pour une durée de 10 ans.
- Dexia conserve également un accès direct aux chambres de compensation et aux principales plates-formes de négociation, indispensables à la gestion de sa résolution ordonnée.

À la suite du retrait d'agréments de Dexia, les agences de notation ont affirmé la notation *senior unsecured* de Dexia à un niveau *Investment Grade*.

La poursuite de la résolution ordonnée de Dexia repose sur un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à sa résolution, qui sont réévaluées sur la base des éléments disponibles à chaque date d'arrêt des comptes. Ces hypothèses, et les zones d'incertitude résiduelles, sont résumées ci-dessous :

- Bien que gérant ses risques de façon proactive, Dexia demeure sensible à l'évolution de l'environnement macro-économique et aux paramètres de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité. Elle pourrait aussi avoir un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers ou des dérivés. Dexia reste également soumis aux contraintes et incertitudes liées à son modèle opérationnel ainsi qu'aux risques liés à la continuité d'exploitation, inhérents au caractère spécifique d'entité en résolution de Dexia.

- La poursuite de la résolution repose sur le maintien de la notation de Dexia à un niveau équivalent ou supérieur au rang *Investment Grade*. Elle suppose également que Dexia conserve une bonne capacité de financement via l'émission de dette garantie par les États belge et français et la collecte de financements sécurisés.

- Enfin, des incertitudes résiduelles liées, par exemple, à l'évolution de la législation ou des règles comptables sur la durée de la résolution de Dexia, pourraient influencer la trajectoire de résolution initialement anticipée.

Lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2025, la direction a examiné chacune de ces hypothèses et zones d'incertitudes.

- Malgré des conditions de marché volatiles, Dexia a exécuté avec succès son programme d'émissions à long terme de 2025, le clôturant dès la fin du 1^{er} semestre. Par ailleurs Dexia maintient une réserve de liquidité jugée adéquate pour faire face à des conditions de marché stressées. Cette réserve de liquidité s'élève à EUR 10,1 milliards au 31 décembre 2025.

- Dans le cadre de la préparation des états financiers au 31 décembre 2025, Dexia a revu les scénarios macroéconomiques utilisés pour l'évaluation des pertes de crédit provisionnelles et a retenu un scénario macroéconomique élaboré sur la base des projections les plus récentes de la Banque centrale européenne (BCE), publiées en décembre 2025, complété par les scénarios publiés par les banques centrales nationales, par la *Bank of England* et la FED. Ainsi les banques centrales ont revu légèrement leurs projections de croissance pour les 3 années à venir : pour 2026, les perspectives dans l'Union européenne montrent un niveau modéré de croissance de l'activité économique (+1,2 %), une tendance comparable est attendue pour le Royaume-Uni (+1,4 %) et légèrement meilleure pour les États-Unis (+2,3 %). Le processus de désinflation devrait se poursuivre dans les années à venir, avec une inflation sous l'objectif de 2 % dans l'Union européenne au cours des deux prochaines années, tandis qu'au Royaume Uni et aux États-Unis, elle devrait rester au dessus de l'objectif, qui ne serait atteint qu'à la fin de 2027. Le marché du travail devrait rester résilient dans l'Union européenne, dans un contexte de croissance économique modérée. Au Royaume Uni, les projections restent prudentes, avec un taux de chômage stable, tandis qu'aux États-Unis, le taux de chômage devrait diminuer après 2026.

Après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments et incertitudes, la direction de Dexia confirme qu'au 31 décembre 2025, ils ne remettent pas en cause les fondamentaux de la résolution ordonnée de Dexia ni l'appréciation du caractère adéquat de l'application de la convention de continuité d'exploitation. Par conséquent, les états financiers statutaires peuvent être préparés selon les principes du règlement de l'ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Analyse du compte de résultat

Le résultat net s'élève à EUR -134 millions pour l'année 2025, contre EUR -267 millions pour l'année 2024.

Le produit net bancaire s'établit à EUR +119 millions (EUR -0,3 million en 2024). Outre le portage des actifs, il inclut les résultats liés aux cessions d'actifs et reste sensible à l'évolution de la valorisation des portefeuilles de placement et des dérivés classés dans le portefeuille de transaction.

Il comprend notamment en 2025 :

- La marge nette d'intérêt pour EUR +4 millions (EUR +98 millions en 2024), qui regroupe :
 - d'une part, le coût de portage des actifs et le résultat de transformation pour EUR +230 millions (EUR +253 millions en 2024). La baisse de EUR -23 millions sur 2025 résulte principalement d'une réduction des revenus d'intérêt liée à l'attrition des portefeuilles d'actifs et d'un renchérissement des coûts de financement du fait de la hausse des taux d'intérêt sur l'exercice ;
 - d'autre part, le résultat des cessions de prêts et des dénouements d'opérations de macrocouverture pour EUR -226 millions (EUR -155 millions en 2024).
- Les gains ou pertes sur le portefeuille de négociation pour EUR +13 millions (EUR -16 millions en 2024), constitués des variations du change pour EUR +23 millions, et d'un résultat négatif de EUR -10 millions sur les dérivés, dont la valorisation est impactée pour EUR -40 millions par la hausse des taux d'intérêt. Le résultat sur dérivés comprend également une évolution favorable de la *Funding Value Adjustment* (FVA) et de la *Credit Value Adjustment* (CVA) pour un montant total de EUR +24 millions.
- Les gains ou pertes sur portefeuille de placement pour EUR +110 millions (EUR -16 millions en 2024), comprenant un produit de EUR +100 millions lié à l'évolution favorable de la valorisation du portefeuille, en raison notamment d'un affinement de la valorisation des titres en dollar australien et de l'évolution positive de la valorisation des titres en yen. Ils incluent également divers résultats de cession pour EUR +10 millions.
- Les gains ou pertes sur portefeuille d'investissement pour EUR +4 millions (EUR -66 millions en 2024), principalement liés à la cession de droits de souscription attachés à une exposition dans le secteur de la distribution d'eau au Royaume-Uni.

- Les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour EUR -9 millions (EUR +4 millions en 2024), comprenant essentiellement une charge liée au règlement de divers contentieux en Italie.

Les coûts⁽¹⁾ s'élevaient à EUR -260 millions contre EUR -239 millions en 2024, et affichent une hausse de EUR 21 millions sur l'exercice. Ils restent impactés en 2025 par des coûts non récurrents importants (EUR -99 millions). Ces coûts de restructuration et de transformation sont principalement associés au contexte de résolution de Dexia : ils incluent notamment des frais d'étude relatifs au projet d'externalisation de certaines fonctions support, ainsi que le provisionnement des indemnités liées au départ d'une partie des collaborateurs exerçant ces fonctions au sein de l'entreprise.

Le coût du risque s'établit à EUR +0.2 million en 2025, reflétant la qualité de crédit des portefeuilles de Dexia. Il s'élevait à EUR -57 millions en 2024, résultant presque exclusivement de l'évolution des provisions⁽²⁾ relatives au secteur de la distribution d'eau au Royaume-Uni.

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés s'élevaient à EUR +9 millions (EUR +6 millions en 2024). Ils comprennent principalement une reprise des provisions pour risques et charges qui reflète l'amélioration de la valeur d'utilité de la filiale de Dexia, Dexia Holdings, Inc. sur 2025.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR -1 million (EUR +29 millions en 2024). Il intégrait en 2024 une correction d'erreur de EUR +29 millions liée à la surestimation, fin 2023, de la dépréciation d'un titre italien classé dans le portefeuille de placement. L'impôt sur les bénéfices s'élève à EUR -1 million (EUR -6 millions en 2024).

(1) Les coûts incluent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles.

(2) Dépréciations pour risque de crédit individualisées et provisions pour risque de crédit non individualisées.

COMPTE DE RÉSULTAT – FR GAAP (PCEC)

(en millions d'EUR)	2024	2025
MARGE NETTE D'INTÉRÊT	98	4
<i>dont marge nette d'intérêt courante</i>	253	230
<i>dont gains ou pertes sur prêts et dénouement d'opérations de macrocouverture</i>	(155)	(226)
Revenus des titres à revenu variable	1	0
Commissions	(5)	(3)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(16)	13
<i>dont résultat de change</i>	15	23
<i>dont résultat des dérivés</i>	(31)	(10)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(16)	110
<i>dont valorisation des titres de placement</i>	(56)	100
<i>dont gains ou pertes sur titres de placement</i>	40	10
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	(66)	4
Résultat net des autres activités	4	(9)
PRODUIT NET BANCAIRE	0	119
Coûts⁽¹⁾	(239)	(261)
<i>dont charges générales d'exploitation récurrentes</i>	169	(162)
<i>dont charges générales d'exploitation non récurrentes</i>	(71)	(99)
Coût du risque	(57)	0
<i>dont coût du risque de crédit</i>	(54)	0
<i>dont coût du risque – Investissements à long terme</i>	0	0
<i>dont coût du risque – Litiges</i>	(3)	(3)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6	9
Résultat exceptionnel	29	(1)
Impôt sur les bénéfices	(6)	(1)
RÉSULTAT NET	(267)	(134)

(1) Les coûts incluent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles.

Résultat des cinq derniers exercices

	2021	2022	2023	2024	2025
SITUATION FINANCIÈRE					
Capital social (en EUR)	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332
RÉSULTATS GLOBAUX (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	911 119 109	1 199 875 914	2 849 949 442	3 016 522 394	1 770 822 268
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	(10 329 318)	20 506 225	92 071 032	(175 441 527)	(221 353 378)
Charge d'impôts sociétés	3 540	(11 713 898)	(8 851 298)	(5 716 974)	(732 277)
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	136 264 656	532 586 030	(108 015 464)	(266 502 524)	(133 795 244)
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (EN EUR)					
Chiffre d'affaires	3,26	4,30	10,21	10,80	6,34
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	(0,04)	0,03	0,30	(0,65)	(0,8)
Charge d'impôts sociétés	0	(0,04)	(0,03)	(0,02)	0,00
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	0,49	1,91	(0,39)	(0,95)	(0,48)
Bénéfice distribué	0	0	0	0	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés ⁽¹⁾	397	379	430	374	335
dont cadres	358	336	361	333	308
dont non cadres	39	43	69	41	27
Montant de la masse salariale (en EUR)	45 889 732	46 563 095	52 240 144	63 623 338	51 492 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc...) en EUR	16 753 792	17 636 763	17 254 795	18 901 046	17 016 967

(1) L'augmentation des effectifs sur 2023 est liée à la fusion-absorption de la filiale Dexia Crediop

Évolution du bilan

Au 31 décembre 2025, le total de bilan de Dexia s'élève à EUR 43,4 milliards, contre EUR 52,4 milliards au 31 décembre 2024, soit une baisse significative de EUR 10 milliards sur l'année, portée essentiellement par la réduction du portefeuille d'actifs et la diminution du cash collatéral posté aux contreparties de dérivés.

Le portefeuille d'actifs s'établit à EUR 21,9 milliards au 31 décembre 2025 et est composé de EUR 17,1 milliards d'obligations et de EUR 4,8 milliards de prêts. Il comprend des expositions sur les souverains italien et portugais, ainsi que des expositions sur le secteur public et des financements de projets (Italie, Royaume-Uni et Japon).

À l'actif, la diminution du bilan s'explique principalement, à taux de change constant, par la réduction du portefeuille d'actifs (EUR -3,1 milliards), la baisse du cash collatéral posté (EUR -2,2 milliards) et la diminution de la réserve de trésorerie (EUR -1,3 milliard).

Au passif, l'évolution du bilan se traduit principalement, à taux de change constant, par la réduction du stock des financements de marché (EUR -5,3 milliards) et la baisse du cash collatéral reçu (EUR -0,6 milliard).

Sur l'année, l'impact des variations de change sur l'évolution du bilan s'élève à EUR -1,6 milliard, principalement lié à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US et à la livre sterling.

Délais de paiement relatifs aux créances hors activité bancaire

Dexia – Détail des factures fournisseurs échues au 31 décembre 2025						Dexia – Détail des factures clients échues au 31 décembre 2025					
Nombre de factures	1 à 30 jours		31 à 60 jours		Total	Nombre de factures	1 à 30 jours		31 à 60 jours		Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus			1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
42	926 256	201 288	56 108	(19 132)	1 164 520	3	0	0	0	13 332	13 332

Gestion des risques

Introduction

Au cours de l'année 2025 et début 2026, Dexia a continué, dans la continuité de l'abandon de ses agréments bancaire et de services d'investissement le 1^{er} janvier 2024, à mettre en place des mesures en vue de sa simplification et fin d'accroître l'efficacité de son pilotage.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, les fonctions Risques et Finance ont été regroupées au sein d'une nouvelle filière Contrôle des risques et Pilotage financier (CRPF). Directrice financière du groupe depuis 2016, Véronique Hugues a ainsi repris la supervision des fonctions Risques depuis le 1^{er} janvier 2026, date du départ à la retraite de Giovanni Albanese Guidi. Elle assurera le pilotage de cette nouvelle organisation dans le respect d'une stricte indépendance des fonctions Risques en s'appuyant notamment sur une comitologie appropriée.

Par ailleurs, à la même date, une nouvelle filière Continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information, Risque opérationnel et Contrôle permanent (CRC) a été créée sous la responsabilité hiérarchique du CEO et fonctionnelle de la directrice CRPF, qui endosse la responsabilité globale du suivi de l'ensemble des risques devant le comité de direction et le conseil d'administration. La filière CRC a pour mandat stratégique l'identification, l'atténuation et l'anticipation des risques opérationnels.

Les projets d'externalisation avec EY et BlackRock, dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} juillet 2026 (cf. chapitre faits marquants 2025 et début 2026 de ce rapport annuel), ont fait l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année, notamment du point de vue du risque d'exécution. Globalement, les risques opérationnels ne doivent jamais significativement affecter la capacité de Dexia à gérer sa liquidité à court terme ni sa solvabilité, ni mettre en danger la continuité des affaires.

Après la mise en œuvre de ce projet d'envergure, Dexia aura un recours croissant à l'externalisation de certaines prestations essentielles et devra s'assurer que les risques liés aux relations avec ces prestataires et à l'accès aux infrastructures de marché sont contenus.

Aussi, le cadre de contrôle interne évoluera afin de demeurer robuste et de bien couvrir les enjeux de ce nouveau modèle opérationnel. Par ailleurs, les contrats d'externalisation sont suivis de façon étroite, notamment par des indicateurs spécifiques du *Risk Appetite Framework*

Dans un contexte géopolitique qui demeure tendu et favorable à une recrudescence du risque Cyber, Dexia maintient également, en coordination étroite avec son partenaire informatique, une forte vigilance quant à la Cybersécurité via la mise à jour d'une feuille de route structurée autour de projets de sécurisation de son système d'information. Cette feuille de route tient compte des évolutions liées au programme de transformation de Dexia.

Aussi, dans le contexte volatil de 2025, des scénarios de stress tests spécifiques ont été appliqués, tenant compte des pressions géopolitiques et monétaires accrues.

Cadre de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie notamment sur une gouvernance interne solide, ainsi que sur une déclaration d'appétit au risque (*Risk Appetite Statement – RAS*), un cadre d'appétit aux risques (*Risk Appetite Framework – RAF*) et des indicateurs de suivi appropriés, qui permettent notamment un suivi rigoureux des risques de solvabilité et de liquidité, ainsi que du risque opérationnel et de la gestion actif-passif (ALM), sur la base d'indicateurs précis.

Gouvernance interne

La politique du groupe Dexia en matière de risques est définie et supervisée par le conseil d'administration.

La mission de la fonction Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques, ainsi qu'à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. La fonction Risques identifie et assure le suivi des risques auxquels le groupe est exposé. Le cas échéant, elle alerte les comités compétents de façon proactive et propose des mesures correctrices. En particulier, la fonction Risques décide du montant de provisions jugé nécessaire afin de couvrir les risques auxquels le groupe est exposé.

Le comité des risques, créé au sein du conseil d'administration, est en charge de la stratégie et de la validation du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, tels que définis par le conseil d'administration. Il assiste le conseil d'administration dans sa supervision de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le comité de direction est quant à lui responsable de la mise en œuvre des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe en matière de risques. Afin de faciliter la conduite opérationnelle de Dexia, un système de délégation des pouvoirs du comité de direction a été mis en place.

Ainsi, le comité de direction délègue ses pouvoirs de décision relatifs :

- Aux opérations comportant des risques de crédit à un comité des transactions ;
- Aux opérations de gestion de bilan à un comité ALCO ;
- Aux opérations de marché à un comité des risques de marché.

La fonction Risques élabore les politiques de risques et soumet ses recommandations au comité de direction et aux sous-comités. Elle assure le suivi et la gestion opérationnelle des risques sous la supervision de ces comités.

Au 31 décembre 2025, le comité exécutif de la fonction Risques est dirigé par la directrice CRPF et chaque fonction est représentée au sein de ce comité.

Ce comité se réunit sur une base bi-mensuelle afin de revoir les stratégies et les politiques de gestion des risques ainsi que les principaux rapports internes avant leur diffusion. Il est

responsable de l'organisation générale de la fonction Risques et de la validation des méthodologies de provisionnement collectif et du coût du risque sur une base trimestrielle.

Il est également responsable de la définition de la méthodologie et du reporting des indicateurs RAS/RAF, du suivi de l'application d'une gouvernance appropriée, de la définition de stress tests alternatifs, et des hypothèses de risque de crédit avant leur validation par le comité de direction.

L'organisation et le fonctionnement opérationnel de la fonction Risques reposent également sur d'autres comités, dont les prérogatives sont régies par un système de délégation de pouvoir, décliné en fonction de la nature des risques auxquels le groupe est exposé.

Risk Appetite Statement

Conformément à sa déclaration d'appétit au risque (*Risk Appetite Statement* – RAS) et dans le cadre de la continuité d'exploitation (cf. chapitre résultats financiers de ce rapport annuel), Dexia vise à gérer son bilan de manière ordonnée jusqu'à extinction du portefeuille, sans recapitalisation et en s'assurant du maintien de la liquidité dans le cadre de scénarios dégradés plausibles. Ainsi, Dexia souhaite maintenir, à tout moment, un niveau de capital adéquat lui permettant de faire face à des scénarios dégradés plausibles ou à des chocs de concentration. Concernant la liquidité, Dexia maintient un horizon de survie adéquat même en situation de stress, en conservant une réserve de liquidité appropriée.

Par ailleurs, la continuité des activités est une condition clé pour la poursuite de la résolution ordonnée. Par conséquent :

- Les risques opérationnels sont gérés de manière à ne pas affecter de manière significative les réserves disponibles en liquidités et en capital à court terme.
- Dexia a pour objectif de maintenir les compétences clés au sein de l'organisation en s'assurant que les dispositifs RH en place sont bien appropriés à la situation du groupe.
- L'un des objectifs de l'externalisation d'une partie des activités de Dexia est de sécuriser son modèle opérationnel cible et de préserver la continuité de ses activités.

L'ensemble de ces éléments visent notamment à maintenir la notation *senior unsecured* à long terme de Dexia à un niveau *Investment Grade*, lui permettant de poursuivre son mandat de résolution ordonnée. Il s'agit d'un objectif essentiel du RAS.

Risk Appetite Framework

Mis en place en 2016, le cadre d'appétit au risque (*Risk Appetite Framework* – RAF) de Dexia a été mis à jour à la suite de l'abandon de ses agréments bancaire et de services d'investissement le 1^{er} janvier 2024. En 2025, de nouvelles adaptations au nouveau statut d'entité non bancaire de Dexia ont été réalisées, avec comme objectif d'encadrer, en dehors de la réglementation bancaire, la gestion de la résolution ordonnée en termes de suivi de la solvabilité, de la liquidité et de la continuité opérationnelle.

Ainsi, concernant la solvabilité, les indicateurs permettent de s'assurer de l'adéquation du capital jusqu'à maturité dans un scénario stressé plausible. Les indicateurs de liquidité mettent l'accent sur le risque de liquidité à court et moyen terme. En ce qui concerne le risque opérationnel, l'accent est mis sur les risques liés aux ressources humaines et à l'externalisation des activités de production.

Le RAF inclut une déclaration d'appétit au risque (*Risk Appetite Statement*, RAS), des limites de risque qualitatives et quantitatives et une définition des rôles et responsabilités des instances et fonctions qui en supervisent la mise en œuvre et le suivi.

Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une révision annuelle afin d'intégrer tout nouveau développement stratégique ou opérationnel. Un tableau de bord consolidé est présenté au comité des risques et au conseil d'administration sur une base trimestrielle, dans le but de suivre étroitement et de manière approfondie les indicateurs de risques et d'informer les organes de décision de Dexia. Le comité de surveillance a également accès à ce tableau de bord trimestriel.

Stress tests

Dexia réalise de multiples exercices d'analyses de scénarios et de stress tests dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques. Ils ont pour objectif d'identifier les possibles vulnérabilités et d'estimer, sur toute la trajectoire de résolution, l'impact de l'occurrence cumulée de pertes additionnelles sur la solvabilité du groupe et de potentiels besoins additionnels de liquidité, en situation de choc défavorable.

Ainsi, un programme complet de stress tests effectué en cohérence avec le cadre du RAF est réalisé selon des fréquences et des modalités spécifiques, au cours de l'année, dont certains peuvent faire l'objet d'une revue du département de la Validation ou de l'Audit interne.

En 2025, Dexia a ainsi réalisé :

- Des stress tests de crédit spécifiques pour les principales classes d'actifs. Les expositions de crédit par classe d'actifs ont fait l'objet de tests de sensibilité et ont été soumises à des scénarios macroéconomiques, tenant compte notamment des pressions géopolitiques et monétaires accrues, s'appuyant (i) sur le scénario macroéconomique central de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques nationales de décembre 2024 et juin 2025 comme scénario de base et également (ii) sur le scénario défavorable de l'Autorité bancaire européenne (ABE) de 2025 combiné avec des scénarios d'évolution défavorable des taux d'intérêt, des scénarios historiques de ralentissement économique, des scénarios de stress climatique et de stress experts. Les impacts de ces scénarios sur le coût du risque et la réserve de liquidité ont été analysés. Les résultats des scénarios de stress ont été comparés avec les résultats de l'approche *Value at Risk* (VaR) sur le risque de crédit.
- Des stress tests de marché mettant en évidence des événements potentiels en dehors du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Ils ont été divisés en tests de facteurs de risque uniques, tests de scénarios historiques et tests de scénarios hypothétiques.
- Des tests de résistance liés au risque de taux d'intérêt structurel permettant de mesurer l'impact potentiel sur les fonds propres de Dexia d'une variation soudaine et inattendue des taux d'intérêt.
- Des stress tests de liquidité.
- Des stress tests de risque opérationnel basés sur l'analyse de la fréquence et de la sévérité des incidents opérationnels, complétés par des analyses de « scénarios experts » couvrant les risques liés à l'informatique, aux ressources humaines et à l'externalisation. Ces différentes catégories de risques sont également pilotées dans le cadre du *Risk Appetite Framework*.

Suivi du risque

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

La direction des centres d'expertise crédit a la charge de la définition de la politique de Dexia en matière de risque de crédit, ce qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes. Elle assure également la détermination des provisions spécifiques qui sont présentées sur une base trimestrielle lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement au comité des risques, au comité de direction et au comité des transactions, les trois comités suivants se sont réunis sur une base trimestrielle en 2025 :

- Le **comité watchlist** supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance. Il fixe également le montant des provisions spécifiques sur les expositions concernées ;
- Le **comité des défauts** monitorise les contreparties en défaut, en appliquant les règles internes au groupe ;
- Le **comité de notation** veille à l'adéquation des processus de notation interne par rapport aux principes établis.

À noter que, depuis le 1^{er} janvier 2026, le comité watchlist et le comité des défauts ont été fusionnés en un comité watchlist et des défauts.

Exposition au risque de crédit

La définition de l'EAD utilisée par Dexia est reprise à la note 7.2. aux comptes statutaires de ce rapport annuel.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit de Dexia s'élève à EUR 35,7 milliards comparée à EUR 41,9 milliards fin décembre 2024, soit une baisse de 15 % liée essentiellement aux ventes d'actifs et à l'amortissement naturel du portefeuille.

Les expositions se répartissent pour EUR 11,2 milliards en prêts et EUR 22,2 milliards en obligations. Elles sont majoritairement concentrées en Italie (31 %), au Royaume-Uni (21 %) et en France (13 %).

RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Italie	11 992	11 042
Royaume-Uni	9 587	7 540
France	6 614	4 695
États-Unis	3 339	3 168
Belgique	1 975	1 927
Portugal	1 988	1 848
Espagne	1 754	1 333
Japon	1 776	1 318
Australie	1 063	749
Allemagne	518	717
Irlande	557	706
Autres	757	650
Total	41 920	35 695

Au 31 décembre 2025, les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local et les souverains (64 %), compte tenu de l'activité historique de Dexia.

RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTREPARTIE		
(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Souverains	13 188	12 440
Secteur public local	13 967	10 581
Établissements financiers	6 524	5 832
Entreprises	3 068	3 493
Financements de projets	3 753	3 007
ABS/MBS	1 110	35
Autres	311	306
Total	41 920	35 695

La qualité du portefeuille de Dexia reste élevée, avec 91 % des expositions notées *Investment Grade* au 31 décembre 2025.

RÉPARTITION PAR NOTATION (SYSTÈME DE NOTATION INTERNE)		
	31/12/2024	31/12/2025
AAA	12 %	0 %
AA	4 %	10 %
A	23 %	29 %
BBB	52 %	52 %
Non-Investment Grade	8 %	7 %
D	2 %	2 %
Pas de notation	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les expositions EAD présentées dans ce tableau sont exprimées sur une échelle commune à l'ensemble des typologies de contreparties (*Masterscale*), en appliquant un mapping entre les échelles de chacun des modèles de notation sous-jacents et cette échelle commune. Ce mapping s'appuyait historiquement sur des indicateurs réglementaires qui ne sont plus produits à la suite de la restitution de la licence bancaire. Dexia a donc procédé à une revue de ce mapping en 2025, en simplifiant sa méthodologie. Cette simplification induit une variation des notations reportées sur certains segments de contreparties alors que la note de ces contreparties, selon l'échelle des modèles de notation, n'a pas évolué ou de façon mesurée. C'est notamment le cas sur le segment des souverains, ce qui explique les variations affichées dans la fourchette [AAA-AA], en légère baisse au profit de la notation A.

EXPOSITION SECTORIELLE DE DEXIA SUR CERTAINS PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en millions d'EUR)	Total	Dont Souverains	Dont Secteur public local	Dont Établissements financiers	Dont Financements de projets	Dont Entreprises	Dont ABS/MBS	Dont Autres
Italie	11 042	5 942	4 464	627	-	-	-	8
Royaume-Uni	7 540	-	3 269	108	1 267	2 861	35	-
France	4 695	2 277	240	1 185	564	311	-	118
États-Unis	3 168	-	375	2 326	307	161	-	-
Belgique	1 927	1 862	-	65	-	-	-	-
Portugal	1 848	1 801	27	-	20	-	-	-
Espagne	1 333	243	808	32	251	-	-	-
Japon	1 318	-	1 207	111	-	-	-	-
Australie	749	-	136	-	453	161	-	-
Allemagne	717	-	-	666	51	-	-	-
Irlande	706	-	-	706	-	-	-	-
Autres	650	314	55	7	95	-	-	180
Total général	35 695	12 440	10 581	5 832	3 007	3 493	35	306

EXPOSITION SECTORIELLE DE DEXIA PAR NOTATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en millions d'EUR)	Total	AAA	AA	A	BBB	NIG ⁽¹⁾	D	Pas de notation
Souverains	12 440	-	1 862	4 635	5 942	-	-	-
Secteur public local	10 581	95	277	1 528	6 924	1 668	88	1
Établissements financiers	5 832	-	1 421	3 909	484	19	-	-
Entreprises	3 493	-	-	-	2 956	117	420	-
Financements de projets	3 007	-	-	166	2 098	520	224	-
ABS/MBS	35	-	-	17	-	18	-	-
Autres	306	-	-	97	-	-	8	201
Total	35 695	95	3 560	10 351	18 405	2 341	740	201

(1) Non-Investment Grade

Engagements de Dexia sur les souverains

Les engagements de Dexia sur les souverains se concentrent essentiellement sur l'Italie et, dans une moindre mesure, la France la Belgique et le Portugal.

Italie

L'encours de Dexia sur le souverain italien s'élève à EUR 6 milliards au 31 décembre 2025.

La stabilité politique sous la première ministre Georgia Meloni a renforcé l'efficacité des réformes économiques et fiscales ainsi que des investissements mis en œuvre dans le cadre du plan national de relance et de résilience. L'économie italienne a fait preuve de résilience face aux tarifs, continuant à réaliser des excédents au niveau de sa balance courante, supportant une amélioration continue de sa position externe. Sa consolidation fiscale avance graduellement, avec un déficit fiscal projeté sous les 3 % du PIB en 2026. Bien que le niveau d'endettement soit élevé, estimé à 136 % du PIB pour 2025, il est projeté en réduction à partir de 2028.

Chacune des trois grandes agences de notation a salué la stabilité politique et la bonne performance économique et fiscale, en relevant leur notation d'un cran à BBB+/Baa2/BBB+.

Tout cela a également contribué à un resserrement significatif de ses spreads crédits, la différence de taux entre les obligations à 10 ans italiennes et allemandes se resserrant ainsi de 45 points de base en 2025, la meilleure performance dans la zone euro pour la deuxième année consécutive.

France

L'encours de Dexia sur le souverain français s'élève à EUR 2,3 milliards au 31 décembre 2025.

Le profil de crédit de la France est soutenu par une des économies les plus avancées, bénéficiant également d'un profil démographique plus favorable que les autres pays européens,

en plus d'institutions publiques réputées, comme souligné par les agences de notation. Cependant, le résultat des dernières élections a mené à une Assemblée nationale divisée et les difficultés à former un gouvernement stable mettent à l'épreuve la solidité de son cadre institutionnel. L'instabilité politique pèse également sur la capacité du gouvernement à faire face à un fardeau d'endettement croissant, estimé à 116 % du PIB pour 2025. Fin 2025, le gouvernement n'avait toujours pas réussi à adopter un budget pour 2026, ce qui a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises.

S&P et Fitch ont dégradé la notation de la France d'un cran, à A+, principalement en raison d'une situation budgétaire difficile.

En 2025, les rendements obligataires ont évolué à la hausse, le 10 ans s'établissant à 3,56 %, en partie tirés par l'expansion fiscale en Allemagne. Cependant, en dépit de la modeste consolidation fiscale réalisée et attendue, la différence de rendement entre les obligations à 10 ans françaises et allemandes s'est resserrée de 12 points de base en fin d'année, à 71 points de base. Les marchés se sont montrés rassurés par l'absence de dissolution de l'Assemblée nationale.

Belgique

L'encours de Dexia sur le souverain belge s'élève à EUR 1,9 milliard au 31 décembre 2025.

Le profil de crédit de la Belgique est soutenu par son économie avancée, diversifiée et résiliente, et une gouvernance robuste. La Belgique souffre toutefois d'un niveau d'endettement public élevé, estimé à 107 % du PIB pour 2025. De plus, les tensions commerciales pourraient peser davantage sur la Belgique, compte tenu de son rôle clé de plaque tournante du commerce en Europe.

À la suite d'élections nationales en juin 2024 la Belgique a formé un gouvernement fédéral en février 2025. Les pour-

parlers budgétaires ont abouti à un accord sur le budget 2026 fin novembre. Des mesures fiscales visent à réaliser des économies nettes de EUR 9,2 milliards d'ici à 2029 afin de ramener le déficit budgétaire sous le seuil de 3,0 % du PIB. Cependant, près d'un tiers des économies escomptées devraient provenir des effets de second tour des réformes structurelles, concentrées vers la fin du mandat du gouvernement, ce qui représente un risque pour l'objectif global de consolidation.

Fitch, Moody's et S&P ont abaissé la notation du souverain belge respectivement à A+, A1 et AA- en juin 2025 et en avril 2026, en raison de la détérioration des finances publiques.

En 2025, le rendement des obligations d'État s'est également inscrit en hausse, le 10 ans s'établissant à 3,35 %. La différence de rendement entre les obligations belges et allemandes à 10 ans s'est toutefois resserrée de 11 points de base, à 50 points de base, illustrant l'appréciation positive des marchés sur la stabilité du gouvernement.

Portugal

L'encours de Dexia sur le souverain portugais s'élève à EUR 1,8 milliard au 31 décembre 2025.

Le Portugal continuant sa surperformance tant sur le plan fiscal qu'économique, le pays est devenu moins vulnérable qu'auparavant aux chocs externes à la suite d'un désendettement important, notamment dans le secteur privé.

Ceci s'est traduit par une amélioration d'un cran de la notation du souverain par Fitch à A, et de deux crans par S&P, à A+.

Les obligations émises par le souverain ont continué à bien évoluer, la différence de taux entre les obligations 10 ans portugaises et allemandes se resserrant de 18 points de base en 2025.

Engagements de Dexia sur le secteur public local

Compte tenu de l'activité historique de prêteur aux collectivités locales de Dexia, le secteur public local représente toujours une part significative des encours, qui sont principalement concentrés dans les pays d'Europe occidentale (Italie et Royaume-Uni) et au Japon.

Italie

L'exposition de Dexia au secteur public italien s'élève à EUR 4,5 milliards au 31 décembre 2025, dont l'essentiel porte sur des Régions (54 %) et sur des Municipalités (32 %).

Le secteur public est fortement réglementé par le gouvernement central italien, qui définit les objectifs de consolidation fiscale, limite les risques et supervise sa performance financière. Le gouvernement central définit également le niveau des ressources disponibles pour financer les principales compétences, telles que les soins de santé pour les régions à statut ordinaire, qui représentent environ 80 % des recettes d'exploitation. Le soutien financier, important pendant la pandémie et, plus récemment, les mesures visant à compenser la hausse de l'inflation et des coûts de l'énergie, illustrent les liens financiers entre les collectivités locales et le gouvernement central.

Depuis le début de l'année 2021, les régions mettent en œuvre de vastes plans d'investissement en utilisant des fonds de l'Union européenne (UE) et de l'État. La programmation de l'UE via les fonds de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 comprend environ EUR 75 milliards, dont 57 % proviennent de fonds européens.

Par ailleurs, un plan national de relance et de résilience (PNRR) italien a été doté d'environ EUR 194,4 milliards de fonds par le mécanisme européen de relance RRF (dont EUR 71,8 milliards de subventions et EUR 122,6 milliards de prêts).

Il s'agit principalement d'un programme d'investissements publics et de réformes mis en œuvre par l'État central et les collectivités locales (régions, communes, provinces). Ces ressources sont, pour l'essentiel, utilisées directement par ces administrations pour financer des infrastructures, des services publics et des mesures de cohésion territoriale, avec une contribution estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros d'investissements gérés par les autorités locales dans la période 2023-2026. À la fin de 2025, environ 85,8 milliards d'euros, soit 44 % des fonds, avaient été effectivement décaissés et dépensés par les administrations publiques, principalement dans des projets publics.

Une part importante de ces fonds est attribuée directement aux municipalités (environ EUR 40 milliards), qui sont les principaux exécutants des projets locaux. Le reste des ressources continue d'être géré par l'État central et ses administrations pour des infrastructures nationales, des réformes structurelles et des missions d'intérêt général.

Royaume-Uni

L'exposition de Dexia aux collectivités locales britanniques s'élève à EUR 3,3 milliards au 31 décembre 2025.

L'essentiel du portefeuille (78 %) reste *Investment Grade*. Cependant, ces dernières années, la situation financière des collectivités locales britanniques s'est affaiblie à la suite de la crise sanitaire et de la détérioration de la situation économique au Royaume-Uni.

Les collectivités locales britanniques sont fortement centralisées. Leurs principales sources de financement proviennent de la taxe d'habitation (*council tax*), de l'imposition des entreprises (*retained business rates*) et des transferts gouvernementaux.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements successifs ont modifié le mode de financement des collectivités locales. Cela a entraîné une baisse des transferts gouvernementaux et une augmentation de la dépendance des collectivités locales à l'égard des recettes générées localement. Ces dernières ne permettent pas toujours de compenser la baisse des transferts par le gouvernement central, rendant l'équilibre du budget des collectivités locales plus délicat.

Il est important de souligner que les collectivités locales britanniques sont tenues par la loi d'avoir un budget équilibré. Dans le cas contraire, le directeur financier doit émettre une notification au titre de l'article 114 du *Local Government Finance Act 1988*, par laquelle toutes les dépenses non essentielles sont suspendues. Depuis 2020, une augmentation du nombre d'articles 114 déclarés a été constatée, y compris au sein du portefeuille de Dexia.

En 2025, malgré une progression nominale des financements annoncés dans le cadre du *Local Government Finance Settlement* (mécanisme annuel par lequel le gouvernement britannique fixe le niveau de financement central des autorités locales et encadre leur capacité à équilibrer leurs budgets), de nombreuses collectivités locales britanniques restent sous pression. Un nombre significatif de collectivités locales dépendent encore de transferts gouvernementaux exceptionnels pour équilibrer leur budget, notamment pour les services sociaux obligatoires. Cette situation reflète les contraintes structurelles persistantes du cadre financier local, tout en restant contenue par la centralisation et le contrôle exercé par le gouvernement.

Japon

L'exposition de Dexia aux collectivités locales japonaises s'élève à EUR 1,2 milliard au 31 décembre 2025. Ce portefeuille présente une très bonne qualité de crédit.

La situation financière des préfectures et villes japonaises a été mise sous pression par des défis démographiques profonds, notamment une population vieillissante et en déclin, qui accroît les dépenses sociales tout en érodant la base fiscale locale. Ceci est particulièrement vrai dans les zones rurales où les recettes tirées de l'impôt foncier et des taxes locales se réduisent. Ces tendances structurelles exercent une pression durable sur le budget des collectivités et augmentent les besoins d'emprunt ou de transferts pour maintenir les services essentiels.

Le montant total des allocations ordinaires (*local tax allocations*) versées aux collectivités locales par l'État japonais pour l'exercice 2025 est en hausse, à près de JPY 17 820 milliards, répartis entre plus de 1 680 administrations locales. Certaines collectivités, dont les recettes fiscales propres sont suffisantes, n'en perçoivent pas, signe d'une disparité importante des situations. De plus, le gouvernement central japonais déploie régulièrement des plans économiques nationaux comprenant des aides et des subventions supplémentaires aux collectivités locales pour faire face à des besoins spécifiques liés aux conditions économiques ou sociales.

En parallèle, des mécanismes de soutien institutionnel spécifiques existent pour renforcer la viabilité financière des autorités locales. L'entité publique *Japan Finance Organization for Municipalities* (JFM) agit comme un instrument de financement et de conseil pour les collectivités, offrant des ressources et une assistance technique afin de les aider à sécuriser leur structure financière et leur capacité d'emprunt. Elle facilite également l'accès aux marchés pour des projets locaux, tout en apportant un soutien continu dans la gestion fiscale.

Le cadre institutionnel japonais combine donc autonomie locale, transferts fiscaux significatifs et soutien structuré via des organismes dédiés, ce qui tempère les risques liés à la pression démographique et à la contrainte budgétaire, tout en assurant une continuité de services publics essentiels à l'échelle nationale.

Engagements de Dexia sur le financement de projets et les grandes entreprises

Le portefeuille de financements de projets et prêts aux grandes entreprises s'élève à EUR 6,5 milliards au 31 décembre 2025. Ce portefeuille est composé pour 46 % de financements de projets, et de 54 % de financements aux grandes entreprises, tels que des financements d'acquisition, des transactions commerciales ou des obligations d'entreprises.

Le portefeuille est *Investment Grade* à hauteur de 78 % : 75 % pour le secteur financements de projets et 85 % pour le secteur financements aux grandes entreprises.

En termes de répartition géographique, le Royaume-Uni représente environ 64 % du portefeuille de financements de projets et grandes entreprises.

Le secteur de l'eau au Royaume-Uni représente un encours de EUR 1,7 milliard, dont les deux tiers sont notés en interne dans le range BBB. Cet encours est suivi de manière étroite par les équipes de Dexia. La hausse des tarifs intervenue en 2025 sur le secteur de l'eau au Royaume-Uni a permis une amélioration globale des résultats des entreprises du secteur mais il est trop tôt pour affirmer que cela suffira à résoudre les difficultés rencontrées depuis 2023 par une partie des entreprises de ce secteur, compte tenu des investissements qu'elles doivent réaliser dans les années à venir.

Engagements de Dexia sur les établissements financiers

Les engagements de Dexia sur les établissements financiers s'élèvent à EUR 5,8 milliards au 31 décembre 2025, principalement liés à l'activité de mise en pension (repo) de Dexia avec les chambres de compensation et à son activité de clearing confiée à Citigroup.

En 2025, le système bancaire européen demeure globalement stable. Le recul progressif de l'inflation et l'assouplissement des conditions monétaires ont contribué à une amélioration du climat financier, malgré une croissance économique modérée et des incertitudes géopolitiques persistantes au niveau du commerce mondial. Certains autres facteurs de vulnérabilité persistent, notamment la faiblesse de la demande de crédit et une dégradation, bien que maîtrisée, de la qualité des actifs. Ces éléments continuent d'exercer une pression sur la performance des établissements financiers.

Engagements de Dexia sur les rehausseurs de crédit

Les expositions présentées dans les sections précédentes ne reflètent pas l'existence d'éventuelles garanties dans la mesure où la notion de substitution réglementaire ne s'applique plus, depuis que Dexia a rendu son agrément bancaire. Pour autant, Dexia bénéficie de garanties sur une partie de son portefeuille avec EUR 5 milliards d'encours garantis par des rehausseurs de crédit, dont EUR 4 milliards par des rehausseurs de crédit notés *Investment Grade*.

Qualité des actifs

(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Actifs dépréciés	738	707
Provisions spécifiques	213	209
Ratio de couverture	29 %	30 %
Provisions collectives	63	53

Au 31 décembre 2025, les actifs dépréciés s'établissent à EUR 707 millions.

Les provisions pour risque de crédit non individualisées (provisions collectives) s'élèvent à EUR 53 millions au 31 décembre 2025, se répartissant entre EUR 19 millions sur des contreparties suivies au travers du processus de « watchlist », hors douteux, et EUR 34 millions sur les contreparties appartenant à des secteurs sensibles. À la même date, les dépréciations pour risque de crédit individualisées (provisions spécifiques) s'établissent à EUR 209 millions.

En conséquence, le ratio de couverture s'établit à 30 % au 31 décembre 2025.

Revue des scénarios macroéconomiques et des secteurs sensibles

Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique en 2025, Dexia a fait évoluer les hypothèses retenues et les estimations réalisées pour la préparation de ses états financiers au 31 décembre 2025. En effet, le scénario macroéconomique joue un rôle important dans les mesures ponctuelles (*point-in-time*) et prospectives (*forward looking*) des modèles de probabilités de défaut et de pertes en cas de défaut qui sont utilisés pour l'évaluation des pertes de crédit prévisionnelles. C'est dans ce contexte que Dexia a revu ces scénarios macroéconomiques sur la base des projections publiées par la Banque centrale européenne (BCE) en décembre 2025 et par les banques nationales lorsque disponibles. Les projections publiées en décembre par la Bank of England et la FED sont quant à elle utilisées pour la revue des scénarios macroéconomiques du Royaume-Uni et des États-Unis.

Fin décembre 2025, la BCE a légèrement revu ses projections de croissance moyenne du PIB réel pour les 3 années à venir. Les perspectives de croissance du PIB dans l'Union européenne (UE) pour 2026 montrent un niveau modéré de croissance de l'activité économique (+1,2 %), qui devrait rester constant au cours des prochaines années. Une tendance comparable est attendue pour le Royaume Uni, avec des projections de croissance du PIB pour 2026 révisées à la hausse par rapport aux perspectives précédentes (+1,4 %), notamment en raison des effets combinés du resserrement de la politique budgétaire, de l'impact de la trajectoire des taux d'intérêt et de l'amélioration des conditions financières générales. La FED annonce des perspectives similaires, avec une croissance du PIB américain légèrement meilleure en 2026 (+2,3 %).

Le processus de désinflation devrait se poursuivre dans les années à venir pour tous les pays. La trajectoire de l'inflation devrait se situer sous l'objectif de 2 % dans l'Union européenne au cours des deux prochaines années, tandis que, pour le Royaume-Uni et les États-Unis, elle devrait rester au-dessus de l'objectif, qui ne serait atteint qu'à la fin de 2027.

Le marché du travail devrait rester résilient dans l'Union européenne, les projections du taux de chômage pour 2026 et 2027 restant proches de 6 % dans un contexte de croissance économique modérée. Aux États-Unis, le taux de chômage devrait diminuer après 2026 pour atteindre 4 %. Au Royaume-Uni, les projections restent prudentes, avec un taux de chômage stable autour de 5 %.

Dans l'ensemble, les perspectives les plus récentes sont proches des projections précédentes.

Dexia porte une attention particulière aux secteurs sensibles, notamment les secteurs impactés par les crises actuelles ou passées. Ceci concerne notamment le secteur de la distribution de l'eau anglaise, fragilisé par les besoins d'investissement importants et par une régulation plus restrictive, le secteur public local, l'infrastructure, le secteur de la santé privé français, le secteur hospitalier anglais et certains acteurs touchés par le risque climatique. Dans un contexte géopolitique qui demeure tendu, un secteur sensible géopolitique par pays a par ailleurs été mis en place en 2025.

Au 31 décembre 2025, le montant des contreparties classées en secteurs sensibles et watchlist s'établit à EUR 6,4 milliards sur un total d'exposition de EUR 35,7 milliards.

Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition de Dexia aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*credit spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur des actifs due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes de Dexia. Les risques de taux d'intérêt et de change des expositions du portefeuille bancaire sont intégrés dans le risque de transformation.

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité de direction. Afin de faciliter la gestion opérationnelle de Dexia un système de délégation a été mis en œuvre vers :

- Le **comité des risques de marché**, qui a la charge de la gouvernance et des normes en matière de risques de marché.

Il décline les limites de risque sur la base du cadre général de la politique de Dexia, analyse les résultats et les positions de risque, approuve les méthodes de mesure des risques. Il se réunit sur une base mensuelle.

- Le **comité de suivi des valorisations et du collatéral** qui se réunit chaque mois pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral, décider du plan d'action sur les écarts de valorisation significatifs et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.

Sous l'égide du comité de direction et des comités de risque spécialisés, le département du risque de marché au sein de la fonction Risques s'assure de l'identification, de l'analyse et de la surveillance des risques et des résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein de Dexia repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La *Value at Risk* (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités, Dexia s'appuie sur une VaR paramétrique ou sur une VaR historique en fonction des activités. La VaR paramétrique est basée sur une distribution normale des rendements des facteurs de risque tandis que la VaR historique s'appuie directement sur l'historique des rendements du portefeuille.

- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office. Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

Exposition au risque de marché

Les principales sources d'exposition du résultat au risque de marché sont le portefeuille de dérivés en gestion spécialisée, le portefeuille de dérivés en positions ouvertes isolées, ainsi que les actifs et dérivés placés dans le portefeuille de placement (cf. note 1.4. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels de ce rapport annuel).

Le portefeuille de dérivés en gestion spécialisée de Dexia est composé de trois groupes d'activités :

- Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe Dexia, majoritairement couverts en *back-to-back* ;
- Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée ;
- Les opérations visant à gérer les conditions de sortie ou de restructuration de certains actifs *Legacy*.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de dérivés en gestion spécialisée sont :

- Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur les zones euro, US dollar et livre sterling ;
- Le risque de base des *swaps* de devises (*cross currency basis swap*) ;
- Le risque de base BOR-OIS dans une même devise ;
- Le risque inflation ;

- Le risque optionnel, en particulier au travers de portefeuilles de swaptions.

Les ajustements de valeur (CVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

Le portefeuille de dérivés en positions ouvertes isolées de Dexia inclut des opérations de gestion de bilan ne pouvant donner lieu à une comptabilisation en couverture en normes françaises.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de dérivés en positions ouvertes isolées sont :

- Le risque de taux d'intérêt en livre sterling ;
- Le risque de base des *swaps* de devises (*cross currency basis swap*) ;
- Le risque inflation.

Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des portefeuilles de dérivés en gestion spécialisée est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2025, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 9,3 millions contre EUR 12 millions fin 2024.

VALUE AT RISK DES PORTEFEUILLES DE DÉRIVÉS EN GESTION SPÉCIALISÉE

(en millions d'EUR)	2024	2025
VaR (10 jours, 99%)		
Moyenne	14,2	9,6
Fin de période	12,0	9,3
Maximum	40,8	15,8
Minimum	1,5	5,2

Le détail de la VaR des portefeuilles de dérivés en positions ouvertes isolées est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2025, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 9,7 millions contre EUR 7,3 millions fin 2024.

VALUE AT RISK DES PORTEFEUILLES DE DÉRIVÉS EN POSITIONS OUVERTES ISOLÉES

(en millions d'EUR)	2024	2025
VaR (10 jours, 99%)		
Moyenne	11,5	6,2
Fin de période	7,3	9,7
Maximum	15,1	9,7
Minimum	7,2	5,0

La baisse globale de la consommation de VaR entre 2024 et 2025 s'explique principalement par la baisse de la volatilité observée sur les facteurs de risque sous-jacents, rappelés au paragraphe précédent. Elle reste néanmoins supérieure aux consommations de VaR historiquement observées, Dexia ayant pris la décision en 2024 de mettre en place des opérations visant à gérer de manière plus dynamique les conditions de sortie ou de restructuration de certains actifs Legacy. Cette consommation fait l'objet d'un suivi renforcé des équipes Risques et du management de Dexia.

Sensibilité des actifs de Dexia à l'évolution de leur valeur de marché

Dexia détient des titres placés dans le portefeuille de placement dont la variation de valeur est susceptible d'impacter les comptes (enregistrement des moins-values latentes).

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de placement présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -2,5 millions par point de base contre EUR -3,6 millions au 31 décembre 2024.

Dexia ne détient pas de titres de transaction.

Risque de transformation et de liquidité

Le risque de transformation apparaît dès lors que les actifs sont refinancés par des ressources présentant une maturité, une indexation ou une devise différente. Il inclut également les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères.

Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois attendus et en cas de dégradation de la situation, sur la base de différents scénarios dégradés.

La politique de gestion de Dexia en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

La gestion du risque de transformation est réalisée par l'équipe « Gestion financière » située au sein de la fonction Finance. Les actions de gestion sont revues et validées par le comité ALCO, sur délégation du comité de direction. Au sein de la fonction Risques, une équipe dédiée « Risques ALM » a la charge de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée, de valider les modèles utilisés pour la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux principes établis. Par ailleurs, cette équipe « Risques ALM » définit les hypothèses de stress à appliquer aux différents facteurs de risque et propose les niveaux d'acceptation en risque.

Encadrement du risque de taux et de change Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe des taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des expositions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour gérer les risques. Le risque de taux structurel de Dexia se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens et britanniques à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -86,8 millions au 31 décembre 2025, contre EUR -74,1 millions au 31 décembre 2024, pour une limite de EUR +/- 250 millions. Cette limite est définie pour une hausse ou une baisse des taux parallèles de 1 % de la courbe de taux et est conforme à l'appétit aux risques de Dexia. Elle vise à optimiser les stratégies de gestion du portefeuille validées en conseil d'administration.

(en millions d'EUR)	2024	2025
Sensibilité	(74,1)	(86,8)
Limite	250	+/-250

Mesure du risque de change

En matière de change, l'ALCO décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises.

Les positions de change font l'objet d'un encadrement en limites étroit en-deçà desquelles une politique de couverture systématique est appliquée.

Encadrement du risque de liquidité

Politique de Dexia en matière de gestion du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia est de gérer le risque de liquidité en euro et en devises, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin d'optimiser son résultat et d'en minimiser la volatilité.

Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement, compte tenu des contraintes auxquelles Dexia est exposé. Ces besoins sont évalués en prenant en considération les transactions existantes, ainsi que les projections du bilan et du hors bilan.

Dexia maintient une réserve de liquidité, constituée de dépôts auprès de chambres de compensation ou de contreparties bancaires et d'actifs liquides sur le marché des opérations de pension, ou obtenus à travers des opérations de prise en pension lui permettant de faire face à une situation stressée sans recours à des mesures de contingence. Afin de gérer la situation de liquidité de Dexia, l'ALCO et le comité de direction suivent régulièrement les conditions des opérations de financement sur les segments de marché sur lesquels Dexia opère. Ils s'assurent également de la bonne exécution des programmes de financement mis en place. Pour ce faire, un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- Un rapport mensuel à destination des membres de l'ALCO. Ces informations sont partagées par l'ensemble des intervenants dans la gestion de la liquidité de Dexia. La fréquence de ce rapport peut être adaptée en cas de tensions sur le marché du financement ;
- La diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants d'un plan de financement à 12 mois.

Mesure du risque de liquidité

Depuis le retrait de la licence bancaire de Dexia le 1^{er} janvier 2024, Dexia et Dexia Holding ne sont plus soumis aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. En conséquence, Dexia et Dexia Holding ne publient plus de ratios de liquidité prudentiels. Les principaux indicateurs mesurant le risque de liquidité et suivis dans le cadre du *RAF* sont les suivants :

- L'horizon de survie, qui permet de suivre le risque de liquidité à court terme. Cet horizon de survie se définit comme le nombre de jours pendant lesquels Dexia peut continuer à exercer ses activités avec la trésorerie et les actifs mobilisables à sa disposition, sans accès aux marchés de financement. Au 31 décembre 2025, l'horizon de survie de Dexia s'élève à plus de 12 mois (386 jours) contre plus de 5 mois au 31 décembre 2024 (168 jours)⁽¹⁾.
- Le *Medium-Term Liquidity Ratio* (MTLR), qui permet de mesurer la stabilité du financement à moyen terme. Le MTLR rapporte le total des financements à plus d'un an au besoin de financement des actifs illiquides pondérés⁽²⁾. Dexia a fixé la limite à 100 %. Au 31 décembre 2025, le MTLR de Dexia s'élève à 135 % en hausse par rapport à un ratio de 129 % au 31 décembre 2024.

L'amélioration des deux ratios s'explique principalement par la réduction globale du besoin de financement de Dexia qui s'est traduite par un ajustement des financements à court terme ayant pour conséquence une augmentation de la part des financements à long terme dans le mix de financement.

(1) Ce ratio prend en compte la totalité de la réserve de liquidité, y compris le cash logé au sein de Dexia Holding.

(2) Où : $\text{total financement statique} > 1 \text{ an} = 100 \% * (\text{fonds propres} + \text{encours des passifs avec une maturité résiduelle} > 1 \text{ an} + \text{besoin de financement des actifs non liquides}) = 70 \% * (\text{encours des actifs non liquides}) + 20 \% * \text{marges de variation sur dérivés} + 70 \% * \text{marges initiales sur dérivés}$.

Suivi du capital et de la solvabilité

Depuis le retrait de sa licence bancaire le 1^{er} janvier 2024, Dexia n'est plus soumis aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. En conséquence, Dexia ne publie plus de ratios de solvabilité prudentiels. Un suivi rigoureux de la solvabilité est néanmoins maintenu, via des indicateurs mieux adaptés aux spécificités d'une entité en résolution ordonnée.

Ainsi un ratio de levier rapportant le niveau de capital statutaire en French GAAP au total du bilan s'établit à 8,6 % au 31 décembre 2025, comparé à 7,4 % au 31 décembre 2024. Conformément à sa déclaration d'appétit au risque (*Risk Appetite Statement* – RAS), Dexia vise à gérer son bilan de manière ordonnée jusqu'à extinction et, par conséquent, à maintenir un niveau de capital permettant d'absorber les impacts négatifs liés à des scénarios dégradés plausibles. Les impacts négatifs combinés entre eux intègrent notamment des chocs liés à des risques de crédit, des concentrations régionales, sectorielles et individuelles, des risques de marché, de liquidité et des risques opérationnels. Les dernières simulations effectuées sur la base du modèle d'entreprise paramétré avec les hypothèses les plus récentes, indiquent que le montant actuel et projeté de capital permet de résister à tous les scénarios dégradés plausibles, tels que définis dans le *Risk Appetite Framework*.

Outre le ratio de levier, Dexia suit et pilote d'autres indicateurs et sous-indicateurs dans le cadre de son appétit au risque (*Risk Appetite Framework* – RAF), permettant à la direction, aux comités spécialisés et au conseil d'administration ainsi qu'au comité de surveillance, selon les seuils d'alerte, d'être informés de toute déviation imprévue par rapport à la trajectoire anticipée, afin d'être en mesure de prendre les décisions appropriées pour le respect de l'appétit au risque.

Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

La gestion du risque opérationnel est l'un des trois piliers du cadre RAS-RAF et constitue un enjeu stratégique pour Dexia dans le contexte de sa transformation.

Le comité de direction assure un suivi régulier de l'évolution du profil de risque opérationnel des différentes activités de Dexia. Il délègue la gestion opérationnelle et le suivi de ce risque aux comités spécialisés animés par la fonction Risque opérationnel. Lors de ces comités, les principaux risques identifiés sont examinés et des actions correctrices sont décidées ainsi que, le cas échéant, des mesures de prévention ou d'amélioration.

La gestion du risque opérationnel, de la continuité d'activité et de la sécurité des systèmes d'information est pilotée par la filière Continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information, Risque opérationnel et Contrôle permanent (CRC). Cette dernière s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes filières ainsi qu'auprès des partenaires en charge des prestations externalisées.

Un comité dédié à la sécurité des systèmes d'information et à la continuité d'activité examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information. Par ailleurs, un comité de coordination des risques opérationnels a été créé début janvier 2026 afin de disposer d'une vue consolidée des risques et incidents opérationnels dans un environnement d'externalisation multiple.

Politique de Dexia en matière de gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes d'information, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend notamment les risques informatiques, juridiques, de ressources humaines, et le risque de fraude.

En matière de gestion du risque opérationnel, la politique de Dexia consiste à identifier, mesurer et apprécier régulièrement les différents risques et à mettre en œuvre des actions correctrices ou des améliorations pour réduire le niveau des risques opérationnels les plus significatifs. Ce dispositif est complété par une politique de prévention, notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et de couverture financière auprès d'assureurs.

Mesure et gestion du risque

La gestion du risque opérationnel est identifiée comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia, dans le contexte de sa résolution ordonnée. Le dispositif repose sur les éléments suivants :

- Une auto-évaluation des risques et du contrôle (*Risk & Control Self-Assessment – RCSA*), avec une attention particulière portée à l'organisation, aux processus critiques et aux activités externalisées.
- Une base de données recensant les événements de risque opérationnel (collecte, analyse et suivi des incidents).
- Une définition et un suivi des plans d'action.
- Des *indicateurs*, qui permettent de suivre l'évolution des principaux risques identifiés dans le cadre d'appétit au risque (*Risk Appetite Framework – RAF*). À noter que ces indicateurs seront revus en 2026 pour tenir compte des enjeux liés à la transformation profonde du modèle opérationnel de Dexia.

Gestion du risque opérationnel pendant la période de résolution et de transformation

Depuis quelques années, Dexia poursuit une politique d'externalisation de certaines activités. Ainsi, en 2017, Dexia a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) et des back-offices à un prestataire de services externe. En 2022, Dexia a signé un contrat avec Arkéa Banking Services pour le traitement back-office de ses crédits, dont la mise en service est intervenue le 1^{er} novembre 2023. En février 2024, Dexia a également signé un accord avec Mount Street prévoyant la reprise d'une équipe de huit experts en gestion obligataire ainsi que la gestion du portefeuille obligataire de Dexia.

Dexia a poursuivi l'adaptation de sa structure et de ses processus opérationnels à son mandat de résolution ordonnée, se traduisant par de nouveaux projets d'externalisation, qui seront mis en œuvre au 2^e semestre 2026. Ainsi, fin décembre 2023, Dexia a signé un contrat de services avec BlackRock, prévoyant l'utilisation de l'application Aladdin pour les activités de front office marché ainsi que l'externalisation de la production des indicateurs de risque de marché, la gestion de ses back et middle offices marché et d'une partie de la comptabilité. En mai 2024, Dexia a signé un contrat de services avec EY portant sur l'externalisation de certaines activités, en particulier la production des reportings comptables et fiscaux, la production des indicateurs de risque de crédit et de certains reportings ainsi que la production et le suivi des indicateurs de risque opérationnel, de contrôle permanent et de continuité des activités.

Dans le cadre de ces externalisations, Dexia conserve en interne les activités stratégiques de pilotage, de contrôle et de prise de décision.

Ces projets peuvent représenter une source de risque opérationnel accru pendant les phases de mise en œuvre. Ils doivent néanmoins, à terme, permettre d'assurer la continuité opérationnelle de Dexia et de limiter les risques opérationnels associés aux systèmes, aux processus et aux personnes, compte tenu de la résolution ordonnée de Dexia. Un suivi des risques opérationnels d'exécution des grands projets de transformation est réalisé sur une base mensuelle et permet d'assurer que des actions de correction sont mises en œuvre pour réduire les risques les plus importants.

Par ailleurs, la phase de résolution est, par nature, propice au développement de risques opérationnels, notamment du fait d'éléments tels que le départ de personnes-clés, une éventuelle démotivation des collaborateurs ou la modification de certains processus opérationnels. Afin de prévenir ce risque, un outil de suivi a été mis en place par la filière Continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information, Risque opérationnel et Contrôle permanent (CRC) en lien avec la Direction des Ressources humaines.

L'accompagnement spécifique de la fonction Risque opérationnel dans le cadre de la transformation de Dexia

La fonction Risque opérationnel intervient dans le cadre :

- De la mise en place de stratégies de transformation nécessitant des changements fondamentaux de processus ;
- Des projets d'externalisation, depuis la phase de sélection des prestataires jusqu'à la contractualisation, afin de sécuriser le cadre de fonctionnement et les clauses relatives à la gestion des risques et des contrôles.

Elle identifie et évalue les risques d'exécution des programmes de transformation, notamment pour les trois catégories de risques suivantes :

- Le risque lié aux adhérences/interdépendances et à la synchronisation de l'ensemble des composantes du programme ;
- Le risque lié à la continuité opérationnelle, s'agissant notamment du plan capacitaire et des compétences-clés en ressources humaines (y compris pour l'infogérance) ;
- Le risque issu de la transformation du modèle opérationnel actuel en un modèle multifournisseur, qui vise un objectif de standardisation et de simplification des processus de la chaîne de valeurs.

Les équipes du Risque opérationnel et du Contrôle permanent établissent conjointement un plan annuel de contrôles fondé sur l'identification des risques et vérifient que les risques opérationnels les plus élevés sont bien couverts. Ce plan accorde une place prépondérante à la revue des risques associés aux grands projets de transformation en cours ou déjà livrés.

Suivi du risque opérationnel des fournisseurs critiques

En matière de suivi régulier des prestations critiques, la fonction Risque opérationnel de Dexia entretient des échanges réguliers avec ses homologues en charge des prestations externalisées.

Le suivi de ces prestations porte notamment sur le recensement et l'analyse des incidents opérationnels enregistrés et suivis dans une base de données des incidents. La fonction Risque opérationnel participe aux comités de suivi de la qualité et de la performance organisés par les différentes filières de Dexia sur les prestations critiques qui les concernent, afin de vérifier que les incidents déclarés sont correctement adressés et de détecter les zones de risques émergentes. Le dispositif comprend également des exercices de revue globale des risques.

Les sujets et incidents sont abordés lors de comités réguliers avec les prestataires critiques clés. Ces comités rassemblent, entre autres, les fonctions Risques, Conformité et Audit de Dexia, ainsi que celles du prestataire concerné. Le suivi et le monitoring est fait également via les indicateurs du RAF.

Politique de Dexia en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité

La sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'Information est assurée par la mise en œuvre de mesures proportionnées aux risques et reposant sur des règles, des processus, des procédures, des structures organisationnelles et des dispositifs matériels et logiciels. Ces mesures de sécurité sont mises en œuvre, suivies, réexaminées et modifiées aussi souvent que nécessaire.

Face à la recrudescence des attaques cyber, Dexia a également mis en place une feuille de route structurée autour de projets de sécurisation de son système d'information. Cette feuille de route tient compte des évolutions liées au programme de transformation de Dexia. Elle est mise à jour régulièrement, et au moins une fois par an, afin de s'aligner sur les standards de marché.

La continuité d'activité et la gestion de crise

La continuité d'activité et la gestion de crise constituent un dispositif essentiel de la stratégie de résilience opérationnelle de Dexia. Le dispositif de gestion de crise et de continuité des activités critiques de Dexia est décrit au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de reprise de l'activité informatique et des télécommunications.

Par ailleurs, dans le contexte de la transformation profonde de son modèle opérationnel, qui repose sur une externalisation auprès de plusieurs prestataires, Dexia se doit d'adapter sa définition des stratégies et modalités de gestion de crise. Ainsi, Dexia a revu son dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité en 2025 et en a complété l'organisation avec des modalités spécifiques relatives à la gestion de crise dans un contexte multifournisseur.

En 2026, tenant compte de la bascule envisagée vers son nouveau modèle opérationnel, le 1^{er} juillet 2026, Dexia poursuit cette dynamique d'adaptation pour renforcer son dispositif cible. Ces travaux visent notamment à actualiser les scénarios de risque et solutions de contournement associées et faire évoluer le cadre de gouvernance cible avec l'ensemble de ses prestataires.

Enfin, Dexia intègre au fur et à mesure le périmètre des activités externalisées en adoptant une approche qui renforce sa capacité à assurer la continuité de ses services essentiels, tout en atténuant les risques associés à la dépendance à l'égard des tiers critiques en s'attachant à :

- Suivre la bonne santé financière et la résilience de ses prestataires externes ;
- Déterminer le niveau de dépendance de Dexia envers chaque fournisseur et identifier des alternatives potentielles ;
- Prévoir des modalités de réversibilité afin de minimiser les impacts en cas d'incident de disponibilité/défaillance majeure d'un prestataire clé ;
- Prévoir une étroite collaboration pour la mise en œuvre de plans d'urgence au sein d'une comitologie dédiée à activer en cas d'incident majeur ;
- Collecter annuellement les résultats des tests de continuité d'activité des prestataires critiques.

Litiges

À l'instar d'autres entreprises, Dexia est impliqué dans plusieurs litiges. Sauf indication contraire, le statut de ces litiges et enquêtes au 31 décembre 2025 est résumé ci-après et repose sur les informations dont Dexia dispose à cette date. Sur la base de ces informations, les autres litiges et enquêtes dans lesquels Dexia est cité comme défendeur ne devraient pas avoir une incidence significative sur sa situation financière. Les comptes statutaires de Dexia reflètent les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia sur la base des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière, ses résultats ou ses activités et des provisions ont été comptabilisées quand nécessaire.

Dexia, via sa succursale à Rome (anciennement Dexia Crediop) est impliqué, à l'instar d'autres entreprises, dans une série de contentieux en Italie portant sur des opérations de couverture du risque de taux de leur dette (via des instruments de swap de taux) conclues avec des autorités locales.

En 2025, Dexia a obtenu, auprès des tribunaux de Londres, divers jugements confirmant la pleine validité de ses contrats, ainsi que d'autres décisions positives en Italie, y compris au niveau de la Cour Suprême qui a reconnu la validité des jugements prononcés par les tribunaux anglais. Ces décisions ont permis à Dexia d'obtenir des remboursements substantiels de ses frais juridiques.

D'autres contentieux civils liés à de prétendus manquements précontractuels de ces opérations de swaps sont toujours en cours en Italie et au Royaume-Uni. À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer sur la durée ou l'issue de ces dossiers.

Informations sur le contrôle interne et externe

À la suite de l'abandon de sa licence bancaire au 1^{er} janvier 2024, Dexia a substitué au cadre de supervision prudentielle bancaire un cadre de contrôle interne et externe ad hoc approprié, lui permettant d'assurer la pérennité de la résolution, au bénéfice de ses contreparties ainsi que des États actionnaires et garants. Le dispositif de contrôle interne de Dexia intègre toujours trois lignes de défense, incluant un suivi de la conformité et des procédures de contrôle AML. Par ailleurs, un comité de surveillance indépendant est entré en fonction le 1^{er} janvier 2024 et succède, dans un rôle adapté au nouveau contexte, à la supervision bancaire. La poursuite de la transformation du modèle opérationnel de Dexia depuis 2024, avec un recours accru à la sous-traitance auprès d'acteurs reconnus et de premier plan, implique une évolution du dispositif de contrôle interne visant à assurer le contrôle de chaque prestataire et la maîtrise complète de toutes les étapes de chacun des processus.

Le contrôle interne

Organisation du contrôle interne

La charte de contrôle interne du groupe définit les principes fondamentaux gouvernant le dispositif de contrôle interne et s'applique dans l'ensemble du groupe.

Le dispositif de contrôle contribue à :

- L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques : le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir que les activités de Dexia sont conduites avec un degré de maîtrise des risques compatible avec le niveau de risques accepté par le conseil d'administration ;
- La conformité aux lois et à la réglementation : le contrôle interne contribue à s'assurer que Dexia est en conformité avec les obligations légales et réglementaires ;
- L'efficacité et la sécurité des processus opérationnels : le contrôle interne contribue au bon fonctionnement des processus opérationnels et à l'efficacité des opérations, à l'intégrité des informations et à la conformité avec les décisions prises ;
- L'exactitude de l'information comptable et financière : le contrôle interne contribue à donner une assurance sur la pertinence, la précision, la régularité, l'exhaustivité et la transparence de la production de l'information comptable et financière.

L'architecture générale du dispositif de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation en trois niveaux :

- **Le premier niveau de contrôle** est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité exercée et des instructions communiquées par la hiérarchie ;
- **Le deuxième niveau de contrôle** est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées, ou de collaborateurs indépendants des activités contrôlées ;

- **Le troisième niveau de contrôle** est constitué par la filière Audit du groupe Dexia qui a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de Dexia et de ses entités.

Les acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- **Les collaborateurs et leur hiérarchie directe** ont la responsabilité de définir et de réaliser les contrôles de premier niveau, en tant que partie intégrante de leur activité, conformément à la réglementation. Les responsables de chaque ligne d'activité sont chargés de définir et de mettre à jour un corps de procédures adapté à la complexité et aux risques associés à leur activité.

- **Le Contrôle permanent** a pour rôle de challenger les contrôles clés de premier niveau, de réaliser des contrôles de second niveau et de s'assurer de la bonne coordination et de la bonne exécution des contrôles clés de second niveau réalisés par les autres fonctions spécialisées (par exemple : le Contrôle comptable, la Validation, le Contrôle des modèles de crédit).

- **La Conformité** veille à ce que l'ensemble des réglementations dans les domaines qui lui sont confiés soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non-application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financiers ou encore de réputation.

- **L'Audit interne** appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ces objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. Les fonctions de contrôle interne sont indépendantes des fonctions qu'elles contrôlent et de la gestion quotidienne de l'activité.

En complément, chaque prestataire met en place son propre dispositif de contrôle interne sur les prestations exercées pour le compte de Dexia. Ces dispositifs et leur caractère adéquat sont contractuellement encadrés. Les fonctions de Contrôle permanent de Dexia vérifient, avant le démarrage de l'externalisation, que ce cadre de contrôle correspond bien aux dispositions prévues. Pour s'assurer du maintien de la qualité du dispositif tout au long de la vie du contrat, des revues régulières sont menées dans le cadre d'un dispositif de suivi et d'une comitologie dédiée. Ces revues s'appuient notamment sur des rapports normés (SOC, ISAE), certifiés par des auditeurs externes aux prestataires.

Des contrôles additionnels sont mis en place par Dexia à des fins de supervision des activités externalisées sur les livrables les plus critiques afin d'en vérifier la qualité et la pertinence. Des vérifications systématiques sont ainsi conduites en complément des contrôles des prestataires (portant par exemple sur la production des états comptables). Ces contrôles peuvent donner lieu à des demandes aux prestataires de renforcement de certains de leurs dispositifs de contrôles sur leurs chaînes de traitements.

La maîtrise de bout-en-bout des processus critiques est assurée par la cartographie globale des risques opérationnels, des contrôles associés, du suivi des incidents et du suivi de la mise en œuvre des plans de mitigation et de remédiation. Ces revues régulières sont coordonnées et validées par le Contrôle permanent de Dexia, de manière à permettre de maintenir une maîtrise globale et cohérente des risques opérationnels.

Enfin, l'audit interne de Dexia peut auditer de manière indépendante toutes les chaînes de traitements et de contrôles des prestataires.

Contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La fonction Finance de Dexia a la charge de l'élaboration de l'information comptable et financière.

Au sein de la fonction Finance, la direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux. Elle a également un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des succursales, dans le cadre du processus de préparation des comptes sociaux. En collaboration avec le Contrôle de gestion, elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Outre les états financiers, Dexia communique également à ses actionnaires, ses investisseurs et au public différents indicateurs financiers, des analyses de résultats et de leur évolution, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans les différents supports de communication externe. La plupart de ces indicateurs financiers sont fournis par le département Contrôle de gestion. À chaque étape de l'élaboration des données, des contrôles de cohérence sont réalisés, basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Ce rapprochement constitue un élément important du contrôle comptable. Quelques indicateurs sont également fournis directement par les directions opérationnelles ou par la fonction Risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle des directions concernées, par des processus de certification interne sur certains indicateurs clés et par des contrôles effectués par la deuxième ligne de défense.

La direction comptable, le Contrôle de gestion et la Communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

Le contrôle externe

Commissaires

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires, Forvis Mazars SA et Deloitte & Associés, et suppléants, Monsieur Charles de Boisriou et BEAS, expireront à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 de renouveler le mandat de Forvis Mazars et de nommer KPMG pour une durée de six exercices. Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2026 de modifier l'article 28 des statuts de la société pour ne plus imposer la nomination d'un suppléant.

Comité de surveillance

Au titre de la convention de surveillance signée le 22 décembre 2023 entre les États français et belge et Dexia et Dexia Holding, un comité de surveillance indépendant est entré en fonction le 1^{er} janvier 2024. Il succède, dans un rôle adapté au nouveau contexte, à la supervision bancaire et est composé de quatre membres. Deux membres sont nommés par l'État français et deux par la Banque Nationale de Belgique pour le compte de l'État belge. Ces quatre membres ont été choisis en fonction de leur solide expertise de la supervision bancaire. Ils exercent leur mission et portent leur jugement en toute indépendance sur les sujets qui leur sont confiés.

Ce comité de surveillance a la charge du respect des exigences d'expertise et d'honorabilité professionnelles (*fit and proper*) pour les candidats aux fonctions de membres du conseil, du comité de direction et aux postes de responsables des fonctions de contrôle interne (gestion des risques, conformité, audit interne). Il émet également des avis techniques sur l'évaluation des risques du groupe Dexia et sur les risques liés à tout projet dont l'impact sur la situation bilanciale de Dexia, son compte de résultat, ses fonds propres ou encore sa position de liquidité serait susceptible, à court, moyen ou long terme, d'entraîner le franchissement de seuils d'alerte. Il alerte le conseil d'administration si une déficience concernant la qualité des données ou des outils de suivi des indicateurs de risque ou encore l'organisation et les dispositifs de contrôle interne est constatée ou lorsque les décisions stratégiques de Dexia ou leur exécution paraissent incompatibles avec le plan de résolution ordonnée ou le cadre d'appétit au risque du groupe.

2025

2025

RAPPORT
SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE

Dexia

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2024, à la suite du retrait de sa licence d'établissement de crédit et des autorisations de services d'investissement, la société poursuit sa résolution ordonnée en tant que non-banque. Dexia est une société anonyme de droit français et est à ce titre soumise aux dispositions du Code de commerce. Dexia a transféré l'entière responsabilité de sa dette (garantie et non garantie) du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg vers le marché non réglementé de l'Euro MTF en octobre 2025. En parallèle, Dexia a validé, et mis en œuvre en 2025, le principe d'une cotation de toute nouvelle émission sur ce marché de l'Euro MTF. En conséquence, Dexia ne détient donc plus de titres cotés sur un marché réglementé.

Dexia et sa société mère Dexia Holding sont dotées, depuis 2012, d'une équipe de direction exécutive intégrée et adaptée à la dimension et aux particularités du groupe. Si des structures juridiques distinctes ont été maintenues, la direction du groupe a été unifiée, notamment via un pilotage commun des deux entités principales que sont Dexia Holding et Dexia.

Capital social et actionnariat

Au 31 décembre 2025, le capital social de Dexia s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Le capital social de Dexia est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia Holding, le directeur général détenant une action de la société. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires est réunie chaque année, dans les cinq mois suivant la clôture de l'exercice, sur la convocation du conseil d'administration. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration lorsqu'il en reconnaît l'utilité.

Indirectement, via Dexia Holding, le capital de Dexia est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,81 % par l'État français.

Le conseil d'administration

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la société. Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de Dexia, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Composition

Le conseil d'administration est composé de dix membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société.

M. Gilles Denoyel assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 16 mai 2018. Son mandat a été renouvelé le 17 mai 2022. En tant que président, il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles.

Au 1^{er} janvier 2026, la composition du conseil d'administration de Dexia est la suivante :

- Gilles Denoyel (président du conseil)
- Pierre Crevits
- Véronique Hugues
- Pascal Gilliard (coopté le 21 novembre 2025)
- Julika Courtade-Gross (cooptée le 16 octobre 2025)
- Victor Richon
- Alexandre De Geest
- Filiz Korkmazer
- Tamar Joulia-Paris
- Alexandra Serizay

Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce selon lequel le conseil doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes et la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 %, le conseil d'administration est composé de 5 femmes et de 5 hommes.

Expertise et compétence professionnelle

Dexia a mis en place les procédures et processus nécessaires à la vérification de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des administrateurs, des dirigeants et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes afin qu'ils disposent d'une compétence individuelle et collective nécessaire à la compréhension des activités et des enjeux rencontrés pour permettre une bonne exécution de leur mission.

Lors de la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, de la direction générale et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes, le comité des nominations et des rémunérations procède à une évaluation individuelle au cours de laquelle sont pris en compte l'expérience professionnelle, les compétences techniques et la formation des candidats. L'avis préalable du comité de surveillance est sollicité avant toute nomination. Pour que les administrateurs détiennent une bonne connaissance des sujets propres au groupe Dexia, des sessions de formations internes sont organisées lors de la nomination d'un administrateur et en cours de mandat. Des formations externes peuvent également être également dispensées.

Le conseil d'administration et la direction générale procèdent périodiquement à des exercices d'auto-évaluation. Les points abordés sont notamment la structure, la taille, la composition, l'organisation des travaux (performances et connaissances des membres).

Comités spécialisés

Pour permettre une gouvernance solide et examiner en profondeur les dossiers qui lui sont soumis, le conseil d'administration a maintenu en son sein des comités spécialisés composés d'administrateurs non exécutifs. Ces comités spécialisés sont chargés de préparer les décisions du conseil, celles-ci demeurant de sa seule responsabilité. Sauf délégation spéciale du conseil et matières réservées, les comités spécialisés n'ont en effet aucun pouvoir de décision.

Le comité d'audit est principalement chargé du suivi du contrôle légal des comptes et du processus d'élaboration de l'information financière. Le comité des risques veille au suivi des aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques et le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions sur les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs et les décisions sur la rémunération des organes légaux. Les comités d'audit et des risques se réunissent autant que de besoin pour traiter ensemble les sujets communs, sur convocation du président du conseil d'administration ou sur convocation du président du comité d'audit ou du comité des risques le cas échéant. La présidence de ces séances est assurée par le président du comité d'audit.

La composition des comités spécialisés, au 1^{er} janvier 2026, est la suivante :

Comité d'audit	Comité des risques	Comité des nominations et des rémunérations
Alexandra Serizay (Présidente)	Tamar Joulia-Paris (Présidente)	Gilles Denoyel (Président)
Tamar Joulia-Paris	Julika Courtade-Gross	Alexandre De Geest
Alexandre De Geest	Filiz Korkmazer	Filiz Korkmazer
Victor Richon	Alexandra Serizay	Victor Richon

La direction générale et le comité exécutif

La **direction générale** de la société est assumée par le directeur général nommé par le conseil d'administration. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration, dans les conditions fixées par la loi. M. Pierre Crevits a été nommé par le conseil d'administration le 19 mai 2020 en

qualité de directeur général, et investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Son mandat a été renouvelé le 22 mai 2024.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration a nommé trois directeurs généraux délégués chargés de l'assister. Les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général à l'égard des tiers. Dans la continuité des mesures engagées en vue de sa simplification, et afin d'accroître l'efficacité de son pilotage, la composition de la direction générale de Dexia est passée de 6 à 4 membres depuis le 1^{er} janvier 2026. Ainsi les fonctions Risques et Finance ont été regroupées au sein d'une nouvelle filière Contrôle des risques et Pilotage financier. De même, les activités de Front Office ont été rassemblées au sein d'une nouvelle filière Actifs, Financement et Marchés.



Le comité exécutif, de gauche à droite : Nathalie Bonnacarrère, Pascal Gilliard, Jean Le Naour, Véronique Hugues, Olivier Paring, Fabienne Carlier et Pierre Crevits

Au 1^{er} janvier 2026, la Direction générale est composée comme suit :

- Pierre Crevits, directeur général ;
- Véronique Hugues, premier directeur général délégué et directrice de la filière Contrôle des risques et Pilotage financier ;
- Pascal Gilliard, directeur général délégué et directeur de la filière Actifs, Financement et Marchés ;
- Jean Le Naour, directeur général délégué et directeur des Opérations.

Benoît Debroise directeur de la filière Financement et Marchés et Giovanni Albanese Guidi directeur de la filière Risques sont partis à la retraite, respectivement le 31 mars 2025 et le 31 décembre 2025.

Rapport de rémunération

Rémunération attribuée aux administrateurs en 2025

L'assemblée générale ordinaire de Dexia Holding a décidé, en 2006, d'attribuer aux administrateurs une enveloppe de rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000 et a conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération. Si le plafond annuel global est atteint, les réunions en sus ne sont plus rémunérées.

Les administrateurs exécutifs ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats d'administrateurs.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni rémunération liée aux performances, tels que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature et avantages liés aux plans de pension.

La rémunération des administrateurs non exécutifs (à l'exclusion du président du conseil d'administration) est composée d'un montant fixe de EUR 3 000 par trimestre (consolidé au niveau du conseil de Dexia) et d'un montant variable

Le **comité exécutif** à la charge du pilotage de la gestion opérationnelle, du suivi des projets et de la transformation ainsi que de la coordination des filières. Au 1^{er} janvier 2026, le comité exécutif est composé des membres de la direction générale ainsi que de :

- Nathalie Bonnacarrère, directrice des Ressources humaines ;
- Fabienne Carlier, directrice de la Communication et des Relations investisseurs ; et
- Olivier Paring, Secrétaire général et directeur de la Transformation.

de EUR 2 000 pour les réunions des conseils de Dexia, de EUR 1 000 pour les réunions du conseil d'administration de Dexia Holding organisées de manière concomitante au conseil de Dexia (ou non concomitante mais dont l'ordre du jour est semblable). Les réunions d'une durée inférieure à une heure ne sont pas rémunérées. Les réunions du comité d'audit, du comité des risques et du comité joint audit et risques sont rémunérées à hauteur de EUR 1 000. Pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques, les jetons de présence sont portés à EUR 1 500 par réunion. Les réunions du comité des nominations et des rémunérations sont rémunérées à hauteur de EUR 750 (en ce compris pour le président). La rémunération du président du conseil d'administration est payée pour moitié par Dexia Holding et pour moitié par Dexia et est composée d'une part d'une rémunération fixe et, d'autre part, de jetons de présence ordinaires versés à l'ensemble des administrateurs.

Les cotisations sociales des administrateurs qui bénéficient déjà d'une protection sociale au titre d'un autre régime et qui sont amenés à payer des cotisations en Belgique du seul fait du mandat exercé chez Dexia Holding, sans bénéficier en retour de prestations sociales plus étendues, sont prises en charge par Dexia Holding.

	CA Dexia (10 réunions)	CA Dexia Holding (11 réunions, 10 rémunérées)	Comité des risques (8 réunions)	Comité d'audit (6 réunions)	Comité joint audit et risques (5 réunions)	Comité des nominations et des rému- nérations (8 réunions)	Total Dexia Holding (montant brut en EUR)	Total Dexia (montant brut en EUR)	Total général (montant brut en EUR)
Gilles Denoyel ⁽¹⁾	10	10	NA	NA	NA	8	102 028	100 000	202 028
Anne Blondy-Touret ⁽²⁾⁽³⁾	6	6	4	NA	4	NA	14 000	21 000	35 000
Julika Courtade-Gross ⁽²⁾⁽⁴⁾	3	3	2	NA	0	NA	5 000	9 000	14 000
Alexandre De Geest	10	10	8	6	5	8	27 000	32 000	59 000
Tamar Joulia-Paris	10	10	8	6	5	NA	33 000	32 000	65 000
Filiz Korkmazer	10	10	8	NA	5	8	29 000	32 000	61 000
Victor Richon ⁽²⁾	9	10	NA	5	4	7	23 250	30 000	53 250
Alexandra Serizay	10	10	8	6	5	NA	34 500	32 000	66 500

(1) Président du conseil d'administration.

(2) Le versement des jetons de présence des représentants de l'État français est régi par l'article 6 de l'ordonnance 2014-948 du 20 août 2014.

(3) Démission le 13 juillet 2025

(4) Cooptation le 16 octobre 2025

Rémunération versée à la direction générale en 2025

Composition de la rémunération

La rémunération de la direction générale est composée uniquement d'une partie fixe, non liée à la performance et constitue un ensemble. Dès lors, aucune rémunération variable n'a été ni ne sera octroyée au titre de l'année 2025, ni au directeur général, ni aux directeurs généraux délégués.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la convention de garantie 2013 conclue avec les États belge et français et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, Dexia ne procédera à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ni à aucun versement d'indemnités ou d'avantages indexés sur la performance, ni de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s) et membres du conseil d'administration.

Rémunération au titre de l'année 2025

(en EUR)	Entité – Pays	Rémunération brute de base
Pierre Crevits	Dexia Holding – Belgique	480 000
Giovanni Albanese Guidi ⁽¹⁾	Dexia – France	465 044
Benoît Debroise ⁽²⁾	Dexia – France	101 845
Pascal Gilliard ⁽³⁾	Dexia Holding – Belgique	431 250 en moyenne sur l'année
Véronique Hugues	Dexia – France	450 000
Jean Le Naour	Dexia – France	405 000

(1) Rémunération au titre de ses fonctions de Directeur des Risques jusqu'au 31 décembre 2025

(2) Rémunération au titre de ses fonctions de Directeur de la filière Financement et Marchés jusqu'au 31 mars 2025

(3) Rémunération au titre de ses fonctions de Directeur de la filière Actifs jusqu'au 31 mars 2025 puis au titre de ses fonctions de Directeur des filières Actifs et Financement et Marchés ad interim.

Régimes de retraite additionnelle, couverture supplémentaire décès, invalidité permanente, frais médicaux et avantages annexes

Les membres de la direction générale bénéficient d'une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux ainsi que d'avantages annexes tels que des frais de représentations, avantages en nature téléphonie et véhicule. L'ensemble de ces primes et avantages s'élevaient à EUR 146 443 en 2025.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués n'exerçant pas leur fonction dans le cadre d'un contrat français (en Belgique) bénéficient en outre de régimes de retraite additionnelle mis en place par Dexia Holding. Les primes versées en 2025 s'élevaient à EUR 214 354.

Conditions relatives au départ

Conformément à la politique de rémunération de Dexia et Dexia Holding, les membres de la direction générale ne peuvent se voir octroyer une indemnité de départ supérieure à 9 mois de rémunération fixe.

Par dérogation à ce qui précède, Dexia peut accorder une indemnité de départ plus élevée si la personne concernée, préalablement à l'octroi du mandat de dirigeant, conformément au cadre légal en vigueur et sur la base de son ancienneté accumulée au sein du groupe Dexia, a droit, en cas de licenciement, à une indemnité de départ supérieure à l'indemnité mentionnée.

Départs au cours de l'année 2025

Monsieur Benoît Debroise a quitté ses fonctions de directeur de la filière Financement et Marchés et a fait valoir ses droits de départ à la retraite le 31 mars 2025. Ayant plus de 5 ans d'ancienneté et conformément à la convention d'entreprise, il a perçu une indemnité de départ en retraite de 202 124 euros.

Monsieur Giovanni Albanese Guidi a quitté ses fonctions de Directeur des Risques et a fait valoir ses droits de départ à la retraite le 31 décembre 2025. Ayant plus de 5 ans

d'ancienneté et conformément à la convention d'entreprise, il a perçu une indemnité de départ en retraite de 132 196 euros.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia au 1^{er} janvier 2025.

M. Gilles Denoyel

Adresse professionnelle : Tour CBX-1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex

4 août 1954

- Président du conseil d'administration de Dexia Holding administrateur indépendant (non exécutif)
- Membre du Conseil de surveillance de Memo Bank
- Membre du Comité des Rémunérations de Memo Bank
- Administrateur et Président du comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF
- Président du Comité d'Audit et de Risques d'EDF

M. Pierre Crevits

Adresse professionnelle : Tour CBX-1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex

23 mai 1967

- Administrateur délégué, directeur général et président du comité de direction de Dexia Holding
- Président du conseil d'administration de Namur Invest SA
- Président du conseil d'administration de l'U-Namur

Mme Véronique Hugues

Adresse professionnelle : Tour CBX-1, Passerelle des Reflets
– La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex
28 mai 1970

- Administrateur exécutif, première directrice générale déléguée et vice-présidente du comité de direction de Dexia Holding
- Représentant permanent de Dexia Holding, Établissement stable en France

M. Pascal Gilliard

Adresse professionnelle : Tour CBX-1, Passerelle des Reflets
– La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex
5 décembre 1967

- Administrateur exécutif, directeur général-délégué et membre du comité de direction de Dexia Holding

Mme Julika Courtade-Gross

Adresse professionnelle : 139, Rue de Bercy, 75572 Paris
11 février 1984

- Administrateur (non exécutif) de Dexia Holding
- Secrétaire générale de la Direction Générale du Trésor, France

M. Alexandre De Geest

Adresse professionnelle : Avenue des Arts 30 - 1040 Bruxelles
(Belgique)
5 février 1971

- Administrateur (non exécutif) de Dexia Holding
- Administrateur général de SFP Finances-Trésorerie
- Président du Fonds de protection des instruments financiers
- Président du comité stratégique de l'Agence Fédérale de la Dette
- Membre de la Commission des provisions nucléaires
- Membre du Comité de gestion de BE WATT

Mme Alexandra Serizay

Adresse professionnelle : Tour CBX-1, Passerelle des Reflets
– La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex
31 mars 1977

- Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia Holding
- Administrateur de Cofiroute (groupe Vinci Autoroutes)
- Administrateur de ASF (groupe Vinci Autoroutes)

L'État français représenté par M. Victor Richon

Adresse professionnelle : 139, Rue de Bercy - 75572 Paris
cedex 12
5 mai 1993

- Administrateur (non exécutif) de Dexia Holding
- Directeur de participations adjoint à l'Agence des participations de l'État (APE)
- Administrateur, représentant de l'État à la Française des Jeux
- Administrateur, représentant de l'État à IN Groupe
- Administrateur, représentant de l'État à Radio France
- Administrateur, représentant de l'État à la SEMMARIS

Mme Tamar Joulia-Paris

Adresse professionnelle : Avenue des Statutaires 25 - 1180
Uccle (Belgique)
5 octobre 1952

- Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia Holding
- Administrateur exécutif de TJ Capital

Mme Filiz Korkmazer

Adresse professionnelle : Avenue des Arts 30 - 1040 Bruxelles
(Belgique)
20 avril 1979

- Administrateur (non exécutif) de Dexia Holding

Informations sur les conventions réglementées

L'article L.225 – 40-1 du Code de commerce, stipule que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, sont examinées chaque année par le conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, sont des conventions réglementées les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre :

- d'une part, un administrateur, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués de la société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et
- d'autre part, une autre société dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital.

Les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ne doivent pas être mentionnées.

Délégations en cours de validité, accordées par l'assemblée générale des actionnaires

Néant

Propositions de résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale mixte

Au titre de l'assemblée générale ordinaire :

Proposition d'approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées aux dits rapports, et faisant apparaître un résultat déficitaire de EUR -133 795 244. L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 69 332.

Proposition d'approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés.

Proposition de donner quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Proposition de donner quitus au directeur général et aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve au directeur général ainsi qu'aux directeurs généraux délégués de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à EUR -133 795 244 sur le compte de report à nouveau.

À l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera positif de EUR +723 263 538.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Proposition de renouvellement de mandats des commissaires aux comptes titulaires

L'assemblée générale ordinaire :

- constate l'arrivée à terme du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Forvis Mazars SA ;
- décide de procéder au renouvellement du mandat de Forvis Mazars SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Proposition de nomination des commissaires aux comptes titulaires

L'assemblée générale ordinaire :

- constate l'arrivée à terme du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés et décide de ne pas le renouveler ;
- décide de procéder à la nomination de KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Proposition de non-renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale ordinaire, constatant l'échéance des mandats de commissaires aux comptes suppléants Charles de Boisriou et Beas, décide de ne pas les renouveler.

Proposition de renouvellement du mandat de M. Gilles Denoyel en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Denoyel venant à échéance, pour une durée de 4 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Proposition de nomination de Mme Julika Courtade-Gross en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Madame Julika Courtade-Gross, de nationalité française, avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Madame Anne Blondy-Touret démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Proposition de nomination de M. Pascal Gilliard en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Pascal Gilliard, de nationalité belge avec effet à l'issue de l'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Giovanni Albanese Guidi démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Proposition de nomination d'administrateurs

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer des administrateurs avec effet à l'issue de l'assemblée générale, pour une durée de quatre ans venant à échéance, à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

Proposition de modification de l'article 28 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 28 des statuts afin de supprimer l'obligation de nommer des commissaires aux comptes suppléants.

Proposition de pouvoirs à conférer

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

2025

2025

RAPPORT
DE RESPONSABILITÉ
SOCIALE, SOCIÉTALE
ET ENVIRONNEMENTALE
Dexia

Rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Préambule

Comme indiqué dans la partie « Profil de Dexia » de ce rapport annuel, le groupe Dexia met en œuvre le plan de résolution ordonnée validé par la Commission européenne en décembre 2012. Cette mise en œuvre se traduit en particulier par :

- Le fait que le groupe Dexia n'a plus d'activité commerciale et se consacre pleinement à la gestion en extinction de son portefeuille d'actifs. Dexia n'a donc plus de nouveaux clients et n'octroie plus de nouveaux financements. Par ailleurs, il a adopté une politique dynamique de réduction de son portefeuille et de ses risques,
- La réduction progressive et constante du périmètre du groupe Dexia, qui se concrétise par la simplification de son réseau international et la centralisation de ses activités, la fermeture ou la cession de filiales et de succursales, ainsi que l'externalisation de certaines activités de production.

La résolution ordonnée a des conséquences directes en termes d'impacts sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale de Dexia. Historiquement, Dexia était principalement actif dans le financement du secteur public, en particulier les États, régions et collectivités locales, ce qui se traduit par une forte exposition à ces secteurs. Le financement du secteur industriel, bien qu'ayant existé, est resté très marginal.

Par ailleurs, Dexia n'est pas en mesure de soutenir de nouveaux projets durables ou innovants, ni de participer activement à la transition écologique actuelle via l'octroi de financements. Pour cette même raison, Dexia n'a pas la possibilité d'accéder au marché pour se financer via l'émission d'obligations durables (*green bonds*).

Par ailleurs, comme Dexia ne dispose pas de réseau d'agences, n'a pas d'activité bancaire universelle ou privée, il n'est pas exposé aux risques associés à ce genre d'activités. Ainsi, Dexia ne gère pas de dépôts individuels ou de comptes bancaires. Il n'existe pas d'agence physique ou virtuelle et Dexia ne commercialise pas d'application technologique permettant par exemple d'obtenir un accès à distance ou d'assurer une gestion de comptes.

Enfin, de par sa nature d'entité en résolution, Dexia est sensible aux questions sociales et de personnel. De ce fait, une attention spécifique est portée à la gestion des risques RH.

En ce qui concerne ses parties prenantes, Dexia veille au respect par ses sous-traitants et ses fournisseurs de leurs engagements RSE en ajoutant systématiquement des clauses adaptées dans les contrats conclus et en leur faisant signer sa charte des achats responsables.

Au niveau des clients et des projets financés, Dexia est tenu de respecter ses engagements contractuels jusqu'à leur terme, quel que soit l'aspect de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale qui en découle.

La *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD)⁽¹⁾ renforce la responsabilité des entreprises en les incitant à transformer leur modèle d'affaires pour favoriser la transition vers une économie plus durable et impose des obligations de transparence à travers la production d'un reporting de durabilité.

Le 14 avril 2025, le Parlement européen a adopté la loi dite « Omnibus » qui prévoit le report d'application de deux ans de la CSRD pour les sociétés des vagues 2 et 3 et réduit de manière notable le champ d'application et l'étendue des obligations prévues par celle-ci.

Le report de l'application de la CSRD a été acté en droit français le 2 mai 2025 et en droit belge le 23 décembre 2025. Par conséquent, ni Dexia, ni Dexia Holding, ne sont tenus de produire un rapport de durabilité en vertu de la CSRD en 2026 et 2027.

En outre, le texte final de la directive « Omnibus I » a été adopté et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 février 2026. Les obligations de reporting s'appliqueront désormais aux entreprises de plus de 1 000 salariés et dont le bilan est supérieur à EUR 25 millions et/ou dont le chiffre d'affaires net est supérieur à EUR 450 millions.

Avec un effectif s'élevant à respectivement 336 et 378 collaborateurs au 31 décembre 2025, Dexia et sa maison-mère Dexia Holding ne font pas partie des sociétés soumises aux obligations de reporting prévues par la CSRD à compter de 2028.

Toutefois, Dexia souhaite communiquer de façon transparente sur les enjeux et thématiques de durabilité pertinents, notamment à travers la publication, sur une base volontaire, du présent rapport⁽²⁾.

Questions sociales et de personnel

Données sociales clés

Fin 2025, le groupe Dexia compte 378 collaborateurs, de 25 nationalités différentes, répartis dans 8 pays. 37 personnes sont basées en Belgique. En France, l'effectif total de Dexia est de 309 personnes au 31 décembre 2025, contre 334 personnes fin 2024.

En 2025, les principales baisses d'effectifs sont enregistrées dans les deux entités principales du groupe, à savoir Dexia et Dexia Holding. Le groupe Dexia s'est également enrichi de 25 nouveaux collaborateurs, dont 8 contrats à durée indéterminée. 44 % de ces nouvelles recrues sont des femmes.

(1) Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

(2) Il est précisé que le présent rapport n'a pas été élaboré suivant le « Voluntary Standard for SMEs ».

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR IMPLANTATION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2024	2025
Dexia Holding (Belgique)	41	37
Dexia (France) (hors salariés détachés/expatriés)	334	309
Dexia Rome Branch (Italie)	7	8
Dexia Dublin Branch (Irlande)	6	5
Dexia Holdings Inc. (USA)	11	10
Autres implantations / pays	8	9
TOTAL	407	378

MOUVEMENTS DE PERSONNEL SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

	2024	2025
Embauches CDI	10	8
Licenciements individuels CDI	2	1
Licenciements économiques CDI	62	14
Démissions CDI	14	7
Embauches CDD (inclus alternants)	22	17
Fin de CDD (inclus alternants)	28	23
Autres ⁽³⁾	13	9

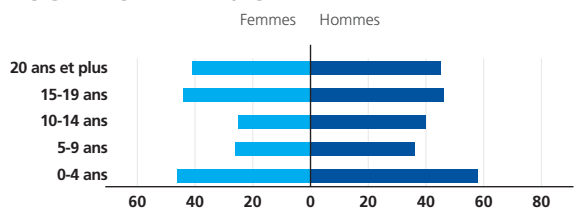
(3) Les 9 « autres départs » correspondent à un départ à la retraite, deux fins de période d'essai, cinq ruptures conventionnelles et un décès.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE

	2024			2025		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Comité de direction	1	5	6	1	4	5
Cadres	165	193	358	157	183	340
Employés	16	27	43	12	21	33
TOTAL	182	225	407	170	208	378

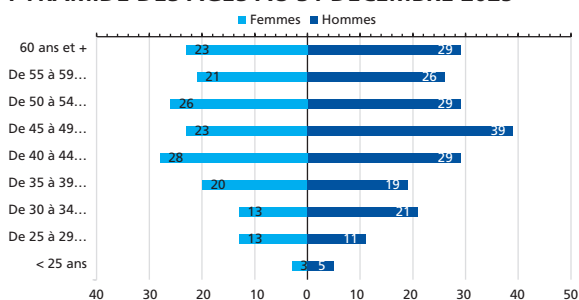
La répartition globale des effectifs entre les hommes et les femmes est de respectivement 55,03 % et 44,97 %.

PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025



Fin 2025, l'ancienneté moyenne des collaborateurs du groupe est de 13,47 années. Au total, près de 44 % des collaborateurs ont rejoint le groupe depuis moins de dix ans.

PYRAMIDE DES ÂGES AU 31 DÉCEMBRE 2025



La moyenne d'âge s'établit à 47,19 ans.

Enjeux

Le plan de résolution ordonnée mis en œuvre depuis 2012 engendre des conséquences sociales que Dexia souhaite anticiper de la meilleure des façons. D'autre part, par sa transformation constante, le groupe veille à la polyvalence et à l'employabilité de ses collaborateurs afin que ceux-ci continuent de s'inscrire dans un schéma d'évolution et de mobilité. Le maintien d'un climat social serein reste un objectif majeur dans la poursuite de la résolution ordonnée tout en veillant au respect des engagements pris par les États vis-à-vis de la Commission européenne en décembre 2012.

Ainsi, la direction s'attache à valoriser les opportunités professionnelles au sein du groupe et à assurer aux collaborateurs la meilleure visibilité concernant les perspectives d'emploi. La conduite du changement, la formation et le développement des compétences individuelles et collectives constituent dès lors des axes fondamentaux de ce schéma.

Politiques mises en place

Programme de conduite du changement

À quelques mois de l'adoption d'un modèle opérationnel consistant à évoluer de l'exécution d'un certain nombre de tâches à leur pilotage, la direction du groupe a donc mis en œuvre un programme de conduite du changement. Cette initiative vise à aider les collaborateurs à franchir ce cap essentiel de la résolution du groupe, résumé par le leitmotiv De « faire » à « faire faire », et qui se traduira par l'adossement à des partenaires externes et le départ de nombreux collègues de longue date. Les bouleversements engendrés seront en effet d'ampleur majeure et de natures diverses, puisque concernant à la fois le modèle opérationnel, les process, les outils, la taille ou la mission des équipes, leur façon de travailler, d'encadrer, de délivrer, ou même de prendre des décisions.

Ce programme de conduite du changement repose sur trois axes :

- La formation, afin de doter les collaborateurs de compétences et connaissances leur permettant de prendre toute leur part à cette évolution de modèle opérationnel.
 - L'information, un axe visant à s'assurer de la bonne communication des éléments relatifs à la transformation.
 - L'incarnation, enfin, car ce programme passe par la mobilisation et l'engagement de tous. C'est dans ce contexte que s'inscrit la formation d'une communauté d'ambassadeurs issus de toutes les filières, en charge de guider les collaborateurs tout au long du processus de transition.
- En parallèle, les collaborateurs amenés à quitter le groupe se sont vu proposer un accompagnement spécifique destiné à les aider à poursuivre leur parcours hors du groupe Dexia.

Baromètre et plan d'action RH

Soucieux de prendre soin de ses collaborateurs et d'identifier les éventuels risques au sein de ses équipes, Dexia a mis en place un baromètre en 2020, qui permet de suivre des indicateurs autour de six thématiques : management, humeur, travail hybride, stratégie, conditions de travail et cohésion d'équipe.

Les deux baromètres organisés en février et décembre 2025 ont été menés avec une satisfaction moyenne de 4,02/5 et 3,9/5. Les résultats ont permis d'identifier les besoins sur ces différents axes et de sensibiliser le management en cas de situation nécessitant une action conjointe avec la direction des Ressources humaines.

Un plan d'action RH est également déployé en fonction des résultats afin de répondre au mieux aux préoccupations des collaborateurs.

Modèle de leadership

Afin de partager une compréhension commune, le modèle de leadership définit chacune des valeurs – être agile, favoriser la cohésion, s'engager en faveur de l'intérêt général et cultiver la confiance –, indique les convictions qui sous-tendent chacune d'entre elles et détaille les comportements les illustrant pour que les valeurs vivent au quotidien au sein de l'entreprise. Pour en faciliter la compréhension et soutenir l'appropriation du modèle, des compétences et savoir-être transverses ont été définis.

Élément clé de la stratégie du groupe, le modèle met l'accent sur la façon dont la mission confiée par les États belge et français est accomplie en répondant au « comment ».

Afin d'incarner ces valeurs et de les intégrer dans les pratiques professionnelles du quotidien, le modèle de leadership vient nourrir les processus ressources humaines de recrutement, d'intégration, de formation et de performance. Le modèle permet notamment de valider l'adhésion des futurs collaborateurs, d'accueillir les nouveaux entrants et de soutenir le développement des compétences et le savoir-être découlant du modèle par de la formation. Les valeurs sont également intégrées aux entretiens annuels des collaborateurs et aux objectifs.

L'organisation d'un challenge connecté et ludique a été renouvelée en 2025. Ce challenge a permis de faire vivre les quatre valeurs de Dexia au travers de plusieurs défis à relever en équipe sur les thèmes du sport, de l'alimentation, du bien-être et de l'environnement.

Politique en matière de formation

Dexia veille à offrir à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement où chacun peut développer ses compétences afin de contribuer à la transformation du groupe et œuvrer à sa propre employabilité.

Un grand nombre d'opportunités de formation et de développement est offert à chaque collaborateur, via une étroite collaboration entre la direction des Ressources humaines, les responsables de département et les managers directs. Dexia entend ainsi développer et maintenir l'expertise de chacun en phase avec l'évolution des différents métiers, gage de performance et d'employabilité.

Un plan de développement des compétences a été établi sur une base commune à Dexia Holding (Bruxelles) et à Dexia (Paris). Les autres entités du groupe définissent des actions de formation qui leur sont propres afin de répondre de la façon la plus adaptée à leur situation et aux besoins locaux.

La comparaison de données chiffrées sur la formation entre entités est peu pertinente dans la mesure où la définition et les règles applicables à la formation diffèrent d'un pays à l'autre. En 2025, et dans la continuité des années précédentes, la direction des Ressources humaines a structuré sa volonté d'action autour de 6 axes de formation :

- Développer les compétences métiers afin de maintenir l'employabilité et accompagner la transformation
- Accompagner la transformation au travers de formations sur la conduite du changement, la prévention des risques psycho-sociaux, le pilotage de prestataires et la gestion de la charge de travail

- Favoriser les formations certifiantes et diplômantes
- Poursuivre le développement des compétences linguistiques
- Faire vivre le modèle de leadership et les comportements attendus en lien avec les valeurs
- Accompagner le développement des compétences des seniors et les préparer à la retraite

De ces axes découle une offre de formation accessible via la plateforme RH qui permet aux collaborateurs et managers de suivre les demandes de formation annuelles et de consulter l'historique. En 2025, 55 programmes collectifs ont été déployés, accompagnant ainsi les grandes démarches et accords d'entreprise, la mise en œuvre des dispositifs réglementaires et de conformité, les formations métiers, la conduite du changement, les compétences managériales et le développement personnel ainsi que les formations en langues et en bureautique.

Par ailleurs, les collaborateurs ont la possibilité de demander lors de l'entretien annuel des formations et/ou des conférences données par des organismes de formation externes.

Mobilité interne, recrutement et développement des compétences

Mobilité interne, recrutement et marque employeur

Dans le contexte de sa résolution, Dexia propose des opportunités professionnelles spécifiques, présentant une vision complète des métiers financiers.

Cette année, le groupe a soutenu la mobilité interne et le recours au vivier interne (stagiaires, alternants, VIE ou consultants) afin de promouvoir le développement des compétences. Ainsi 10 mobilités internes, 7 promotions hiérarchiques, et 7 embauches de collaborateurs issus du vivier interne se sont concrétisées en 2025 (CDD et CDI). Quand la compétence recherchée n'était pas disponible en interne, le groupe a engagé une stratégie proactive et sélective de recherche de candidats à l'extérieur.

Au sein de Dexia Holding et de Dexia, l'ensemble du processus de recrutement est géré en interne par une équipe dédiée. L'équipe s'appuie à la fois sur différentes « CVthèques » et sur une solution permettant de diffuser les annonces d'emploi sur plusieurs canaux en simultané et de traiter en ligne les candidatures reçues. Compte tenu de leur taille et de leur volume de recrutement, les autres entités du groupe ont fait le choix d'externaliser leurs activités de recrutement pour répondre de façon optimale aux besoins de compétences en interne.

Afin d'optimiser ses activités de recrutement et de marque employeur et de développer son attractivité auprès des candidats, Dexia a maintenu en 2025 sa présence sur les réseaux sociaux et ses partenariats avec des sites et des acteurs de recrutement (LinkedIn, APEC, Efinancial, Jobteaser, Dog Finance).

La présence de Dexia sur le réseau social LinkedIn permet de diffuser en continu les offres d'emploi et de relayer les actualités de l'entreprise, les événements internes et les événements liés au recrutement. Une vingtaine de publications a été diffusée sur la page LinkedIn de l'entreprise en 2025. Les candidats potentiels ont la possibilité d'être alertés après chacune des publications. Au total 2 037 personnes se sont abonnées à la page de Dexia durant l'année 2025, ce qui porte le total des abonnés à 23 989. Par ailleurs, les membres de l'équipe Recrutement ont participé aux forums suivants :

- Forum Objectifs Emploi de Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
- Salon *Talent For Finance* organisé par l'AGEFI au NEWCAP Event Center ;
- Forum CFA numi A ;
- Dogfinance Connect Paris – La soirée des femmes en banque, assurance et finance.

Ces forums ont été l'occasion de présenter les opportunités au sein du groupe et de rencontrer de nouveaux talents.

Deux interviews sont également parues dans la presse étudiante auprès du Monde des Grandes Écoles. Ainsi, le Secrétaire général et directeur de la Transformation et le directeur des Systèmes d'information ont témoigné de leur expérience chez Dexia et des avantages à intégrer Dexia.

De plus, un alternant ainsi qu'une collaboratrice, anciennement alternante, ont participé à des « flash interviews » produites par Jobteaser, permettant de mettre en avant les postes à pourvoir en alternance.

Dans le but de mesurer la qualité de l'expérience candidat, l'équipe Recrutement a participé au Label HappyIndexCandidates décerné par Choose my Company. Créé en 2019, ce label est aujourd'hui unique sur le marché. À travers 16 questions, il explore et valorise l'attention et le respect portés à chaque candidat. Dexia a obtenu un score de 8,9/10 et un taux de recommandation s'élevant à 94,7 %. Par ailleurs, l'équipe a également obtenu le Label HappyIndexTrainees Alternance, permettant de mesurer la satisfaction des alternants et des stagiaires au sein de l'entreprise. Dexia a obtenu un score de 8,8/10 et un taux de recommandation de 87,5 %. Enfin, en collaboration avec la direction de la Communication, l'événement d'intégration des nouveaux collaborateurs « Welcome@Dexia » permet un *onboarding* adapté pour une meilleure intégration.

Commission de staffing

Une commission de staffing se tient, plusieurs fois par an, afin de répondre à un objectif majeur de Dexia : le développement de la transversalité, des compétences et de l'employabilité des collaborateurs.

Cette commission, intégrée au niveau du comité exécutif, a pour objectif de favoriser le recours aux talents internes et d'encourager la mobilité des collaborateurs et ce prioritairement à la recherche de candidats en externe. Elle étudie l'ensemble des demandes de mobilité interne sollicitées par tout collaborateur ou manager (changement de filière, métier). Elle vise également à proposer des options de mobilité non sollicitée afin de favoriser l'élargissement des compétences au sein du groupe.

Développement des compétences

Par leur contribution, les collaborateurs permettent à Dexia de mener à bien sa mission auprès de ses actionnaires et garants. Afin de juger de la bonne compréhension des objectifs et de la qualité de cette contribution, les collaborateurs sont évalués annuellement par leurs managers au travers d'entretiens individuels. L'entretien annuel est un moment d'échange privilégié permettant au collaborateur et à son manager de revenir sur l'année écoulée, de discuter des objectifs pour l'année à venir et de faire un point sur le parcours professionnel, les souhaits de formation, le développement de carrière et les attentes de chacun. Une attention particulière est également portée à la charge de travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Au sein de Dexia Holding et de Dexia, les évaluations et les objectifs annuels (à la fois métiers et comportementaux) sont renseignés par les managers et les collaborateurs dans un outil spécifique. Les objectifs métiers découlent des orientations stratégiques et sont liés au métier des collaborateurs du groupe. Les objectifs comportementaux sont définis, quant à eux, à partir des valeurs de l'entreprise. L'ensemble de ce dispositif permet à la fois le suivi de la performance individuelle de chaque collaborateur et vise à s'assurer de la collaboration de chacun vers l'objectif commun.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement professionnel et du développement des talents, la direction des Ressources humaines mène des entretiens professionnels réguliers avec les

collaborateurs et les managers. L'objectif de ces entretiens individuels est de faire le point sur le parcours professionnel du collaborateur et d'envisager, en toute confidentialité, ses perspectives d'évolution professionnelle en définissant les moyens de formation associés. Il permet également d'aborder les différents aspects de la vie professionnelle : contenu de fonction, encadrement, rémunération, équilibre vie privée-vie professionnelle et projet professionnel. Lors des entretiens professionnels, les différents dispositifs de formation légaux français (VAE, CPF, CEP, Projets de transitions professionnelles...) sont également abordés afin que chaque collaborateur sache quels sont les dispositifs qu'il peut solliciter pour être accompagné dans son parcours professionnel. En outre, des entretiens à la demande peuvent se tenir à tout moment avec la direction des Ressources humaines.

Prévention des risques sociaux, santé et sécurité

Soucieux de poursuivre la politique de prévention des risques psychosociaux engagée depuis plusieurs années, Dexia a reconduit en 2025 les dispositifs d'accompagnement et de prévention des risques psychosociaux mis en place à Bruxelles et à Paris. Plusieurs vecteurs de remontée d'information permettent actuellement la détection de ces risques au sein des entités (Business partners, médecine du travail, assistants sociaux, représentants du personnel...).

En matière de prévention, un certain nombre de mesures sont mises en place au sein des entités, notamment des consultations médicales préventives, la mise à disposition d'un service d'accompagnement psychologique et social, des cours de yoga, des conseils ergonomiques et un dispositif dédié à l'accompagnement des collaborateurs quittant l'entreprise pour motif économique.

Le groupe Dexia organise également, sur une base régulière, des conférences de sensibilisation des collaborateurs aux risques psychosociaux, des conférences sur le bien-être et la qualité de vie, des formations et ateliers pratiques sur la gestion du stress, les interactions sommeil-stress, ainsi que des séances de coaching. Les situations déclarées de stress sont prises en charge et accompagnées par différents moyens : entretiens avec la direction des Ressources humaines, mesures de coaching et de soutien psychologique.

Les entités du groupe se conforment aux réglementations locales en vigueur et appliquent des procédures spécifiques liées à la sécurité et à la santé des collaborateurs au travail. Les documents liés à la sécurité et à la santé au travail sont accessibles sur l'intranet et sont mis à jour annuellement.

Un suivi individualisé par la direction des Ressources humaines est réalisé en cas de détection d'une situation potentielle de risques psychosociaux.

Le nombre d'accidents du travail recensé au niveau groupe est extrêmement limité et dès lors, non significatif.

Politique en matière de rémunération

Le dispositif mis en place au sein du groupe Dexia prévoit que le comité des nominations et des rémunérations prépare l'ensemble des points relatifs à la politique de rémunération. Ses propositions sont ensuite soumises au conseil d'administration qui décide des mesures adéquates.

À la suite de la restitution de ses agréments bancaire et de services d'investissement le 1^{er} janvier 2024, les réglementations bancaires, à savoir les CRD IV & V et leurs transpositions nationales, ne sont plus applicables à Dexia.

Pour autant, le groupe Dexia souhaite conserver de saines pratiques de rémunération et veille à faire le meilleur usage des fonds publics en la matière. Définie dans le respect des engagements pris envers les États belge et français et auprès de la Commission européenne, la politique de rému-

nération de Dexia, validée par le conseil d'administration du 13 décembre 2024, est transparente et met en œuvre les grands principes de rémunération.

Rémunération annuelle moyenne

Une agrégation des rémunérations apparaît comme non pertinente au niveau groupe dans la mesure où les règles d'attribution et de calcul sont différentes entre les entités. Les données chiffrées relatives aux rémunérations ne sont dès lors pas communiquées.

Dialogue social

L'ensemble des organes de négociation sociale du groupe se réunit à l'occasion de points d'étape sur la situation financière et la transformation, dans le cadre des réorganisations liées à la résolution du groupe.

Par ailleurs, le groupe reconnaît, favorise et respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective. Tout collaborateur peut établir ou adhérer à une organisation syndicale de son choix. Le groupe reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

En 2025, le groupe Dexia s'est attaché à maintenir un haut niveau de dialogue social. À cet effet, l'ensemble des réunions du comité d'entreprise et du comité pour la prévention et la protection au travail à Bruxelles, du comité social et économique et de la commission santé, sécurité et conditions de travail à Paris se sont tenues en présentiel, en vidéoconférence et conférence téléphonique, permettant aux élus de s'exprimer lors de ces séances mensuelles. Les instances représentatives du personnel ont été systématiquement informées de l'évolution de la situation au sein de l'entreprise et ont également été consultées lors des décisions ayant un impact sur les conditions de travail des collaborateurs.

Par ailleurs, afin de répondre aux obligations lors de consultations de l'instance dans un mode de fonctionnement hybride (télétravail et présentiel), une plateforme de vote à distance a été mise en place au niveau de Dexia à Paris, pratique qui s'avère être un succès.

Dans une logique de responsabilité sociétale, l'accélération des départs au sein de Dexia pousse l'organisation à consolider ses engagements auprès de ses collaborateurs. Ainsi, un avenant à l'accord de gestion sociale a été signé avec les partenaires sociaux courant octobre 2025 qui améliore diverses mesures d'accompagnement, notamment au profit des seniors. Cet avenant acte également la création d'une antenne emploi dont la mission est d'accompagner individuellement et collectivement les salariés dans leur transition professionnelle.

En outre, l'accord de gestion prospective des métiers et des compétences (GPMC) continue à s'appliquer et permet d'offrir une visibilité et un accompagnement pour l'ensemble des collaborateurs. Cet accord est essentiel :

- pour l'entreprise afin de prévenir et d'anticiper les évolutions à venir impactant les postes et méthodes travail ;
- pour les collaborateurs afin d'avoir une visibilité sur l'évolution de leur métier et de leurs compétences.

Politique en matière de diversité et d'égalité de traitement

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration, de la direction générale et du comité exécutif

La question de la diversité des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du comité exécutif est abordée au sein de Dexia sous deux axes :

- La diversité en matière de compétences et de formations afin de s'assurer qu'ensemble et individuellement les membres des organes de direction disposent des connaissances et compétences nécessaires à la compréhension des activités de Dexia et des enjeux auxquels il fait face ;
- Le respect des exigences légales en matière de représentation des femmes au conseil d'administration.

À ce jour, le conseil d'administration est composé de dix membres dont cinq femmes. La direction générale est composée de quatre membres dont une femme et le comité exécutif est composé, quant à lui, de sept membres dont trois femmes.

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Le groupe Dexia mène une politique volontariste visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cette volonté se traduit par l'adoption d'actions concrètes dans les domaines de la communication, du recrutement, de la formation professionnelle, de la gestion des carrières-mobilités-promotions, de la conciliation vie professionnelle-vie personnelle et de la rémunération. Des indicateurs permettent un suivi annuel de cette politique. À ce titre, Dexia a obtenu une note de 93/100 en 2024 au titre de son index d'égalité professionnelle.

Dexia s'engage à réduire les écarts entre hommes et femmes en termes de rémunération en prenant en compte, dans l'analyse, un ensemble de facteurs (notamment le genre, l'âge, le métier, l'expérience, la classification et la performance) et à mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires.

À titre d'exemple, une « enveloppe égalité » visant à réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes est négociée chaque année avec les partenaires sociaux.

En 2021, un accord égalité professionnelle a été signé à l'unanimité par la direction et les organisations syndicales. Il s'inscrit dans la continuité des actions dans lesquelles Dexia s'est engagé depuis plusieurs années afin de promouvoir l'égalité professionnelle.

Des mesures phares ont été actées, telles que l'amélioration de la majoration salariale des temps partiels, la revalorisation des chèques emploi-service et la mise en place d'une solution de garde d'enfants pour les collaborateurs.

Dexia s'est engagé par le biais de cet accord à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et des managers aux questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.

En parallèle, depuis septembre 2022 et jusqu'en janvier 2025, environ 150 femmes ont participé à un programme de leadership, visant à les accompagner dans le développement de leur influence et de leur capacité à conduire le changement. Le programme était composé de 8 sessions de formation d'une demi-journée en petits groupes.

Au cours des différentes sessions participatives et interactives, les participantes ont eu l'occasion de :

- Rencontrer et d'échanger avec des personnalités inspirantes à l'occasion de conférences et temps de convivialité ;
- Travailler sur différentes thématiques avec des intervenants experts dans le cadre d'ateliers de travail : confiance en soi, réseaux, négociation, prise de décision, leadership, etc. ;
- Partager leur expérience, dans un cadre bienveillant, à travers des séances de co-développement.

Activités du réseau féminin professionnel

Créé en 2018 à l'initiative d'une dizaine de collaboratrices, Dexi'elles, le réseau féminin professionnel du groupe, vise à aider les femmes de Dexia à affirmer leurs ambitions et à les inciter à se rencontrer pour échanger et partager leurs expériences, afin de mieux se connaître et d'optimiser leur développement de carrière. Dexi'elles, qui comptait environ

71 membres fin 2025, est à l'origine d'un certain nombre d'initiatives (ateliers, programme de mentorat, conférences de femmes inspirantes...). Le réseau féminin Dexi'elles renforce également l'attraction de Dexia en tant qu'employeur.

Actions en faveur des jeunes

À Paris, Dexia a accueilli, à la rentrée de septembre 2025, six nouveaux jeunes sous contrat d'alternance (contrat d'apprentissage) et un alternant a commencé sa 2^e année. Dexia accompagne dès lors sept alternants au sein des différentes filières de l'entreprise pour la campagne 2025-2026.

Le service Recrutement veille à favoriser la bonne intégration de ces jeunes et propose des activités afin de favoriser la cohésion entre eux. Un suivi renforcé a été mis en place auprès des alternants, via des entretiens trimestriels avec le service Recrutement.

En partenariat avec l'APEC, l'équipe Recrutement a également organisé un atelier « Objectif 1^{er} emploi » dans les locaux de Dexia à Paris. Animé par une consultante APEC, cet atelier a permis aux alternants et aux stagiaires de recevoir de nombreux conseils afin de réussir dans leur recherche d'emploi après leur passage chez Dexia.

Enfin, Dexia a accueilli 5 nouveaux contrats de volontariat international en entreprise (VIE) pour une durée de 12 mois à Bruxelles, 1 VIE pour une durée de 12 mois à Dublin. 2 VIE ont été prolongés à Bruxelles.

Pour chacun des jeunes ayant terminé un stage, une alternance ou un contrat VIE chez Dexia, un temps d'échange individuel est prévu avec le service Recrutement. Ce moment permet de faire le bilan sur leur expérience acquise chez Dexia, les points forts et les points d'amélioration.

Lutte contre les autres discriminations

Le groupe Dexia respecte toutes les mesures en vigueur localement pour lutter contre les discriminations.

En particulier, Dexia promeut et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives à la liberté d'association, au droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations au travail.

Dexia a également nommé un Référent handicap chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

Le profil des collaborateurs de Dexia est divers et multiculturel. Le groupe compte 25 nationalités différentes parmi ses collaborateurs et peut s'appuyer sur l'expertise de profils seniors : les collaborateurs de plus de 55 ans représentent 26 % des effectifs salariés.

Lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Dexia a désigné deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes, un référent représentant la Direction et un référent représentant le comité social et économique de Dexia. Leur désignation a été communiquée à l'ensemble des collaborateurs du groupe via l'intranet. Ces référents ont également bénéficié d'une formation adéquate.

Les référents ont rencontré la direction des Ressources humaines afin de définir les rôles de chacun, le mode opératoire en cas de signalement et les actions de sensibilisation à mener auprès des collaborateurs.

Par ailleurs, une communication sur l'intranet est effectuée sur une base régulière afin de rappeler aux collaborateurs l'existence de ces référents et préciser leur rôle et les canaux de communication avec eux.

Initiative StOpE

Depuis 2023, le groupe est signataire de la charte #StOpE avec pour objectif de s'engager dans la lutte contre le sexisme ordinaire.

Cette initiative permet de mutualiser les énergies afin de lutter contre le sexisme ordinaire au travail, essayer les actions et bonnes pratiques sur ce sujet. Elle réunit un réseau d'employeurs qui s'engagent sur 8 principes définis par la charte d'engagement #StOpE :

- Afficher et appliquer le principe de tolérance zéro.
 - Informer pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts.
 - Former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire.
 - Diffuser des outils pédagogiques aux salariés pour faire face aux agissements sexistes en entreprise.
 - Inciter l'ensemble des salariés à contribuer, à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire.
 - Prévenir les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes.
 - Sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées.
 - Mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi.
- Dexia a déployé en interne un e-learning afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à la problématique le sexisme ordinaire.

Droits humains

Dexia exerce ses activités en respectant les droits humains. Un manquement à cet engagement pourrait notamment ternir la réputation de Dexia et donner lieu à des sanctions administratives, judiciaires ou pénales. Pour se prémunir de tous risques indirects liés aux activités de ses fournisseurs, une charte de déontologie concernant les relations du groupe Dexia avec les fournisseurs impose de nombreuses obligations en matière de droits humains et notamment l'obligation de :

- Ne pas recourir à l'utilisation de main d'œuvre infantile (de moins de 15 ans) ou forcée, ni admettre une telle pratique de la part de ses propres fournisseurs et sous-traitants ;
- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires visant à assurer à son personnel des conditions et un environnement de travail sain et sûr dans le respect des libertés individuelles et collectives, notamment en matière de gestion des horaires de travail, de rémunération, de formation, de droit syndical, d'hygiène et de sécurité ;
- Respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur la discrimination (sexe, origine ethnique, religion, appartenance politique...) en matière d'embauche et de gestion du personnel ;
- Ne pratiquer ni soutenir aucune coercition psychologique ou physique ni abus verbaux vexatoires ou humiliants ;
- Respecter les dispositions du droit du travail en vigueur tant lors de l'embauche du personnel qu'au cours de l'exécution du contrat de travail.

En complément, le département des Achats du groupe Dexia s'est doté, en 2021, d'une charte des achats responsables qui liste les engagements de Dexia et de ses fournisseurs et partenaires commerciaux en matière de respect des droits humains et du travail, d'environnement, d'éthique des affaires et de loyauté des pratiques, mais également en termes de sous-traitance.

Cette charte des achats responsables est disponible via le lien suivant : <https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/documents-cles>

Loyauté des pratiques – corruption

Dexia s'engage à conduire ses activités dans un environnement sain et intègre, en conformité avec l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dexia entend prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la corruption, dans toutes ses activités et sur l'ensemble du groupe. Dans ce cadre, Dexia a établi des dispositions applicables à l'ensemble de ses collaborateurs, mais également envers tous ceux qui travaillent pour le groupe et qui agissent en son nom afin de prévenir la corruption et d'appliquer une politique de tolérance « zéro » en la matière.

Dans la mesure où Dexia gère son bilan en extinction, n'a pas de nouveaux clients et n'entre aujourd'hui en relation d'affaires qu'avec des contreparties financières pour le financement ou la couverture des risques liés à son bilan, le risque de corruption est considéré comme étant faible et maîtrisé. Néanmoins, comme pour toute activité, des risques de non-conformité existent. Pour y remédier le groupe Dexia a mis en place une politique d'intégrité ayant comme objectif :

- De promouvoir un comportement honnête, ouvert et éthique ;
- D'assurer le respect des lois, réglementations et autres standards professionnels, ainsi que le respect des codes de déontologie, codes de conduite et autres politiques et procédures du groupe afin de mettre en valeur et protéger la réputation de Dexia.

Lutte contre la corruption

Le dispositif procédural qui traite de la corruption comprend un code de conduite anti-corruption, qui vient compléter l'ensemble de textes de gouvernance en vigueur. Ce code de conduite, qui définit les différents types de comportements à proscrire, a plusieurs objectifs :

- Rappeler la tolérance zéro de Dexia en matière de corruption (sous toutes ses formes) ;
- Définir les critères de corruption ;
- Rappeler les pratiques interdites au sein de Dexia, telles que le dessous-de-table, l'extorsion, le trafic d'influence et le blanchiment des recettes provenant de ces pratiques ;
- Rappeler les risques de corruption et les comportements à adopter ;
- Rappeler la responsabilité de chacun ;
- Souligner le devoir d'abstention qui est fort ;
- Prévoir la protection des collaborateurs en cas de remontée d'un fait de corruption ;
- Prévoir des sanctions qui renvoient aux sanctions en vigueur au sein de Dexia (cf. règlement d'ordre intérieur) ;
- Mettre en place la formation des collaborateurs.

Ce code de conduite devient la norme de marché et permet de répondre aux demandes des partenaires et contreparties financières du groupe et des agences de notation.

Outre ce code de conduite anti-corruption, Dexia dispose de politiques et procédures qui tentent de limiter les risques de corruption de nature privée comme la charte des achats responsables, la politique en matière de cadeau, faveur ou invitation et la politique d'encadrement de l'externalisation (*Outsourcing*).

Dans le cadre de la lutte contre la corruption de nature politique, l'ensemble des textes de gouvernance en vigueur est renforcé par une politique de « risques pays », qui intègre le risque de corruption en tant que critère essentiel dans la classification des risques. Le groupe a également adopté une politique relative aux personnes politiquement exposées afin de prévenir le risque de blanchiment d'argent sur la base d'actes de corruption.

Enfin, des normes internes viennent compléter le dispositif anti-corruption par une cartographie des risques adaptée au risque de corruption, la définition d'un plan de lutte contre la corruption et la formation des collaborateurs à la prévention de ce risque. Dexia forme l'ensemble de ses collaborateurs, au minimum tous les deux ans, aux risques de corruption et de trafic d'influence. Actuellement, une personne a la charge de la formation à Paris et un correspondant assure cette formation dans les entités du groupe.

Au cours de l'année 2025, Dexia n'a recensé :

- Aucun incident en matière de corruption ;
- Aucun incident confirmé impliquant des salariés ;
- Aucun incident confirmé avec des *business partners* ;
- Aucune affaire publique portée à l'encontre de l'entreprise ou de ses collaborateurs.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

À la suite de l'abandon de sa licence bancaire, effectif depuis le 1^{er} janvier 2024, Dexia continue d'exercer certaines activités liées au secteur financier, en tant qu'entité non réglementée. À cet égard, le groupe maintient un cadre interne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en se fondant sur les « meilleures pratiques » en la matière.

Dexia a ainsi défini une série de politiques (*country policy*, personnes politiquement exposées, manuel LCB-FT, ...), sur la base desquelles les entités du groupe ont adopté des procédures et notes d'instruction détaillant les obligations et formalités applicables en matière de :

- Connaissance et identification des clients, représentants, mandataires et des bénéficiaires économiques ;
- Vérification par rapport aux listes officielles de criminels, terroristes, acteurs de la prolifération nucléaire... émises par les autorités nationales et internationales ;
- Suivi des relations de compte et d'affaires durant la durée de la relation ;
- Surveillance des opérations et détection des transactions suspectes ;
- Formation des collaborateurs au minimum tous les deux ans aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme ;
- Coopération avec les autorités judiciaires en cas de soupçon de blanchiment ou de financement du terrorisme conformément aux exigences applicables.

Abus de marché

Dexia a mis en place des mesures visant à gérer les risques d'abus de marché, c'est-à-dire de délits d'initiés, de diffusion illicite d'information privilégiée et de manipulations de cours en relation avec les instruments financiers émis par Dexia et par tout autre émetteur.

Ces mesures sont traduites principalement dans une politique visant à prévenir les abus de marché en relation avec ces instruments financiers et des mesures en matière de confidentialité, d'établissement de listes d'initiés et de murailles de Chine.

Intégrité et prévention des conflits d'intérêt

Dexia a mis en place une politique visant à prévenir les conflits d'intérêt qui pourraient survenir dans le cadre de ses activités : restructuration de crédits, émission, activité pour compte propre, externalisation d'activités et également ses relations avec les fournisseurs, sous-traitants et partenaires éventuels. Dexia s'engage à respecter le bon fonctionnement des marchés sur lesquels il intervient ainsi que les règles internes et procédures propres à ces marchés. Dexia s'engage à ne pas intervenir dans des opérations pouvant contrevenir aux lois et règlements.

Dexia s'engage à ce que les opérateurs de marché fassent preuve de professionnalisme et d'intégrité vis-à-vis des intermédiaires et contreparties.

Des règles internes ont été adoptées afin de régir les fonctions extérieures pouvant être exercées par les dirigeants en application de règles locales ou des principes généraux en matière de prévention des conflits d'intérêt.

Dexia dispose d'une politique visant à garantir l'indépendance de ses commissaires aux comptes. Ainsi, il convient entre autres de vérifier, préalablement à l'octroi d'une mission qui n'est pas directement liée aux travaux de contrôle légal des comptes, si cette mission n'est pas malgré tout de nature à affecter l'indépendance des commissaires aux comptes.

Droit d'alerte professionnelle (Whistleblowing)

Dexia a mis en place un système d'alerte interne accessible à tous les collaborateurs ainsi qu'aux prestataires extérieurs à Dexia. Il est destiné à encourager le personnel et les autres parties prenantes concernées à signaler, de bonne foi et de manière confidentielle, toute infraction potentielle ou avérée aux réglementations, aux valeurs d'entreprise et aux codes de conduite internes, ou tout comportement contraire à l'éthique ou illégal concernant des aspects relevant de la compétence et de la surveillance de Dexia.

Protection des données et confidentialité

La discrétion et le respect des exigences en matière de confidentialité sont essentiels, notamment en vue de préserver la réputation de Dexia. À cet égard, des procédures ont été mises en place au sein du groupe.

De plus, dans le contexte des formations relatives à la conformité, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés à ces obligations de confidentialité et de respect de séparation des fonctions, avec notamment des rappels des bonnes pratiques à adopter.

La protection des données est essentielle et Dexia respecte l'ensemble des dispositions nationales et européennes relatives à la protection des données personnelles.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Dexia a identifié et référencé tous les processus impliquant des données à caractère personnel, mis à jour ou rédigé des politiques et des procédures qui décrivent la gestion des droits des personnes concernées et le signalement des éventuelles violations. Le groupe a également mis en place des formations afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à cette réglementation.

En outre, Dexia a mis à jour son site internet pour permettre aux tiers de comprendre le traitement des données à caractère personnel mis en œuvre par la société, leurs droits et les coordonnées de contact.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de Dexia (<https://www.dexia.com/fr/legal-mentions>).

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Dialogue avec les parties prenantes

Dexia communique sur une base régulière avec notamment ses actionnaires, ses investisseurs et, de manière générale, les différentes parties prenantes à sa résolution ordonnée.

Actions solidaires, partenariats et mécénat

L'implication de Dexia vis-à-vis de la société se traduit par la mise en œuvre de politiques et actions au bénéfice des

acteurs locaux dans les différents pays où le groupe est présent de manière directe ou indirecte. Diverses initiatives, permanentes ou ponctuelles, sont organisées au sein du groupe. Dexia encourage et soutient également le volontariat, ainsi que toute autre démarche individuelle ayant une incidence positive sur des acteurs fragilisés de la société ou sur l'environnement. Dexia relaye notamment ces initiatives par le biais de communications dédiées sur son intranet.

Programme de mentoring Kodiko

Dexia Holding et Dexia se sont engagés aux côtés de l'association Kodiko, qui accompagne les personnes réfugiées dans leur insertion professionnelle à travers un programme de mentoring en entreprise. Ce dispositif repose sur la mise en relation de personnes réfugiées avec des collaborateurs volontaires, favorisant le partage d'expérience, la découverte des codes professionnels et culturels. En 2025, 9 collaboratrices du groupe se sont engagées dans le programme Kodiko.

Mécénat auprès d'une section de football adapté

En 2025, Dexia a organisé une rencontre de football avec la section adaptée de l'Union Sportive et Amicale de Clichy une association qui œuvre pour l'inclusion et l'épanouissement des personnes en situation de handicap grâce à la pratique sportive.

Cette initiative avait pour objectif de favoriser la cohésion, le partage et l'authenticité, en créant un cadre où collaborateurs et participants peuvent se rencontrer, échanger et s'encourager mutuellement. Les matchs amicaux ont permis de renforcer les liens entre les participants et de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de l'inclusion dans le sport et au quotidien.

Récupération de bouchons en plastique au profit des Bouchons de l'espoir

Des points de collecte sont placés à tous les étages Dexia de la tour CBX, à Paris. Les unités collectées sont revendues à l'industrie plastique et recyclées au profit des personnes en situation de handicap.

Collecte des Boîtes de Noël solidaires

Dans le cadre des actions de solidarité menées par le groupe, Dexia Holding et Dexia ont participé à la collecte des Boîtes de Noël solidaires organisée par l'Association du site de La Défense (AsD). Cette initiative vise à apporter un soutien aux personnes en situation d'isolement ou de précarité, à travers la collecte de boîtes contenant des produits utiles et réconfortants pour la période hivernale. En 2025, 24 Boîtes de Noël solidaires ont été collectées sur les sites de Paris et Bruxelles, grâce à la mobilisation des collaborateurs.

Donation solidaire de fin d'année

Cette année encore, Dexia Holding a reconduit son action solidaire de fin d'année. Les collaborateurs bruxellois ont été invités à participer activement au processus de sélection de trois associations actives localement, par le biais d'une campagne de communication dédiée. Cette action consistait, dans un premier temps, à proposer une ou plusieurs associations caritatives qui leur tenait à cœur et, dans un second temps, à voter pour élire celles de leur choix. Le choix des collaborateurs s'est porté, en 2025, sur :

- Zorgcirkels Jongdementie, qui soutient les personnes atteintes de démence précoce ;
- BePOPI, une association composée de bénévoles atteints d'un déficit immunitaire primaire ou ayant un membre de leur famille touché par cette maladie ;

- De Verenigde Spectrums van Autisme, qui aide des personnes atteintes d'autisme, notamment pour favoriser leur formation et leur insertion et organise des initiatives pour mieux faire connaître cette maladie.

Courses solidaires

Chaque année, des collaborateurs de Dexia à Paris prennent le départ de grandes courses à pied qui visent à financer des causes humanitaires.

Ainsi, en 2025, Dexia a participé en juin à la course Imagine for Margo qui, année après année, lutte contre le cancer des enfants. Des collaborateurs du groupe ont également porté ses couleurs en octobre, lors de la course Odysee, qui œuvre pour la recherche contre le cancer du sein ou en décembre, à l'occasion du Cross du Figaro, qui récolte des fonds pour le Téléthon.

Questions environnementales

Gestion des déchets et gestion responsable des consommables

Le groupe Dexia a, depuis plusieurs années déjà, mis en place une politique de gestion responsable de ses consommations et de ses déchets. Ainsi, des systèmes de tri sélectif, de collecte et de recyclage du papier et des déchets internes (toners, déchets électriques, matériel obsolète, capsules Nespresso, etc.) ont été mis en place dans les différents sites.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables et de réduction de sa consommation de papier, le groupe a mis en œuvre différentes actions relatives au type de papier utilisé, telles que la diminution du grammage du papier et la systématisation du recours à du papier vierge recyclé, blanchi sans chlore et bénéficiant du label PEFC. Le groupe n'édite plus aucun support commercial ni corporate et n'imprime plus son rapport annuel, qui est disponible sous format digital sur le site internet de l'entreprise www.dexia.com. La consommation de papier est donc limitée à un usage bureautique et est non significative.

Utilisation durable des ressources

Dans le but de répondre aux enjeux climatiques, le comité de direction a pris un certain nombre de mesures pour limiter la consommation énergétique des locaux, accompagnant activement la campagne de sensibilisation sur la nécessité de réduire

la consommation des entreprises initiés par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité à Paris-La Défense, et conformément aux décisions des autorités fédérales et régionales et à la charte énergétique de la Fédération des entreprises belges (FEB) pour Bruxelles. Ces mesures, en vigueur jusqu'à la fin de la période hivernale (31 mars), se déclinent en fonction des entités et visent à améliorer la sobriété énergétique du groupe. Elles comprennent notamment une baisse du chauffage dans les locaux, le télétravail généralisé le vendredi pour les collaborateurs de Paris et obligatoire la semaine du 26 décembre 2025 au 2 janvier 2026 à Paris et Bruxelles, une limitation de l'éclairage sur sites en fonction des lieux ou des horaires ou une diminution de la température de l'eau. Du fait du passage en 2022 à des sources d'électricité à 100 % vertes dans les espaces de bureaux de Bruxelles, Paris et Dublin, les émissions énergétiques de l'entreprise (scope 2) ont pratiquement disparu.

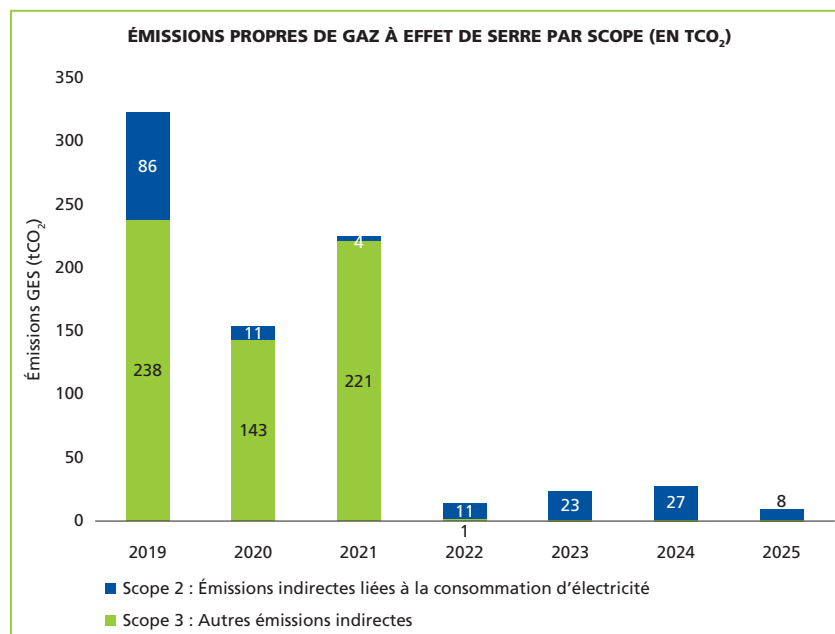
Par ailleurs, depuis plusieurs années, Dexia veille à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail de ses collaborateurs en privilégiant deux axes : réduire les déplacements et minimiser leurs impacts en encourageant l'utilisation de modes de transport moins polluants. Le groupe prend en charge les abonnements aux transports en commun à 100 % (Belgique) ou partiellement (France, Italie) ou encourage les déplacements à bicyclette (« Bike to Work Scheme » en Irlande).

De plus, afin de réduire les déplacements professionnels, les collaborateurs ont la possibilité de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine et de faire usage de visioconférences et de conférences téléphoniques.

En conséquence, les émissions propres relatives aux déplacements professionnels (scope 3) sont non significatives.

La consommation d'eau des implantations à Paris et Bruxelles est également très limitée.

Les émissions propres du groupe Dexia s'inscrivent en diminution et sont, sous l'effet des mesures engagées pour limiter la consommation énergétique et de la réduction de la taille du groupe, devenues non significatives, à 8 tCO₂ en 2025. Elles sont amenées à se réduire davantage dans les années à venir, étant donné le statut d'entreprise en résolution ordonnée de Dexia. En conséquence, Dexia ne calculera plus ces chiffres à partir du rapport annuel de 2026.



2025

52		Bilan
		52 Actif
		52 Passif
53		Engagements hors bilan
54		Compte de résultat
55		Annexe aux comptes annuels
		55 Éléments significatifs et règles de présentation et d'évaluation
		63 Notes sur l'actif
		69 Notes sur le passif
		73 Notes sur le hors bilan
		78 Notes sur le résultat
82		Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2025
85		Gestion des risques
90		Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

2025

COMPTES SOCIAUX
ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2025

Bilan

Actif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	0	0
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	11 727	12 327
III. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	1 824	1 635
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	12 811	9 206
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	13 461	11 417
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	0	0
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	5	5
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	1	0
IX. Immobilisations corporelles	2.9	1	0
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0
XII. Actions propres		0	0
XIII. Autres actifs	2.10	7 318	5 016
XIV. Comptes de régularisation	2.10	5 265	3 755
TOTAL DE L'ACTIF		52 413	43 361

Passif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
I. Banques centrales, CCP		0	0
II. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.1	180	27
III. Opérations avec la clientèle	3.2	2 990	6 498
IV. Dettes représentées par un titre	3.3	34 948	24 907
V. Autres passifs	3.4	1 319	706
VI. Comptes de régularisation	3.4	8 538	7 130
VII. Provisions pour risques et charges	3.5	522	311
VIII. Passifs subordonnés	3.6	56	56
CAPITAUX PROPRES	3.7	3 860	3 726
XI. Capital souscrit		279	279
XII. Primes d'émission		2 674	2 674
XIII. Réserves (et résultat reporté)		1 174	907
XVII. Résultat de l'exercice		(267)	(134)
TOTAL DU PASSIF		52 413	43 361

Engagements hors bilan

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNÉS			
I. Engagements de financement donnés	4.1	375	128
II. Engagements de garantie donnés	4.2	1 641	1 439
III. Autres engagements donnés	4.3	2 367	1 624
ENGAGEMENTS REÇUS			
IV. Engagements de financement reçus	4.4	1 359	103
V. Engagements de garantie reçus	4.4	4 359	3 302
VI. Engagements sur titres	4.5	0	0
VII. Opérations de change en devises	4.6	46 595	28 381
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	142 924	110 039

Compte de résultat

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	5 227	3 137
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(5 129)	(3 133)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	1	0
IV. Commissions (produits)	5.3	2	2
V. Commissions (charges)	5.3	(7)	(5)
VI. A Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	(16)	13
VI. B Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	(16)	110
VI. C Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	5.4	(66)	4
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	4	8
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	0	(17)
PRODUIT NET BANCAIRE		0	119
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(237)	(259)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(239)	(141)
XI. Coût du risque	5.6	(57)	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(296)	(141)
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	6	9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(290)	(132)
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	29	(1)
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	(6)	(1)
RÉSULTAT NET		(267)	(134)
RÉSULTAT PAR ACTION (en euro)		(0,96)	(0,48)

Annexe aux comptes annuels

1. Éléments significatifs et règles de présentation et d'évaluation

1.1. Éléments significatifs repris dans le compte de résultat

Le résultat net s'élève à EUR -134 millions pour l'année 2025, contre EUR -267 millions pour l'année 2024.

Le produit net bancaire s'établit à EUR +119 millions (EUR -0.3 millions en 2024). Outre le portage des actifs, il inclut les résultats liés aux cessions d'actifs et reste sensible à l'évolution de la valorisation des portefeuilles de placement et des dérivés classés dans le portefeuille de transaction.

Il comprend notamment en 2025 :

- la marge nette d'intérêt pour EUR +4 millions (EUR +98 millions en 2024), qui regroupe :
 - d'une part, le coût de portage des actifs et le résultat de transformation pour EUR +230 millions (EUR +253 millions en 2024). La baisse de EUR -23 millions sur 2025 résulte principalement d'une réduction des revenus d'intérêt liée à l'attrition des portefeuilles d'actifs, et d'un renchérissement des coûts de financement du fait de la hausse des taux d'intérêt sur l'exercice,
 - d'autre part, le résultat des cessions de prêts et des dénouements d'opérations de macrocouverture pour EUR -226 millions (EUR -155 millions en 2024),
- les gains ou pertes sur le portefeuille de négociation pour EUR +13 millions (EUR -16 millions en 2024), constitués des variations du change pour EUR +23 millions, et d'un résultat négatif de EUR -10 millions sur les dérivés, dont la valorisation est impactée pour EUR -40 millions par la hausse des taux d'intérêt. Le résultat sur dérivés comprend également une évolution favorable de la *Funding Value Adjustment* (FVA) et de la *Credit Value Adjustment* (CVA) pour un montant total de EUR +24 millions,
- les gains ou pertes sur portefeuille de placement pour EUR +110 millions (EUR -16 millions en 2024), comprenant un produit de EUR +100 millions lié à l'évolution favorable de la valorisation du portefeuille, en raison notamment d'un affinement de la valorisation des titres en dollar australien et de l'évolution positive de la valorisation des titres en yen. Ils incluent divers résultats de cession pour EUR +10 millions.
- les gains ou pertes sur portefeuille d'investissement pour EUR +4 millions (EUR -66 millions en 2024), principalement liés à la cession de droits de souscription attachés à une exposition dans le secteur de la distribution d'eau au Royaume-Uni.
- les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour EUR -9 millions (EUR +4 millions en 2024), comprenant essentiellement une charge liée au règlement de divers contentieux en Italie.

Les coûts⁽¹⁾ s'élèvent à EUR -260 millions contre EUR -239 millions en 2024, et affichent une hausse de EUR 21 millions sur l'exercice. Ils restent impactés en 2025 par des coûts non récurrents importants (EUR -99 millions). Ces coûts de restructuration et de transformation sont principalement associés au contexte de résolution de Dexia : ils incluent notamment des frais d'étude relatifs au projet d'externalisation de certaines fonctions support, ainsi que le provisionnement des indemnités liées au départ d'une partie des collaborateurs exerçant ces fonctions au sein de l'entreprise.

Le coût du risque s'établit à EUR +0.2 million en 2025, reflétant la qualité de crédit des portefeuilles de Dexia. Il s'élevait à EUR -57 millions en 2024, résultant presque exclusivement de l'évolution des provisions⁽²⁾, relatives au secteur de la distribution d'eau au Royaume-Uni.

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à EUR +9 millions (EUR +6 millions en 2024). Ils comprennent principalement une reprise des provisions pour risques et charges qui reflète l'amélioration de la valeur d'utilité de la filiale de Dexia, Dexia Holdings, Inc sur 2025.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR -1 million (EUR +29 millions en 2024). Il intégrait en 2024 une correction d'erreur de EUR +29 millions liée à la surestimation, fin 2023, de la dépréciation d'un titre italien classé dans le portefeuille de placement. L'impôt sur les bénéfices s'élève à EUR -1 million (EUR -6 millions en 2024).

1.2. Autres éléments significatifs de l'année

Transfert de titres de créances de Dexia vers un marché non réglementé

En ligne avec l'objectif poursuivi de simplification de son fonctionnement, Dexia a transféré, en 2025, la négociation de l'entière de sa dette (garantie et non garantie) du marché réglementé de la Bourse du Luxembourg vers le marché non réglementé de l'Euro MTF. En parallèle, Dexia a validé, et mis en œuvre en 2025, le principe d'une cotation de toute nouvelle émission sur ce marché de l'Euro MTF. En conséquence, Dexia ne détient plus de titres cotés sur un marché réglementé et n'est plus une entité d'intérêt public (EIP).

Refonte du modèle opérationnel

Depuis quelques années, Dexia est engagé dans une politique d'externalisation de certaines activités, afin d'adapter sa structure et ses processus opérationnels à son mandat de résolution ordonnée. En 2025, Dexia a poursuivi les travaux de configuration, de développement et de mise en œuvre des

(1) Les coûts incluent les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles.

(2) Dépréciations pour risque de crédit individualisées et provisions pour risque de crédit non individualisées.

contrats d'externalisation signés avec BlackRock en décembre 2023 et EY en mai 2024, afin de pouvoir externaliser la production des indicateurs de risque de marché, la gestion des back et middle office marché, la production des reportings comptables et fiscaux, la production des indicateurs de risque de crédit ainsi que la production et le suivi des indicateurs de risque opérationnel, de contrôle permanent et de continuité des activités. Dans le cadre de ces externalisations, Dexia conserve en interne les activités stratégiques de pilotage, de contrôle et de prise de décision.

Avant le déploiement opérationnel du programme qui sera précédé d'une période de marche en double, les tests fonctionnels, déjà largement engagés, devront être finalisés avec succès.

1.3. Événements postérieurs à la clôture

Conflit au Moyen-Orient

Au 1^{er} trimestre 2026, le conflit entre les États-Unis, Israël et l'Iran a fortement accru les risques géopolitiques et induit une hausse sensible des prix de l'énergie, en raison notamment de la situation pesant sur le détroit d'Ormuz, passage clé du commerce mondial. Les répercussions au niveau mondial dépendent en grande partie de la durée du conflit.

L'exposition directe de Dexia au Moyen-Orient demeure très limitée et est entièrement provisionnée. Au-delà du Moyen-Orient, l'exposition indirecte à d'autres secteurs, en cas de prolongation du conflit, est estimée à environ EUR 1 milliard au 31 décembre 2025 et est principalement concentrée sur certains secteurs sensibles aux coûts de l'énergie tels les producteurs d'électricité utilisant des centrales à gaz, les infrastructures de transport (autoroutes, aéroports, parkings), le transport public et la gestion des déchets. Ces secteurs, dont les principales expositions bénéficient de garanties financières, ont démontré leur capacité de résilience lors de crises passées. Le groupe suit de près l'évolution du conflit et son impact sur les marchés financiers et n'a pas, à ce stade, observé de dégradation notable des marchés de la dette garantie ni du financement sécurisé.

1.4. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Continuité d'exploitation

Les états financiers de Dexia au 31 décembre 2025 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Dexia poursuit sa résolution ordonnée en tant que non-banque. Le retrait des agréments bancaire et de services d'investissement de Dexia s'inscrit dans la continuité de l'exécution du plan de résolution ordonnée. Il repose sur une analyse détaillée des impacts et des risques, ayant démontré que Dexia est parfaitement à même de poursuivre ce processus de résolution en dehors de la réglementation bancaire et que ce retrait n'affectera en rien la capacité de Dexia à opérer sa résolution ni la qualité de suivi de son portefeuille. En particulier :

- Dexia préserve sa capacité à se financer via l'émission de dette garantie par les États belge et français, qui conserve la qualification HQLA Level 1. Pour rappel la garantie des États de Dexia a été prolongée en 2022, pour une durée de 10 ans.

- Dexia conserve également un accès direct aux chambres de compensation et aux principales plates-formes de négociation, indispensables à la gestion de sa résolution ordonnée.

À la suite du retrait d'agrèments de Dexia, les agences de notation ont affirmé la notation *senior unsecured* de Dexia à un niveau *Investment Grade*.

La poursuite de la résolution ordonnée de Dexia repose sur un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à sa résolution, qui sont réévaluées sur la base des éléments disponibles à chaque date d'arrêt des comptes. Ces hypothèses, et les zones d'incertitude résiduelles, sont résumées ci-dessous :

- Bien que gérant ses risques de façon proactive, Dexia demeure sensible à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité. Elle pourrait aussi avoir un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers ou des dérivés. Dexia reste également soumis aux contraintes et incertitudes liées à son modèle opérationnel ainsi qu'aux risques liés à la continuité d'exploitation, inhérents au caractère spécifique d'entité en résolution de Dexia.

- La poursuite de la résolution repose sur le maintien de la notation de Dexia à un niveau équivalent ou supérieur au rang *Investment Grade*. Elle suppose également que Dexia conserve une bonne capacité de financement via l'émission de dette garantie par les États belge et français et la collecte de financements sécurisés.

- Enfin, des incertitudes résiduelles liées, par exemple, à l'évolution de la législation ou des règles comptables sur la durée de la résolution de Dexia, pourraient influencer la trajectoire de résolution initialement anticipée.

Lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2025, la direction a examiné chacune de ces hypothèses et zones d'incertitudes.

- Malgré des conditions de marché volatiles, Dexia a exécuté avec succès son programme d'émissions à long terme de 2025, le clôturant dès la fin du 1^{er} semestre. Par ailleurs Dexia maintient une réserve de liquidité jugée adéquate pour faire face à des conditions de marché stressées. Cette réserve de liquidité s'élève à EUR 10,1 milliards au 31 décembre 2025.

- Dans le cadre de la préparation des états financiers au 31 décembre 2025, Dexia a revu les scénarios macroéconomiques utilisés pour l'évaluation des pertes de crédit provisionnelles et a retenu un scénario macroéconomique élaboré sur la base des projections les plus récentes de la Banque centrale européenne (BCE), publiées en décembre 2025, complété par les scénarios publiés par les banques centrales nationales, par la *Bank of England* et la FED. Ainsi les banques centrales ont revu légèrement leurs projections de croissance pour les 3 années à venir : pour 2026, les perspectives dans l'Union européenne montrent un niveau modéré de croissance de l'activité économique (+1,2 %), une tendance comparable est attendue pour le Royaume-Uni (+1,4 %) et légèrement meilleure pour les États-Unis (+2,3 %). Le processus de désinflation devrait se poursuivre dans les années à venir, avec une inflation sous l'objectif de 2 % dans l'Union européenne au cours des deux prochaines années, tandis qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis, elle devrait rester au-dessus de l'objectif, qui ne serait atteint qu'à la fin de 2027. Le marché du travail devrait rester résilient dans l'Union européenne, dans un contexte de croissance économique modérée. Au Royaume-Uni, les projections restent prudentes, avec un taux de chômage stable, tandis qu'aux États-Unis, le taux de chômage devrait diminuer après 2026.

Après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments et incertitudes, la direction de Dexia confirme qu'au 31 décembre 2025, ils ne remettent pas en cause les fondamentaux de la résolution ordonnée de Dexia ni l'appréciation du caractère adéquat de l'application de la convention de continuité d'exploitation.

a. Normes comptables utilisées par Dexia

Depuis le retrait de son agrément bancaire en date du 1^{er} janvier 2024, Dexia poursuit, en tant qu'entité non-financière, la gestion extinctive de son bilan et le portage de son portefeuille acquis dans le cadre d'une activité bancaire. Pour respecter, d'une part, le principe d'image fidèle défini à l'article L 123-14 du code de commerce et, d'autre part, le principe de permanence des méthodes comptables entre les exercices comptables défini à l'article L 123-17 du code de commerce, Dexia continue d'appliquer le règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire pour l'établissement de ses comptes sociaux.

À la suite de l'abandon de la publication des comptes consolidés en normes IFRS en date du 1^{er} janvier 2024, Dexia a choisi d'ajouter à ses comptes sociaux certaines informations complémentaires, qui ont été jugées pertinentes pour assurer la continuité de la bonne compréhension des informations financières publiées par Dexia, en particulier concernant :

- les filiales dont l'intérêt négligeable permet l'absence de production de comptes consolidés tout en respectant l'obligation de donner une image fidèle de la situation financière (voir note 6.2. Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités),
- l'appréhension et la gestion des risques (voir chapitre 7. Gestion des risques).

b. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels tiennent compte des évolutions réglementaires suivantes :

- Modernisation des états financiers : les principales dispositions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et portant sur la « Modernisation des états financiers » s'articulent autour de :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique des transferts de charges,
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexes.

En conséquence, le règlement n° 2023-03 du 6 septembre 2023 met à jour les règlements sectoriels, y compris celui du secteur bancaire, en abrogeant la technique du transfert de charges.

Ces textes, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, n'entraînent que des impacts mineurs sur les notes annexes aux états financiers de Dexia.

- Nouvelle jurisprudence liée aux congés payés : par deux arrêts du 10 septembre 2025 sur l'arrêt maladie pendant les congés payés et le calcul des heures supplémentaires en présence de congés payés, la Cour de cassation fait prévaloir le droit de l'UE sur le Code du travail en écartant les dispositions françaises en matière de congés payés. Ces deux décisions permettent aux salariés un report des congés payés en cas de maladie et obligent les employeurs à prendre en compte les congés payés dans le calcul des heures supplémentaires pour

les salariés soumis au décompte hebdomadaire de la durée de travail. L'impact de ces deux arrêts sur les états financiers de Dexia est non significatif.

c. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes annuels

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

Créances sur la clientèle

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan. Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non-recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque de crédit avéré qui se traduit par un risque probable de non-recouvrement de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie. Le déclassement en encours douteux est effectué :

- s'il existe un ou plusieurs impayés de plus de trois mois au moins ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. L'application de ce critère est globalement en accord avec la définition prudentielle du défaut, bien qu'il ne s'agisse plus d'une obligation réglementaire pour Dexia depuis le 1^{er} janvier 2024 en raison du retrait de son agrément bancaire ;
- ou si une créance est considérée comme litigieuse présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...).

Dès lors qu'un encours est douteux, il donne lieu à l'enregistrement de dépréciations correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux prévisionnels actualisés au taux effectif en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation (voir note 7.2. Risque de crédit). Le montant des intérêts, échus non encaissés et courus non échus, est déprécié à 100 % via la marge d'intérêts. Ainsi, dès leur transfert en encours douteux, seuls les intérêts encaissés sur ces dossiers contribuent à la marge d'intérêts.

Le classement d'un encours en encours douteux entraîne par « contagion », pour une contrepartie donnée, un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et quand un passage en perte à terme est envisagé. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Il fait l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié.

Dès lors que le risque sur la contrepartie est définitivement levé et que les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, la créance classée en encours douteux est reclassée au sein des encours sains.

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont classées dans la catégorie des créances saines restructurées jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenu d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

Opérations sur titres

Les titres détenus par Dexia sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

Titres de transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté (voir « Titres de placement » pour le calcul de la valeur de marché). Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

Dexia ne détient pas de titres classés dans le portefeuille de transaction.

Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés contre le risque de taux. Dexia ne détient pas de titres de placement à revenu variable.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains ou des pertes sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes) d'un instrument financier dépend de l'existence ou non d'un marché actif de cet instrument. Les modalités de la détermination de la valeur de marché sont présentées dans la note 7.1. Valeur de marché des instruments financiers.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Les dépréciations antérieurement constituées sont reprises de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée portant sur des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, Dexia n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir. Toutefois les cas suivants ne sont pas visés par cette restriction :

- cession ou transfert proche de l'échéance ou de la date de remboursement du titre ou survenant après l'encaissement de la quasi-totalité du principal d'origine du titre ;
- cession ou transfert causé par un événement isolé, indépendant du contrôle de l'établissement, qui n'est pas appelé à se reproduire et que l'établissement n'aurait pu raisonnablement anticiper ;

- cession ou transfert qui ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevenant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

Lors de l'exercice comptable 2024, le retrait de l'agrément bancaire de Dexia le 1^{er} janvier 2024 a été considéré comme un événement exceptionnel, par définition unique et conduisant à un changement majeur dans l'exercice de l'activité de Dexia et à une révision, en conséquence, de la stratégie de Dexia en matière de détention des titres d'investissement. Ainsi, cet événement a été de nature à remplir les conditions requises pour avoir recours à la dérogation décrite ci-dessus pour les cessions et transferts réalisés sur l'exercice comptable de survenance du retrait d'agrément.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêt, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de Bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de Bourse. À chaque arrêt comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées ou de *repurchase agreement* (*repo*) et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de ces-

sions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêt, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction. Les titres empruntés et la dette correspondante sont présentés sur une base nette au sein du poste « Autres passifs ».

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'utilité, laquelle est représentative de ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur d'utilité est estimée par référence à différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, ses capitaux propres, ou encore la conjoncture économique. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ». Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêt, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme, cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ». Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, la période d'amortissement des agencements et mobiliers est de cinq à dix ans, du matériel de trois ans et des logiciels de trois à cinq ans.

Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *pro rata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *pro rata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable. La dette représentative de la valeur des titres empruntés figurant au sein de ce poste est présentée pour un montant net de la valeur de ces titres empruntés.

Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- Dexia a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciation spécifique mais lorsqu'il existe à la date d'arrêt des comptes un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables. Elles s'appliquent à certains segments du portefeuille de crédit ou à des engagements de prêts en cours qui :

- soit sont suivis au travers des dossiers sous surveillance (processus « *Watchlist* »),
- soit appartiennent à des secteurs économiques présentant des indications de risque de crédit élevé (voir note 7.2. Risque de crédit).

Ces pertes sont estimées en se basant sur des probabilités de défaut calculées sur des taux de défaillance historiques observés, des pertes historiques observées par segment de contrepartie et en tenant compte également de l'environnement macroéconomique à date et prospectif sur les 3 années à venir. Des provisions liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions conformément à la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

Passifs subordonnés

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus à verser relatifs aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par Dexia. Ces titres ne paient pas d'intérêts.

Opérations sur instruments financiers à terme

Dexia conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swaps*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par le règlement de l'ANC n° 2014-07. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille de transaction – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

Opérations de couverture affectée (microcouverture)

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir principalement le risque de taux d'intérêt ou de change affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme couverts à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* de taux d'intérêt ou de devise affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle libellés en euros (couverts au titre du risque de taux d'intérêt) ou en devises étrangères (couverts au titre du risque de taux d'intérêt ou de change). Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé ou de la cession de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée en compte de résultat à la date de résiliation. Toutefois, en cas de remboursement anticipé avec le refinancement, la soulte payée par Dexia n'est déduite en compte de résultat que pour la partie qui n'excède pas les gains constatés en résultat sur la position symétrique. L'excédent de la soulte à étaler est comptabilisé en compte de régularisation. Dans le cas où l'instrument de couverture est résilié, assigné ou remplacé par un autre instrument avec maintien de l'élément couvert, les soultes constatées sont étalées *pro rata temporis* sur la durée de vie restante de l'instrument initialement couvert.

Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée.

Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilées sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée directement en compte de résultat.

Activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Le résultat des opérations incluses dans cette activité est comptabilisé sur la base de leur valeur de marché qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
- l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.

La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées. La valorisation des opérations de ce portefeuille prend notamment en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie (voir note 7.1. Valeur de marché des instruments financiers).

Dans le cadre de cette activité, Dexia gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

Positions ouvertes isolées

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, par référence à la valeur de marché des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, Dexia conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, certaines opérations de change sont réalisées accessoirement dans le cadre du maintien des positions ouvertes isolées.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, deux catégories d'opérations sont distinguées : opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme et opérations de change à terme dites « sèches ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Opérations de change à terme de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change de couverture consiste à constater le report/déport en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

Opérations de change à terme sec

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de couverture, au sens du règlement de l'ANC n° 2014-07, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

Opérations en devises

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, Dexia comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat.

Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres d'investissement à revenu fixe (en cas de risque de

défaillance avéré de l'émetteur), les dotations et reprises de provisions non individualisées au titre du risque de crédit et de provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est composé des charges qui surviennent et des produits qui sont générés de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement. Les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décision dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

Impôts sur les sociétés

Conformément au I de l'article 219 du Code Général des Impôts (CGI) et sauf dispositions particulières, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 % sur l'ensemble des profits imposables au titre des exercices 2025 et suivants. La contribution sociale de 3,3 % demeure applicable (basée sur le montant de l'impôt sur les sociétés pour la part qui excède EUR 763 000). Dexia n'applique pas la méthode de l'impôt différé dans ses comptes annuels.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Dexia ne dispose plus d'un agrément d'établissement de crédit mais continue à appliquer les règles spécifiques aux établissements de crédit pour le calcul de son résultat fiscal, conformément au rescrit obtenu de l'administration fiscale française.

Intégration fiscale

Dexia est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est, depuis le 1^{er} janvier 2002, l'établissement stable en France (Dexia Holding ES).

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et ses contributions additionnelles dus par le groupe. La charge d'impôt de Dexia est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia Holding ES (hors périmètre Dexia).

Toutefois, en vertu d'un avenant à la convention fiscale signé en 2012 entre Dexia Holding ES et Dexia, les économies d'impôt qui proviennent de Dexia et de ses filiales sont réattribuées à Dexia.

Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint ou de fait).

Identité de la société consolidant les comptes de Dexia

Dexia Holding, place du Champ de Mars 5, B-1050 Bruxelles (Belgique)

2. Notes sur l'actif

2.1. Caisse, banques centrales, CCP (poste I de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	0	0

b. Détail du poste hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission	0	0
TOTAL	0	0

2.2. Effets publics et valeurs assimilées (poste II de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	507	526

Les intérêts courus incluent la rémunération indexée sur l'inflation payée lors du remboursement in fine des instruments sous-jacents. Ce montant s'élève à EUR 348 millions au 31 décembre 2025 (EUR 328 millions au 31 décembre 2024).

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres des États belge et français	3 086	3 854	0	0	2 612	1 242
Autres titres	8 134	7 947	9	102	375	7 461
TOTAL	11 220	11 801	9	102	2 987	8 703

c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire		Total
	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2024	80	11 149	11 229
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	0	0
• cessions et titres échus	0	(129)	(129)
• transferts ⁽¹⁾	0	798	798
• écarts de conversion	(3)	(2)	(5)
• autres ⁽²⁾	(1)	(84)	(85)
Valeur d'acquisition au 31/12/2025	76	11 732	11 808
Dépréciations au 31/12/2024	(9)	0	(9)
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	0	0
• reprises	2	0	2
• écarts de conversion	0	0	0
• autres	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2025	(7)	0	(7)
Valeur comptable nette au 31/12/2025	69	11 732	11 801

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en note 2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe.

(1) Les transferts concernent des titres de l'État belge (placement de trésorerie) qui avaient été classés en 2024 dans le poste V. Obligations et autres titres à revenu fixe.

(2) Les autres variations concernent l'évolution des surcotes/décotes.

d. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2025.

e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe.

2.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (poste III de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	1	0

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	1 814	1 626	1 626	0	0	0
Créances à terme	9	9	0	0	0	9
TOTAL	1 823	1 635	1 626	0	0	9

c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	0	0
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	9	9
TOTAL	9	9

e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Aucune créance douteuse et litigieuse.

2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	69	110

Au cours de l'année 2025, Dexia a procédé à une modification des modalités de présentation de deux prêts indexés sur l'inflation, qui s'est traduite par un impact de EUR 59 millions sur le poste au 1^{er} janvier 2025, avec une contrepartie dans les produits exceptionnels.

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée
Valeurs et titres reçus en pension à terme	5 061	3 924	3 924	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	7 681	5 172	664	481	142	3 885	0
TOTAL	12 742	9 096	4 588	481	142	3 885	0

c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(En EUR millions)	Montant au 31/12/2024		Montant au 31/12/2025		Total
	Total	Secteur public	Autres secteurs	Total	
Encours sains	12 589	3 598	5 359	8 957	
Encours restructurés	0	0	0	0	
Encours douteux	153	12	127	139	
Encours douteux compromis	0	0	0	0	
TOTAL	12 742	3 610	5 486	9 096	

d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Encours brut des créances douteuses	300	274
Dépréciations cumulées	(147)	(135)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	153	139
Encours brut des créances douteuses compromises	29	27
Dépréciations cumulées	(29)	(27)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES	0	0

e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(En EUR millions)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	12 742	9 096
TOTAL	12 742	9 096

2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)**a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	2 248	2 249

Les intérêts courus incluent la rémunération indexée sur l'inflation payée lors du remboursement in fine des instruments sous-jacents. Ce montant s'élève à EUR 2 172 millions au 31/12/2025 (EUR 2 156 millions au 31/12/2024).

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	11 213	9 168	0	8	318	8 842

c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Émetteurs publics	4 636	3 350
Autres émetteurs	6 577	5 818
TOTAL	11 213	9 168

d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
Valeur d'acquisition au 31/12/2024	0	2 578	8 834	11 412
Variations de l'exercice :				
• acquisitions	0	0	2	2
• cessions et titres échus	0	(152)	(416)	(568)
• transferts ⁽¹⁾	0	0	(798)	(798)
• autres variations ⁽²⁾	0	(40)	(124)	(164)
• écarts de conversion	0	(245)	(195)	(440)
Valeur d'acquisition au 31/12/2025	0	2 141	7 303	9 444
Dépréciations au 31/12/2024	0	(81)	(118)	(199)
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(119)	(8)	(127)
• reprises	0	35	0	35
• transferts	0	0	0	0
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	8	7	15
Dépréciations au 31/12/2025	0	(157)	(119)	(276)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2025	0	1 984	7 184	9 168

(1) Les transferts concernent des titres de l'État belge (placement de trésorerie) qui sont classés en 2025 dans le poste II. Effets publics et valeurs assimilées.

(2) Les autres variations concernent l'évolution des surcotes/décotes.

e. Ventilation synthétique par portefeuille hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024				Montant au 31/12/2025			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	71	11 149	11 220	0	69	11 732	11 801
Valeur Brute	0	68	10 755	10 823	0	65	11 415	11 480
Primes/décotes	0	12	394	406	0	11	317	328
Dépréciations	0	(9)	0	(9)	0	(7)	0	(7)
<i>Valeur de marché hors couverture</i>	0	67	11 110	11 177	0	68	11 678	11 746
Obligations et autres titres à revenu fixe	58	2 497	8 716	11 213	0	1 984	7 184	9 168
Valeur Brute	0	2 610	8 700	11 310	0	2 159	7 206	9 365
Primes/décotes	0	(32)	134	102	0	(18)	97	79
Dépréciations	0	(81)	(118)	(199)	0	(157)	(119)	(276)
<i>Valeur de marché hors couverture</i>	0	2 527	7 510	10 037	0	1 974	6 127	8 101
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES	58	2 568	19 865	22 433	0	2 053	18 916	20 969
Provisions pour risques et charges⁽¹⁾	0	(257)	0	(257)	0	(53)	0	(53)

(1) La provision pour risques et charges de EUR -53 millions (EUR -257 millions au 31 décembre 2024) est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (voir note 3.5. Provisions pour risques et charges).

f. Ventilation par type de contrepartie hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024				Montant au 31/12/2025			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	71	11 149	11 220	0	69	11 732	11 801
Administrations centrales	0	71	9 707	9 778	0	69	10 318	10 387
Collectivités locales	0	0	1 442	1 442	0	0	1 414	1 414
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 497	8 716	11 213	0	1 984	7 184	9 168
Administrations centrales	0	1 175	896	2 071	0	977	89	1 066
Collectivités locales	0	426	2 139	2 565	0	272	2 012	2 284
Établissements de crédit	0	224	95	319	0	170	95	265
Autres établissements privés	0	672	5 586	6 258	0	565	4 988	5 553
Total du portefeuille titres	0	2 568	19 865	22 433	0	2 053	18 916	20 969

g. Ventilation en titres cotés et autres titres hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024				Montant au 31/12/2025			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	71	11 149	11 220	0	69	11 732	11 801
Titres cotés	0	71	11 149	11 220	0	69	11 732	11 801
Titres non cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	2 497	8 716	11 213	0	1 984	7 184	9 168
Titres cotés	0	326	4 031	4 357	0	254	3 084	3 338
Titres non cotés	0	2 171	4 685	6 856	0	1 730	4 100	5 830
Total du portefeuille titres	0	2 568	19 865	22 433	0	2 053	18 916	20 969

h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	0	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	11 213	9 168
TOTAL	11 213	9 168
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

i. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2025.

j. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

Valorisation du risque (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Encours brut des créances douteuses	334	317
Dépréciations cumulées	(123)	(124)
ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES	211	193

2.6. Actions et autres titres à revenu variable (poste VI de l'actif)**a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice**

Néant

b. Transferts entre portefeuilles

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2025.

c. Plus et moins-values latentes sur actions et titres à revenu variable

Néant

2.7. Participations et autres titres détenus à long terme (poste VII de l'actif)**a. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice**

(en millions d'EUR)	Entreprises liées	Autres participations	Total
Valeur d'acquisition au 31/12/2024	2 283	13	2 296
Variations de l'exercice :			
• acquisitions	0	0	0
• cessions	0	(1)	(1)
• transferts	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2025	2 283	12	2 295
Dépréciations au 31/12/2024	(2 283)	(8)	(2 291)
Variations de l'exercice :			
• actées	0	0	0
• reprises	0	1	1
• annulées	0	0	0
• transférées	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
• autres variations	0	0	0
Dépréciations au 31/12/2025	(2 283)	(7)	(2 290)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2025	0	5	5

b. Titres cotés et autres titres

(en millions d'EUR)	Valeur nette comptable au 31/12/2025
Titres non cotés	5
TOTAL	5

c. Principales lignes significatives

(en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2025	Dépréciations au 31/12/2025	Valeur nette comptable au 31/12/2025	% de détention	Quote part des capitaux propres au 31/12/2025	Exercice de référence
Titres non cotés						
TOTAL	2 295	(2 290)	5			
Dont DEXIA HOLDINGS Inc.	2 283	(2 283)	0	100,00%	(72)	31/12/2025

2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)**Détail du poste et variations de l'exercice**

(en millions d'EUR)	Autres immobilisations incorporelles
Valeur comptable brute au 31/12/2024	52
Variations de l'exercice :	
• augmentations	0
• diminutions ⁽¹⁾	(7)
• autres	0
• écarts de conversion	0
Valeur comptable brute au 31/12/2025	45
Amortissements et dépréciations au 31/12/2024	(51)
Variations de l'exercice :	
• dotations	(1)
• reprises ⁽¹⁾	7
• autres	0
• écarts de conversion	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2025	(45)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2025	0

(1) Les diminutions et reprises correspondent à des mises au rebut.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques immobilisés.

2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)**Détail du poste et variations de l'exercice**

(en millions d'EUR)	Autres immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition au 31/12/2024	9
Variations de l'exercice :	
• augmentations	0
• diminutions ⁽¹⁾	(2)
• autres	0
• écarts de conversion	0
Valeur d'acquisition au 31/12/2025	7
Amortissements et dépréciations au 31/12/2024	(8)
Variations de l'exercice :	
• dotations	(1)
• reprises ⁽¹⁾	2
• autres	0
• écarts de conversion	0
Amortissements et dépréciations au 31/12/2025	(7)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2025	0

(1) Les diminutions et reprises correspondent à des mises au rebut.

2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

Ventilation du poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
AUTRES ACTIFS		
Primes payées sur <i>swaptions</i> émises	0	0
Primes payées sur options	27	25
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	7 249	4 966
Créances fiscales	26	15
Autres actifs	1	10
TOTAL	7 318	5 016

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Primes et charges à reporter sur emprunts	199	78
Primes et charges à reporter sur prêts	23	0
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	2 216	1 746
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	0	177
Produits à recevoir sur opérations de couverture	822	231
Produits à recevoir sur opérations de <i>trading</i>	119	34
Écarts de conversion à l'actif	1 031	749
Autres produits à recevoir	855	740
TOTAL	5 265	3 755

2.11. Ventilation de l'actif par devise

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
En EUR	24 188	25 998
En GBP	11 466	9 101
En USD	16 097	7 978
En autres devises	662	284
TOTAL DE L'ACTIF	52 413	43 361

3. Notes sur le passif

3.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (poste II du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	1	0

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	2	0	0	0	0	0
Valeurs et titres donnés en pension à terme	17	0	0	0	0	0
Dettes à terme	160	27	0	0	0	27
TOTAL	179	27	0	0	0	27

3.2. Opérations avec la clientèle (poste III du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	108	123

Les intérêts courus incluent la rémunération indexée sur l'inflation payée lors du remboursement in fine des instruments sous-jacents.

Ce montant s'élève à EUR 106 millions au 31 décembre 2025 (EUR 98 millions au 31 décembre 2024).

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	77	0	0	0	0	0
Valeurs et titres donnés en pension à terme	2 267	5 812	5 743	69	0	0
Dettes à terme	538	563	0	0	0	563
TOTAL	2 882	6 375	5 743	69	0	563

c. Ventilation des dettes à terme selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Secteur public	409	368
Autres secteurs	2 473	6 007
TOTAL	2 882	6 375

3.3. Dettes représentées par un titre (poste IV du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	191	209

b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres de créances négociables	34 757	24 698	5 429	5 862	13 385	22
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	34 757	24 698	5 429	5 862	13 385	22

Pour son financement, Dexia utilise largement le mécanisme de garantie accordé par les États (voir note 4.8.b Dispositifs de garantie des financements de Dexia).

Au 31 décembre 2025, l'encours total des obligations garanties par les trois États s'établit à EUR 24,64 milliards (EUR 34,45 milliards au 31 décembre 2024).

c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Titres de créances négociables
VALEUR AU 31/12/2024	34 757
Variations de l'exercice	
• émissions	9 879
• remboursements	(19 423)
• écarts de conversion	(515)
• autres variations	0
VALEUR AU 31/12/2025	24 698

3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (postes V et VI du passif)

Ventilation du poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
AUTRES PASSIFS		
Dépôts de garanties reçus ⁽¹⁾	1 291	688
Primes sur instruments conditionnels vendus	0	0
Dettes représentatives de la valeur des titres empruntés	0	0
Créditeurs divers	28	18
TOTAL	1 319	706

(1) Les dépôts de garantie reçus correspondent principalement aux cash collatéraux reçus.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance sur prêts	4	3
Produits constatés d'avance sur emprunts	0	0
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	3 088	2 470
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	351	1 036
Gains à étaler sur contrats de couverture	0	0
Charges à payer sur opérations de couverture ⁽¹⁾	3 320	2 666
Charges à payer sur opérations de <i>trading</i>	630	135
Écarts de conversion passifs	0	481
Autres produits à reporter	0	0
Autres charges à payer	43	51
Autres comptes de régularisation – passif	1 102	288
TOTAL	8 538	7 130

(1) Les intérêts courus incluent la rémunération indexée sur l'inflation payée lors du remboursement in fine des instruments sous-jacents.

Ce montant s'établit à EUR 2 304 millions au 31 décembre 2025 (EUR 2 213 millions au 31/12/2024).

Au cours de l'année 2025, Dexia a procédé à une modification des modalités de présentation des dérivés couvrant deux prêts indexés sur l'inflation, qui s'est traduite par un impact de EUR 59 millions sur le poste au 1^{er} janvier 2025, avec une contrepartie dans les charges exceptionnelles.

3.5. Provisions pour risques et charges (poste VII du passif)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Dotations	Reprises et utilisations	Transferts	Écarts de conversion	Montant au 31/12/2025
Pensions et assimilées	2	0	(2)	2	0	2
Risques de crédit non individualisés ⁽¹⁾	62	3	(10)	0	(2)	53
Risques et charges liés aux immobilisations financières ⁽²⁾	68	0	(9)	0	(8)	51
Autres instruments financiers ⁽³⁾	264	14	(193)	0	(23)	62
Autres risques et charges ⁽⁴⁾	126	19	0	0	(2)	143
TOTAL	522	36	(214)	2	(35)	311

(1) Les modalités de détermination des provisions pour risque de crédit non individualisé sont présentées dans la note 7.2. Risque de crédit.

(2) La provision sur immobilisations financières reflète la valeur d'utilité négative de la filiale Dexia Holdings Inc.

(3) Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers comprennent un montant de EUR 53 millions lié aux dérivés de couverture des titres de placement (voir note 2.5.d), ainsi qu'un montant de EUR 9 millions relatif aux dérivés classés dans la catégorie position ouverte isolée. Au 31 décembre 2024, ces montants s'élevaient respectivement à EUR 257 millions et EUR 7 millions.

(4) Cette ligne comprend essentiellement une provision de EUR 90 millions pour risque de non-restitution de la totalité des sommes versées au titre d'engagements de paiement irrévocables au Conseil de résolution unique. Au 31 décembre 2025, elle intègre également une provision de EUR 21 millions au titre des indemnités liées au départ d'une partie des collaborateurs exerçant des fonctions support qui vont être externalisées dans le cadre de la refonte du modèle opérationnel de Dexia.

3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
	0	0

b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Total
MONTANT AU 31/12/2024	56
Variations de l'exercice :	
• émissions	0
• diminutions	0
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
MONTANT AU 31/12/2025	56

c. Indication relative à chaque emprunt subordonné

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	indéterminée	56,30	<p>a) Remboursement anticipé possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015, sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de supervision compétente le cas échéant⁽¹⁾.</p> <p>b) Remboursement subordonné aux droits des créanciers privilégiés non garantis ou des créanciers subordonnés détenteurs de titres T2 ou seniors, et subordonné aux droits des États tels que prévus au titre de la Convention de Garanties (commission différée conditionnelle)⁽¹⁾.</p> <p>c) Interdiction⁽¹⁾</p>	TF 4,30 à partir de 2015 EURIBOR 3M +1,73

(1) Le plan de résolution ordonnée de Dexia prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices d'options de remboursement anticipé (call) des émissions de dette subordonnée et de capital hybride émises par Dexia. Ainsi, Dexia est contraint à ne payer des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle. Par ailleurs, Dexia ne peut procéder à aucun exercice d'option discrétionnaire de remboursement anticipé de ces titres.

Enfin, Dexia n'est pas autorisé à racheter son émission de dette de capital hybride (FR0010251421), les créanciers subordonnés devant contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État (cf communiqué de presse du 24 janvier 2014, disponible sur www.dexia.com).

3.7. Capitaux propres

Détail des capitaux propres

(en millions d'EUR)	Montant
SITUATION AU 31/12/2024	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 674
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	1 124
Écart de conversion	0
Résultat de l'exercice ⁽²⁾	(267)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024	3 860
Variations de la période :	
Variation du capital	0
Variation des primes d'émission et d'apport	0
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté ⁽¹⁾	(267)
Variation de la réserve légale	0
Variation de la réserve indisponible	0
Variations des écarts de conversion	0
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	(134)
Affectation du résultat 2024	267
SITUATION AU 31/12/2025	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 674
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	857
Écart de conversion	0
Résultat de l'exercice ⁽²⁾	(134)
Acompte sur dividendes	0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025	3 726

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2025 a décidé d'imputer intégralement le résultat déficitaire de l'exercice 2024 de EUR - 267 millions sur le compte de report à nouveau, portant celui-ci à EUR 857 millions.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2026 d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
En EUR	24 188	25 998
En GBP	11 466	9 101
En USD	16 097	7 978
En autres devises hors UE	662	284
TOTAL DU PASSIF	52 413	43 361

3.9. Autre note annexe au bilan

Transactions avec les parties liées – Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Montant au 31/12/2024		Montant au 31/12/2025	
			Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾	Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	14 635	598	10 841	569
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	13 466	2 712	11 422	2 396
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	12 583	138	8 771	115
Passif	Postes II et III	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	3 170	324	6 525	300
	Poste IV	Dettes représentées par un titre	34 948	0	24 907	0
	Poste VIII	Passifs subordonnés	56	0	56	0
	Postes V et VI	Autres passifs et comptes de régularisation	9 857	301	7 836	270

(1) Les entités liées sont celles mentionnées en annexe 6.2 Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, ainsi que Dexia Holding, maison-mère de Dexia, sa filiale Dexia Nederland BV, et l'établissement stable de Dexia Holding en France.

4. Notes sur le hors bilan

4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2025.

Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	375	128
Devises prêtées non encore livrées	0	0
TOTAL	375	128

4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Engagements en faveur d'établissements de crédit	44	33
Engagements en faveur de la clientèle	1 597	1 406
TOTAL	1 641	1 439

b. Ventilation par nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Engagements de garantie donnés		
• cautions	1 641	1 439
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
TOTAL	1 641	1 439

c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

4.3. Autres engagements donnés (poste III du hors bilan)

Ce poste comprend les garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres.

(en millions d'EUR)	Actifs nantis au 31/12/2024	Actifs nantis au 31/12/2025
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	106	0
Poste du hors bilan	2 261	1 624
TOTAL	2 367	1 624

4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	1 329	0
Devises empruntées non encore reçues	30	103
TOTAL	1 359	103

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	1 155	1 014
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	1 558	1 767
Autres engagements reçus	1 646	521
TOTAL	4 359	3 302

4.5. Engagements sur titres (poste VI du hors bilan)

a. Ventilation selon la nature d'opérations

Néant

b. Opérations de position ouverte isolée

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Montant de plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0	1

4.6. Opérations de change en devises (poste VII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 14,1 milliards (EUR 23,1 milliards au 31 décembre 2024) et le poste « monnaies à livrer » à EUR 13,7 milliards (EUR 21,8 milliards au 31 décembre 2024).

Les postes Report/Deport non couru, Intérêts non courus en devises couverts et les comptes d'ajustements devise s'élèvent à EUR 507 millions (EUR 1 606 millions au 31 décembre 2024).

4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (poste VIII du hors bilan)

a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Couverture		Trading		Valeur comptable bilantaire Actif (+) Passif (-)	Valeur de marché au 31/12/2025
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée		
Sur devises ⁽¹⁾	21 494	13 481	4 247	5 265	0	3 969	38	67
• opérations de change à terme	12 799	4 968	0	4 968	0	0	13	(14)
• swaps de devises et d'intérêts	8 695	8 513	4 247	297	0	3 969	25	81
• futures sur devises	0	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	142 924	110 039	32 701	18 753	645	57 940	(3 477)	(3 741)
Dont produits d'intérêts ⁽²⁾								
• swaps de taux d'intérêt	138 313	107 558	31 377	18 753	645	56 783	(3 484)	(3 820)
• opérations sur futures	1 634	528	0	0	0	528	0	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	1 000		0	0	0	0	0	0
• options sur taux d'intérêt	7	0	0	0	0	0	0	0
Dont autres achats et ventes à terme ⁽³⁾								
• autres contrats d'options	1 970	1 953	1 324	0	0	629	7	79
• autres opérations de futures	0	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	164 418	123 520	36 948	24 018	645	61 909	(3 439)	(3 674)

(1) Montant à livrer

(2) Montant nominal / notionnel de référence

(3) Prix d'achat / de vente convenu entre les parties

Les modalités de détermination de la valeur de marché des instruments dérivés sont présentées dans la note 7.1. Valeur de marché des instruments financiers.

b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Marché de gré à gré	Marché organisé
Sur devises	21 494	13 481	13 481	0
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	140 954	108 086	29 239	78 847
• sur autres achats et ventes à terme	1 970	1 953	1 953	0
TOTAL	164 418	123 520	44 673	78 847

c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Opérations fermes	Opérations conditionnelles
Sur devises	21 494	13 481	13 481	0
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	140 954	108 086	108 086	0
• sur autres achats et ventes à terme	1 970	1 953	0	1 953
TOTAL	164 418	123 520	121 567	1 953

d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Sur devises	21 494	13 481	5 385	3 614	4 482
Sur autres instruments financiers					
• sur intérêts	140 954	108 086	23 242	26 528	58 316
• sur autres achats et ventes à terme	1 970	1 953	0	0	1 953
TOTAL	164 418	123 520	28 627	30 142	64 751

e. Relevé des opérations de hors-bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont présentés dans les tableaux ci-dessus conformément aux normes et méthodes comptables décrits dans la note 1.4 Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats,
- pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.

L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia, s'inscrit dans les stratégies suivantes :

• opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion actif/passif se fait principalement par des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs sont également classés dans cette stratégie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

• opérations de couverture affectée (microcouverture)

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt ou de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Cette catégorie comprend principalement les *swaps* de taux d'intérêt ou de devise affectés en micro-couverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligatoire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle, libellés

en euros (couverts au titre du risque de taux d'intérêt) ou en devises étrangères (couverts au titre du risque de taux d'intérêt ou de change).

• activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction est composée de trois groupes d'activités :

- les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe Dexia, majoritairement couverts en *back-to-back*,
- les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée,
- les opérations visant à gérer les conditions de sortie ou de restructuration de certains actifs « Legacy ».

Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Les opérations incluses dans cette activité, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

• positions ouvertes isolées

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. Le portefeuille de dérivés en position ouverte isolée de Dexia inclut des opérations de gestion de bilan participant à la politique de résolution ordonnée de Dexia qui ne peuvent pas donner lieu à une comptabilisation en couverture ou qui ne satisfont pas aux critères de classement de l'activité de gestion spécialisée. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt, ainsi que des dérivés de crédit.

4.8. Transactions avec les parties liées

a. Ventilation par nature

(en millions d'EUR)		Montant au 31/12/2024		Montant au 31/12/2025		
		Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾	Total du poste	Part des entités liées ⁽¹⁾	
Hors bilan	Poste I	Engagements de financement donnés	375	164	128	113
	Poste II	Engagements de garantie donnés	1 641	1 155	1 439	1 014
	Poste IV	Engagements de financement reçus	1 359	0	103	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	4 359	1 242	3 302	1 241
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	191 886	0	140 044	0

(1) Les entités liées sont celles mentionnées en annexe 6.2 Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, ainsi que Dexia Holding, maison-mère de Dexia, sa filiale Dexia Nederland BV, et l'établissement stable de Dexia Holding en France.

b. Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois

Dispositifs de garantie des financements de Dexia

Convention de Garantie de 2013

Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia Holding et Dexia une convention d'émission de garantie, et octroyé au bénéfice de Dexia (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia Holding) une garantie autonome conformément à cette convention d'émission de garantie, en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia Holding et Dexia (tel que ratifié par la Loi du 17 juin 2013 « portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives

au développement durable »), de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1 510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette convention de garantie de 2013, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia (agissant le cas échéant via ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la garantie, sous forme de titres et d'instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximale de dix ans.

Cette garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la convention de garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits

nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur de la garantie. L'engagement de garantie des États en vertu de la garantie ne peut excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal, calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la convention d'émission de garantie, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la convention de garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 51,41 % (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge ;
- (ii) 45,59 % (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français ;
- (iii) 3 % (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la convention d'émission de garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États : (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions.

(ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants sous le régime de la convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite convention d'émission de garantie, ceci sous réserve de la partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la convention de garantie temporaire de 2011 (aussi longtemps que la Banque centrale européenne accepte le principe d'une rémunération all-in).

Convention de garantie 2022

À la suite de l'approbation⁽¹⁾ par la Commission européenne de la prolongation de la garantie de financement de Dexia pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, les États français et belge ont adopté les textes de loi relatifs à cette prolongation, respectivement les 29 décembre 2020 et 27 juin 2021⁽²⁾⁽³⁾.

Pour rappel, la garantie de financement prolongée (garantie 2022) conserve la majeure partie de ses caractéristiques actuelles et reste donc conjointe, inconditionnelle, irrévocable et à première demande. Les modifications suivantes ont cependant été apportées au schéma de garantie :

- Le nouveau plafond de garantie est de EUR 75 milliards, dont EUR 72 milliards pour couvrir les émissions de dette du groupe et EUR 3 milliards au titre des découverts interbancaires intrajournaliers en euros et en devises ;
- L'État luxembourgeois ne prend plus part au mécanisme de garantie. Sa quote-part de 3 % est répartie entre les États belge et français en proportion de leur quote-part respective actuelle de 51,41 % et 45,59 %, soit 53 % pour la Belgique et 47 % pour la France ;

(1) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/mex_19_5875

(2) Cf. communiqué de presse Dexia Holding du 28 mai 2021, disponible sur www.dexia.com.

(3) Loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finance pour 2021, publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2020 et loi du 27 juin 2021 portant des dispositions financières diverses, publiée au Moniteur Belge le 9 juillet 2021.

La garantie ainsi prolongée entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La garantie de 2013, bien qu'arrivée à échéance le 31 décembre 2021, continue cependant de produire ses effets pour toutes les obligations garanties émises par Dexia jusqu'au 31 décembre 2021 et ce pour une durée de maturité maximale de 10 ans depuis leur date d'émission.

La rémunération des États garants au titre de la garantie 2022 comprend une rémunération de base et une commission différée conditionnelle.

La rémunération de base est de 5 points de base par an sur les encours garantis, payable mensuellement. Cette commission est en outre augmentée d'une commission différée conditionnelle, exigible dans l'hypothèse où deux conditions se matérialisent. Ces deux conditions sont cumulatives et sont énoncées dans la Décision de la Commission européenne du 27 septembre 2019, à savoir (i) une éventuelle exigibilité à charge de Dexia et de Dexia Holding envers les porteurs de titres hybrides « Tier 1 » portant respectivement le code ISIN FR0010251421 et XS0273230572 – ce qui se traduit concrètement par une mise en liquidation de Dexia ou de Dexia Holding – et (ii) Dexia ne dispose plus de l'agrément en tant qu'établissement de crédit prévu à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier.

La tarification de la commission différée est progressive depuis 2022 et atteindra en 2027, un taux annuel de 135 points de base sur les encours émis sous le schéma de garantie prolongée. Elle s'applique aux encours de dette garantie émis par Dexia et est garantie par Dexia Holding.

Cette commission différée est d'un niveau tel qu'elle devrait absorber le produit net de liquidation de Dexia. Par conséquent, ni les détenteurs de dettes hybrides subordonnées « Tier 1 » de Dexia (ISIN FR0010251421) et de Dexia Holding (ISIN XS0273230572), ni les États, en tant que titulaires de parts bénéficiaires émises par Dexia Holding, ni les actionnaires de Dexia Holding (États et autres actionnaires), ne devraient percevoir un quelconque produit au terme de la liquidation de Dexia, cet éventuel produit étant versé aux États belge et français au titre de la commission différée conditionnelle.

Cette structure de rémunération de la garantie permet de pleinement mettre en œuvre le principe de partage de fardeau (*burden sharing*) qui sous-tend la résolution ordonnée de Dexia et qui impose que toute amélioration de la situation financière de Dexia bénéficie aux seuls États actionnaires et garants.

L'encours de dette garantie au titre des Conventions de Garantie de 2013 et 2022 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<https://www.nbb.be/en/guarantee-agreement-between-belgian-state-french-state-luxembourg-state-and-dexia-sanv>). Au 31 décembre 2025, l'encours total des obligations garanties par les trois États s'établit à EUR 24,64 milliards.

En 2025, Dexia a versé des commissions pour un montant total de EUR 14,2 millions pour ses financements garantis. La commission différée conditionnelle enregistrée au hors bilan s'élève à EUR 227,6 millions au 31 décembre 2025.

Convention de Surveillance

Le 22 décembre 2023, le Royaume de Belgique et la République française ont signé avec Dexia Holding et Dexia une convention de surveillance destinée à mettre en place un cadre de surveillance, qui a succédé, dans un rôle adapté au nouveau contexte, au cadre prudentiel bancaire auquel Dexia et Dexia Holding étaient soumis avant le retrait de l'agrément d'établissement de crédit de Dexia et la cessation du statut de compagnie financière de Dexia Holding, cela dans l'intérêt de la poursuite de la résolution ordonnée de Dexia, des États garants et de la bonne évaluation de Dexia par ses contreparties.

Cette convention de surveillance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et elle restera applicable jusqu'au complet amortissement des actifs de Dexia et ses filiales.

La convention de surveillance prévoit notamment l'établissement d'un comité de surveillance afin d'assister le conseil d'administration de Dexia concernant l'évolution de la situation financière et opérationnelle de Dexia.

La rémunération des membres du Comité est fixée, d'un commun accord, par les États et est à charge de Dexia. En 2025, Dexia a versé un montant total de EUR 73 600 au titre de la rémunération des membres du comité.

5. Notes sur le résultat

5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en millions d'EUR)		Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
PRODUITS D'INTÉRÊTS			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	417	235
Opérations avec la clientèle	(b)	1 192	534
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	1 352	918
Opérations de macro couverture		2 266	1 450
TOTAL		5 227	3 137
CHARGES D'INTÉRÊTS			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(202)	(107)
Opérations avec la clientèle	(b)	(820)	(434)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(1 864)	(1 178)
Opérations de macro couverture		(2 225)	(1 400)
Charge relative à la garantie des états		(18)	(14)
TOTAL		(5 129)	(3 133)
NET : MARGE D'INTÉRÊTS		98	4
<i>dont revenus nets d'intérêts*</i>		253	230
<i>dont résultat sur sortie de prêts et dénouement de macrocouverture</i>		(155)	(226)

*La baisse de EUR -23 millions sur 2025 résulte principalement d'une réduction des revenus d'intérêts liée à l'attrition des portefeuilles d'actifs, et d'un renchérissement des coûts de financement du fait de la hausse des taux d'intérêt sur l'exercice.

a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend les charges d'engagements de financement et de garantie pour EUR -5 millions.

Ce poste ne comprend pas de transactions avec les parties liées pour l'exercice 2025.

b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Ce poste comprend les produits d'engagements de financement et de garantie pour EUR 7 millions.

Ce poste comprend EUR 12 millions de transactions avec les parties liées.

c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Les produits d'intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe incluent les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus, les produits d'étalement de décotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture affectées à ces titres.

Les charges d'intérêts sur obligations et titres à revenu fixe incluent les charges d'étalement de surcotes sur titres d'investissement et de placement, les intérêts des émissions de titres de créances négociables et de dettes subordonnées, et le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme étant rattachées à ces émissions.

5.2. Revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Entreprises liées	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	1	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
TOTAL	1	0

5.3. Commissions (postes IV et V du compte de résultat)

a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Crédit	0	0
Autres services financiers	2	2
TOTAL	2	2

b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Crédit	0	0
Opérations sur titres	(2)	(1)
Autres services financiers	(5)	(4)
TOTAL	(7)	(5)

5.4. Gains ou pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Résultats sur opérations des portefeuilles de négociation :		
• opérations sur titres de transaction	0	0
• opérations de change	15	23
• opérations sur instruments financiers	(31)	(10)
Sous-total	(16)	13
Résultats sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés :		
• dotations/reprises de dépréciations ⁽¹⁾⁽³⁾	(56)	100
• plus et moins-values de cession	40	10
Sous-total	(16)	110
• opérations des portefeuilles d'investissement ⁽²⁾	(66)	4
Sous-total	(66)	4
TOTAL	(98)	127

(1) Les mouvements sur portefeuilles de placement sont détaillés au niveau de l'actif en notes 2.2 Effets publics et valeurs assimilées et 2.5 Obligations et autres titres à revenu fixe.

(2) En 2025, le résultat sur opérations des portefeuilles d'investissement est lié à la cession de droits de souscription attachés à une exposition dans le secteur de la distribution d'eau au Royaume-Uni.

En 2024, les cessions sur le portefeuille d'investissement se justifiaient dans le cadre de la perte de l'agrément bancaire, survenue le 1^{er} janvier 2024, et considérée comme un événement exceptionnel, au sens de l'article 2341-2 du règlement ANC n° 2014-07

(3) En 2025, Dexia a révisé les paramètres utilisés pour l'estimation de la valeur de marché de certains titres de son portefeuille. Ce changement de paramètres a eu un effet de EUR +37 millions sur la reprise enregistrée.

En 2024, la dotation intégrait un changement d'estimation consécutif à la prise en compte de la fourchette de cotation Bid/Ask d'un montant de EUR -22,5 millions au 1^{er} janvier 2024.

5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)**a. Détail**

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Frais de personnel	(83)	(90)
Salaires et traitements	(63)	(52)
Charges sociales	(19)	(17)
Coûts de restructuration	3	(15)
Provisions pour pensions	1	2
Provisions pour litiges personnel	0	(3)
Autres frais de personnel	(5)	(5)
Autres frais administratifs	(154)	(169)
Autres frais administratifs	(158)	(163)
Impôts et taxes	4	(6)
TOTAL	(237)	(259)

La hausse des charges d'exploitation de EUR 22 millions sur l'exercice 2025 est en grande partie attribuable au provisionnement des indemnités liées au départ d'une partie des collaborateurs exerçant des fonctions support qui vont être externalisées dans le cadre de la refonte du modèle opérationnel de Dexia.

b. Renseignements sur le personnel

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Effectifs moyens	374	335
Cadres dirigeants	8	5
Autres cadres	325	303
Employés	41	27

5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024			Montant au 31/12/2025		
	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total
Provisions pour risque de crédit non individualisé	(23)	84	61	(3)	10	7
Dépréciations pour risque de crédit individualisé	(151)	98	(53)	(24)	18	(6)
Gains et pertes	(68)	3	(65)	(1)	0	(1)
TOTAL	(242)	185	(57)	(28)	28	0

Les pertes nettes sur actifs douteux sont couvertes par des dépréciations pour risque de crédit individualisé antérieurement constituées.

5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024			Montant au 31/12/2025		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Dotations aux dépréciations sur participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	0	0	0
Reprises de dépréciations sur participations et autres titres détenus à long terme	3	2	5	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges liées aux immobilisations financières ⁽¹⁾	(37)	0	(37)	0	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges liées aux immobilisations financières ⁽¹⁾	0	0	0	9	0	9
SOUS-TOTAL	(34)	2	(32)	9	0	9
Moins-values sur cessions	(4)	0	(4)	0	0	0
Plus-values sur cessions ⁽²⁾	42	0	42	0	0	0
SOUS-TOTAL	38	0	38	0	0	0
TOTAL	4	2	6	9	0	9

(1) Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges liées aux immobilisations financières reflètent l'évolution de la valeur d'utilité de la filiale Dexia Holdings Inc. (DHI).

(2) La plus-value de cession de EUR 42 millions concernait la filiale de crédit-bail Dexia FB France, cédée début 2024.

5.8. Autres produits et charges d'exploitation

a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Produits liés à des litiges	1	5
Autres produits d'exploitation	3	3
TOTAL	4	8

b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Charges liées à des litiges	0	(15)
Autres charges d'exploitation	0	(2)
TOTAL	0	(17)

En 2025, les autres produits et charges d'exploitation bancaire reflètent essentiellement l'évolution de divers litiges en Italie.

5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Produits exceptionnels	2 100	77
Charges exceptionnelles	(2 071)	(78)
TOTAL	29	(1)

En 2025, à la suite d'erreurs matérielles de représentation de certains contrats dans ses systèmes, Dexia a procédé aux corrections suivantes :

- une modification des modalités de présentation de deux prêts indexés sur l'inflation, qui s'est traduite par un impact de EUR 59 millions sur les opérations avec la clientèle à l'actif du bilan, avec une contrepartie dans les produits exceptionnels, et un impact de EUR 59 millions sur les dérivés de couverture au passif du bilan, avec une contrepartie dans les charges exceptionnelles, soit un effet net nul sur le résultat exceptionnel,
- une correction de la représentation d'un portefeuille de titres en AUD indexés sur l'inflation et de leurs dérivés de couverture, qui s'est traduite par la comptabilisation d'un produit exceptionnel de EUR 18 millions et d'une charge exceptionnelle de EUR -19 millions, soit un effet net sur le résultat exceptionnel de EUR -1 million.

En 2024, le résultat exceptionnel comprenait les corrections d'erreur suivantes :

- une reprise de provision de EUR +29 millions sur un titre italien classé dans le portefeuille de placement, évalué au plus faible de la valeur de marché et de la valeur d'acquisition, dont l'exposition était surprovisionnée au 31 décembre 2023,
- une modification des modalités de présentation des instruments indexés sur l'inflation, qui s'est traduite par un impact de EUR 2,071 milliards sur les titres à l'actif du bilan, avec une contrepartie dans les produits exceptionnels, et un impact de EUR 2,071 milliards sur les dérivés de couverture et emprunts associés au passif du bilan, avec une contrepartie dans les charges exceptionnelles, soit un effet net nul sur le Résultat exceptionnel.

5.10. Impôt sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025
Impôt	(6)	(1)
Provisions pour litiges fiscaux	0	0
TOTAL	(6)	(1)

a. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia Holding en France est depuis 2002 la société tête du Groupe d'intégration fiscale dont Dexia est l'une des sociétés filiales membres.

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia Holding établissement stable et Dexia, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia, sous certaines conditions, les économies d'impôt qui proviennent de Dexia et ses filiales.

Les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2025 sont les suivantes : Établissement stable Français de la société Dexia Holding, Dexia, DXWHITE et DXBLUE.

Un rescrit en date du 27 juin 2023 a été accordé par la Direction de la Législation Fiscale à Dexia Holding, autorisant la société à maintenir l'application de certaines dispositions du code général des impôts dont le bénéfice est normalement subordonné à la qualité d'établissement de crédit. Il est donc admis que les opérations effectuées par Dexia, dans le cadre de son plan de résiliation ordonnée, continuent à suivre le régime fiscal applicable, en matière d'impôt sur les sociétés, aux établissements de crédit postérieurement au retrait d'agrément. Ainsi, afin de pouvoir appliquer les dispositions du deuxième alinéa du 4 de l'article 38 et des articles 38 bis A, 38 bis B et 38 bis C du CGI, ces opérations sont comptabilisées conformément au règlement comptable de l'ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

b. Incidence du retrait de la licence bancaire en 2024

Par courrier du 11 décembre 2023, la Banque centrale européenne (BCE) a validé le retrait de la licence d'établissement de crédit et des autorisations de services d'investissement de Dexia.

5.11. Relations financières

a. Avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en millions d'EUR)	
RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ EN RAISON DE LEURS FONCTIONS DANS CEUX-CI, DANS LES ENTREPRISES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES.	
Comité de direction	2,6
Conseil d'administration	0,5
TOTAL	3,1

MONTANT EN FIN D'EXERCICE DES CRÉANCES EXISTANT À LEUR CHARGE, DES PASSIFS ÉVENTUELS EN LEUR FAVEUR ET DES AUTRES ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS SOUSCRITS EN LEUR FAVEUR	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
TOTAL	0

b. Avec les commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025		
(en milliers d'EUR)	Forvis Mazars	Deloitte
Certification des comptes individuels	787	788
Prestations et missions autres que la certification des comptes	4	4

6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2025

6.1. Tableaux des renseignements concernant les filiales et participations

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T.ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
1 – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE COMPTABLE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE DEXIA				
A – FILIALES (DE 50% À 100% DU CAPITAL DÉTENU)				
(en EUR)				
Dexia Holdings INC.⁽¹⁾ 445 Park Avenue, 7th floor NY 10022 New York	2 251 560 803	(2 330 926 389)	7 539 482	7 497 116
<i>(1) Société qui ne produit des données qu'en normes USGAAP.</i>				
2 – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX				
A – FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-A ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST SUPÉRIEUR À 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				
B – FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-B ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 10 %				
– Sociétés françaises				
– Sociétés étrangères				

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia	Montants des cautions et avals donnés par Dexia	Activité
	Brute	Nette				
100,00 %	2 283 076 144	1	0	76 755 789	0	Société holding
	345 000	170 000	0	0	0	
	2 692 671	470 564	0	0	0	
	6 768 422	3 868 797	267 471	1 249 521	1 692 431	
	2 669 043	0	0	0	0	

6.2. Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités

À la suite de la mise en œuvre du plan de résolution ordonné, Dexia conserve des entités résiduelles principalement à l'international. Ces entités sont, tant individuellement que collectivement, d'un intérêt négligeable pour l'établissement des états financiers de Dexia. En conséquence et en conformité avec l'article L233-17-1 du Code du Commerce, Dexia n'établit pas de comptes consolidés.

a. Liste des filiales non consolidées

Dénomination	Pays	31 décembre 2025	
		% contrôle	% intérêts
Activités aux États-Unis			
Dexia Financial Products Services LLC ⁽²⁾	USA	100	100
Dexia FP Holdings Inc ⁽¹⁾	USA	100	100
Dexia Holdings, Inc	USA	100	100
FSA Asset Management LLC ⁽²⁾	USA	100	100
FSA Capital Management Services LLC ⁽²⁾	USA	100	100
FSA Capital Markets Services LLC ⁽²⁾	USA	100	100
FSA Global Funding LTD ⁽¹⁾	Îles Caymans	100	100
Premier International Funding Co	Îles Caymans	(*)	(*)
Autres filiales			
Dexia México SA de CV	Mexique	100	100
Dexia Romania SRL	Roumanie	100	100
Dexia Management Services Limited	Royaume-Uni	100	100
DXBLUE	France	100	100
DXWHITE	France	100	100
New Mexican Trust	Mexique	(*)	(*)
Progetto Fontana (en liquidation)	Italie	25	25

(*) Le contrôle est détenu via des conventions et sur base des risques et avantages.

(1) Sociétés détenues par Dexia Holdings Inc.

(2) Sociétés détenues par Dexia FP Holdings Inc.

Au 31 décembre 2025, les filiales actives résiduelles sont situées aux États-Unis.

Comme précisé en section 6.2.b, elles sont gérées en extinction et leurs activités font l'objet d'un transfert progressif à Dexia en fonction des conditions de marché et des situations opérationnelles de chacune. Les autres filiales sont des entités « coquilles » ou en fermeture qui ne contiennent plus d'activité.

Outre ces filiales, deux entités ad-hoc, WISE 2006-1 PLC et SPV Project 2219 S.r.l., font également l'objet d'une analyse dans la section 6.2.c.

Les données chiffrées ci-dessous représentent la situation comptable des entités au 31 décembre 2025, constituée à partir des principes comptables de la norme française.

b. Informations sur les filiales actives aux États-Unis

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty en 2009, Dexia a conservé les activités Financial Products (FP et Global Funding) gérées en extinction comme le reste du groupe, et accepté de continuer à indemniser FSA et Assured Guaranty pour les éventuelles pertes liées à ces activités.

Dexia n'a pas fourni un soutien financier ou autre qui aurait abouti au contrôle d'une entité structurée.

En terme d'organisation, Dexia détient Dexia Holdings Inc. (DHI) aux États-Unis. Cette société holding porte les titres de Dexia FP Holdings Inc. (DFP) et de FSA Global Funding LTD (GF).

Dexia FP Holdings Inc. (DFP)

(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Total Bilan	1 375	1 123
Résultat Net	2	2

Dexia FP holdings Inc (DFP) consolide quatre entités aux États-Unis.

Le passif de DFP est à 81 % lié à des entités détenues par Dexia.

À l'actif, les expositions de DFP portent sur des institutions financières et l'état souverain américain (29 %), des Muni US et des projets de military housing US (44 %), ainsi que des prêts accordés à Dexia pour financer un portefeuille de titres transférés de DFP à Dexia en 2023 (27 %).

L'exposition globale, hors prêts intragroupes, est limitée (encours de EUR 532 millions) et notée investment grade.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction a considéré DFP comme présentant un intérêt négligeable pour Dexia, tant comptablement qu'au regard de son profil de risque.

FSA Global Funding LTD (GF)

(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Total Bilan	380	230
Résultat Net	(2)	(7)

FSA Global Funding LTD (GF) a acheté des Guaranteed Investment Contracts (GICs), intragroupes avec DFP, entité détenue par Dexia citée ci-dessus, financés par des EMTN.

Compte tenu des montants limités, et de l'absence de risque de crédit, GF est considérée comme présentant un intérêt négligeable pour Dexia.

c. Intérêts dans les structures ad-hoc non consolidées

WISE 2006-1 PLC (WISE)

(en millions d'EUR)	31/12/2024	31/12/2025
Total Bilan	81	76
Résultat Net	0	0

WISE est une structure ad-hoc ayant émis des obligations structurées (CLN) qui protègent le risque de crédit d'un portefeuille de titres.

Le produit de l'émission de ces CLN a été placé auprès de Dexia. La consolidation de Wise aurait un impact non significatif de EUR 13 millions sur le bilan de Dexia (passifs).

SPV Project 2219 S.r.l.

Dans le cadre de la fermeture de ses activités en Italie, Dexia a cédé ses prêts accordés au secteur public local italien à un SPV de droit italien (SPV Project 2219 S.r.l.). Les contrats signés avec cette structure laissent à Dexia le contrôle effectif et le rendement du portefeuille de prêts.

Ce portefeuille, d'un montant de EUR 2,34 milliards au 31 décembre 2025, est intégralement financé par un titre du même montant souscrit par Dexia, classé en titre d'investissement, qui figure sur la ligne *Obligations et autres titres à revenu fixe* du bilan de Dexia.

Le SPV est une structure transparente : tout événement ayant un impact sur le portefeuille de prêts à l'actif du SPV est donc immédiatement reflété dans les comptes de Dexia.

7. Gestion des risques

7.1. Valeur de marché des instruments financiers

a. Valeur de marché des actifs financiers

L'ensemble des éléments ci-dessous est présenté hors intérêts courus.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024			Montant au 31/12/2025		
	Valeur comptable	Valeur de marché	Différence	Valeur comptable	Valeur de marché	Différence
2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	11 220	11 177	(43)	11 801	11 746	(55)
2.4. Opérations avec la clientèle	12 742	12 593	(149)	9 096	9 181	85
2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe	11 213	10 037	(1 176)	9 168	8 101	(1 067)
<i>a) Titres cotés</i>	4 357	3 481	(876)	3 338	2 455	(883)
– marché actif	1 171	1 097	(74)	734	618	(116)
– pas de marché actif	3 186	2 384	(802)	2 604	1 837	(767)
<i>b) Titres non cotés</i>	6 856	6 556	(300)	5 830	5 646	(184)

Dexia a pour politique financière de couvrir les risques de taux et de change : la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable ne représente pas les plus ou moins-values qui seraient réalisées en cas de cession.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024				Montant au 31/12/2025			
	Valeur Comptable	Valeur de marché			Valeur Comptable	Valeur de marché		
		Total	Titres de placement	Titres d'investissement		Total	Titres de placement	Titres d'investissement
2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	11 220	11 177	67	11 110	11 801	11 746	68	11 678
2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe	11 213	10 037	2 527	7 510	9 168	8 101	1 974	6 127

b. Valeur de marché des instruments dérivés

La valeur de marché des instruments dérivés est présentée dans l'annexe 4.7. Engagements sur instruments financiers à terme.

c. Principes et techniques de détermination de la valeur de marché

Principes de valorisation

La valeur de marché d'un instrument financier est définie comme étant le montant auquel cet instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction ordonnée entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. Les principes de valorisation utilisés et les hypothèses retenues au sein de Dexia assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers.

La valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Évaluer la valeur de marché d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être prises en compte dans la valorisation.

Techniques de valorisation

Les techniques de valorisation retenues par Dexia pour ses instruments financiers pour lesquels une valeur de marché est utilisée pour les besoins de comptabilisation dans son bilan ou de présentation en annexes dépendent de la détermination de l'existence ou non d'un marché actif basée sur des critères tels que le volume de transactions, la liquidité du marché, l'écart achat-vente...

Instruments financiers pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

S'il existe un marché actif, les cotations de marché disponibles pour des actifs ou passifs identiques sont utilisées pour évaluer leur valeur de marché. Ces prix sont en effet la meilleure estimation de la valeur de marché d'un instrument financier.

Instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable

Si un instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques d'évaluation sont utilisées, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts et les instruments de dette ou des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers. Dans ce cadre, Dexia s'appuie sur ses propres modèles de valorisation. Le choix de la technique d'évaluation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait sa valeur dans les conditions de marché actuelles. Les techniques d'évaluation utilisées par Dexia maximisent l'utilisation de données observables. Ces valorisations s'appuient sur des fournisseurs de données de marché externes indépendants et des approches quantitatives standards. Le département Market Risk établit un suivi régulier de la qualité des valorisations :

- les valorisations d'instruments dérivés sont confrontées à celles des contreparties, notamment via le collatéral, et analysées lors d'un comité mensuel ad hoc,
- les niveaux d'exécution des opérations sont utilisés pour s'assurer de la qualité des approches de valorisation,
- une revue régulière des approches de valorisation est faite et soumise à la validation du département Validation.

Les données que Dexia intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat de l'utilisation de prix ou de spreads directement observables sur des instruments similaires.

Valorisation des prêts et des titres

Comme mentionné ci-dessus, les titres et les prêts évoluant sur un marché non actif sont valorisés selon un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads de crédit. Pour les titres, le spread de crédit est estimé sur la base des données directement disponibles auprès de contributeurs externes ou, lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour un instrument, sur la base de la courbe de crédit de l'émetteur ajustée pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des titres considérés (maturité...) ou, à défaut, sur la base de spreads disponibles pour des instruments similaires sur le marché (secteur, notation, devise). Lorsque Dexia estime que les spécificités de certains titres rendent inexploitable les données disponibles auprès des contributeurs externes, ces titres sont évalués selon la même technique que celle employée pour les prêts.

Pour les prêts et les titres pour lesquels il n'existe aucune donnée exploitable auprès de contributeurs externes, les facteurs d'actualisation font appel aux taux d'intérêt calculés à partir des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ajustés de risques liés à la structure du prêt ou du titre (risque de liquidité ou de modèle) et de risques intrinsèques à l'emprunteur (risque de crédit) tels qu'estimés par Dexia selon ses propres hypothèses internes basées sur le marché primaire, sur des transactions récentes sur le marché secondaire ou sur d'éventuelles discussions avec des parties externes relatives aux différents plans de cession mis en œuvre dans le cadre de la résolution de Dexia.

La valorisation des titres et des prêts tient compte du risque de remboursement anticipé lié à ces actifs.

Valorisation des contrats dérivés

La valeur de marché des contrats dérivés tient compte des éléments suivants :

- un ajustement pour tenir compte du risque de défaut de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment (CVA)*) sur les dérivés non collatéralisés pour lesquels il existe un risque sur la valeur de marché du dérivé en date d'arrêt ainsi que sur les variations de valeur anticipées sur la durée de vie du dérivé. Sur la base de projections, les expositions positives anticipées sont utilisées pour le calcul de la CVA.

Pour l'estimation de la CVA sur les dérivés non collatéralisés, les paramètres de probabilité de défaut (PD) utilisés sont déterminés sur la base de données et de conventions de marché. Les paramètres de taux de perte en cas de défaut (LGD) sont basés sur des conventions de marché ou sur des statistiques internes qui prennent en compte des taux de recouvrement spécifiques observés.

- un ajustement pour tenir compte des coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés (*Funding Valuation Adjustment (FVA)*). Ces dérivés non collatéralisés n'étant pas assujettis à des appels de marge, Dexia bénéficie d'une économie de financement ou en supporte le coût suivant le sens de sa position nette au bilan, correspondant aux valeurs de marché de ces instruments dérivés. Le niveau de coût de financement utilisé dans la détermination de la FVA reflète le financement de l'exposition des dérivés non collatéralisés à des taux différents de ceux au jour le jour (*Risk Free Rate* ou RFR).

- les frais de gestion et la réserve *Bid/Ask* pour tenir compte de l'écart entre les prix acheteurs (*Bid*) et les prix vendeurs (*Ask*), la valeur de marché étant basée sur des données de marché cotées au prix moyen (*Mid*). Le calcul de cet écart est principalement basé sur une approche par sensibilité et pour certains dérivés plus complexes sur un historique de prix de sortie constatés. Des charges fixes futures se rapportant à la gestion des contrats dérivés sont également susceptibles d'être prises en compte.

- suivant les hypothèses que les participants de marché prendraient en considération pour évaluer la valeur de marché d'instruments financiers, Dexia utilise une courbe de taux sans risque au jour le jour (RFR) ou une courbe de taux RFR ajustée pour tenir compte des conditions de la rémunération du collatéral comme courbes d'actualisation des dérivés.

En raison de la complexité de certaines techniques de valorisation, des corrections destinées à couvrir les incertitudes de valorisation ont également été mises en place. Ces corrections s'appuient sur une technique de valorisation alternative, lorsque cela est possible, ou utilisent des paramètres de valorisation conservateurs dans le cas d'utilisation de données non observables.

Dexia continue à faire évoluer ses modèles en fonction de l'évolution des pratiques de marché.

7.2. Risque de crédit

(Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

L'exposition au risque de crédit de Dexia est exprimée en exposition en cas de défaut (*Exposure at Default – EAD*).

Les sections ci-dessous présentent la définition de l'EAD pour Dexia ainsi que la répartition des EAD par zone géographique, type de contrepartie et notation.

La gestion du risque de crédit est quant à elle exposée de façon détaillée dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion de ce rapport annuel.

a. Définition de l'EAD

L'EAD est définie comme la perte maximale brute qui peut être encourue sur le capital, au moment du défaut, en cas de défaut d'une contrepartie sans recouvrement des flux de trésorerie contractuels (perte de 100 %).

Jusqu'au 31 décembre 2023, cette EAD était définie dans le cadre de la réglementation bancaire (CRR) et comptable (IFRS), en particulier pour le calcul des actifs pondérés des risques et des exigences en matière de capital réglementaire. À la suite du retrait de sa licence bancaire, Dexia a défini de nouvelles mesures d'exposition en fonction de son nouveau statut, cadre comptable et cadre de suivi des risques. Cependant, certains éléments de l'EAD sont similaires à la définition précédente (réglementaire)⁽¹⁾.

Les mesures de l'EAD sont systématiquement rapportées à la contrepartie initiale (c'est-à-dire sans tenir compte de l'existence d'un garant potentiel). Cela signifie qu'il n'y a pas d'effet de substitution.

Prêts et obligations

L'EAD comprend l'exposition sur l'actif lui-même, ainsi que l'exposition qui peut exister dans le cas d'une relation de couverture (micro ou macro-couverture), la défaillance de l'actif pouvant avoir un impact sur le compte de résultat via

(1) Telle qu'appliquée au 31/12/2023

le dérivé de couverture en cas de reclassement ou de dénouement du *swap*. L'EAD ne prend pas en compte les montants de provisions pour perte de crédit.

Engagement hors bilan (hors instruments dérivés)

La valeur d'exposition au risque (EAD) d'un élément hors bilan tel qu'une facilité de crédit ou une garantie est la valeur nominale de l'engagement, multipliée par un facteur de conversion de crédit (CCF). Les facteurs CCF appliqués sont les facteurs réglementaires au 31 décembre 2023.

Instruments dérivés

Bien que Dexia ne soit plus soumis à la réglementation bancaire, Dexia a choisi de maintenir la méthode SA-CCR⁽¹⁾ telle qu'appliquée au 31 décembre 2023.

b. Répartition des EAD

Répartition par zone géographique

(en millions d'EUR)	EAD au 31/12/2024	EAD au 31/12/2025
Italie	11 992	11 042
Royaume-Uni	9 587	7 540
France	6 614	4 695
États-Unis	3 339	3 168
Belgique	1 975	1 927
Portugal	1 988	1 848
Espagne	1 754	1 333
Japon	1 776	1 318
Australie	1 063	749
Allemagne	518	717
Irlande	557	706
Autres	757	650
TOTAL	41 920	35 695

Répartition par type de contrepartie

(en millions d'EUR)	EAD au 31/12/2024	EAD au 31/12/2025
Souverains	13 188	12 440
Secteur public local	13 967	10 581
Etablissements financiers	6 524	5 832
Entreprises	3 068	3 493
Financements de projets	3 753	3 007
ABS/MBS	1 110	35
Autres	311	305
TOTAL	41 920	35 695

Répartition par notation

(en millions d'EUR)	EAD au 31/12/2024	EAD au 31/12/2025
AAA	4 851	95
AA	1 559	3 560
A	9 468	10 351
BBB	21 732	18 405
Non investment grade	3 368	2 341
D	730	740
Pas de notation	213	201
TOTAL	41 920	35 695

(1) Telle qu'introduite par la réglementation EU 2019/876 amendant la réglementation EU 575/2013 (articles 274 à 280)

c. Règles relatives à la dépréciation et au provisionnement des encours pour risque de crédit

Dépréciations pour risque de crédit

Les principes normatifs relatifs au traitement comptable du risque de crédit sont présentés dans la note 1.4 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels » (voir « Créances sur la clientèle »).

Les pertes provisionnelles correspondant aux dépréciations pour tenir compte du risque de crédit des instruments financiers classés en encours douteux et douteux compromis sont déterminées en fonction des caractéristiques individuelles de l'exposition, principalement en appliquant des modèles de flux de trésorerie, par comparaison de la structure financière de contreparties similaires, par analyse de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou encore en prenant en compte la valeur de la garantie. Dans certains cas particuliers, aucune dépréciation n'est attribuée, notamment lorsque la valeur de la garantie excède la valeur de l'instrument financier.

Provisions pour risques de crédit sur une base collective

Les principes normatifs relatifs au traitement comptable des provisions non individualisées (provisions collectives) sont présentés dans la note 1.4 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels » (voir « Provisions au passif du bilan »).

Périmètre des provisions collectives

Des provisions collectives sont allouées sur un sous périmètre du portefeuille de crédit, appelé *Backstop*, constitué :

- (i) des contreparties classées sous surveillance (*Watch List*), et qui présentent des indications de dégradation à court et moyen terme et dont les encours ne sont pas classés en encours douteux et douteux compromis,
- (ii) des secteurs économiques définis comme « sensibles », ie. présentant des indications de risque de crédit élevé.

Ce principe est applicable autant pour les prêts que pour les titres.

Les expositions qui doivent faire l'objet d'un suivi spécifique en raison de leur situation de risque de crédit sont identifiées et catégorisées selon la gravité de leur état de risque lors d'un comité « *Quarterly Review and Watch List* » (QRWL) qui se tient sur une base trimestrielle. Cette identification repose soit sur :

- Des critères automatiques qui impliquent une inscription systématique en QRWL (caractère élevé de risque de crédit avéré, notation, difficultés financières) ;
- Des critères basés sur l'avis d'experts pouvant impliquer une inscription en QRWL selon leur importance et leur impact sur le risque de crédit de la contrepartie.

Ensuite, sur la base de l'analyse et des recommandations du comité QRWL, les instances de gouvernance de Dexia valident le périmètre des dossiers en *Watch List* les plus dégradés qui entrent dès lors dans le *Backstop*.

Les secteurs sensibles à transférer vers le *Backstop* sont identifiés sur la base de l'analyse réalisée par les analystes experts crédit. Cette analyse sectorielle, préparée a minima sur une base annuelle ou à une fréquence plus courte si cela se justifie, est validée par les organes de gouvernance de Dexia.

Les expositions classées en *Backstop* font l'objet d'un provisionnement collectif à maturité.

Mesure des pertes prévisionnelles au titre du risque de crédit pour les instruments financiers classés *Backstop*

Dexia détermine un montant de pertes prévisionnelles au titre du risque de crédit qui représente la différence entre les flux de trésorerie qui lui sont dus conformément aux termes contractuels d'un instrument financier et les flux de trésorerie attendus.

Ce montant est déterminé à partir d'un certain nombre de principes de mise en œuvre :

Forward Looking : la détermination des pertes prévisionnelles au titre du risque de crédit est basée sur les caractéristiques du portefeuille : montant d'exposition au défaut (*EAD – Exposure at Default*) et notation des contreparties, auxquelles sont associés des paramètres de risque : probabilités de défaut (PD), taux de perte en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*), et probabilités de migration des notations. Ces éléments sont complétés par des éléments prospectifs grâce à la prise en compte d'un effet PiT (*Point in Time*) appliqué sur la PD associée à la notation, permettant d'obtenir une vision *Forward Looking* de l'évolution du portefeuille tenant compte des conditions macro-économiques anticipées sur un horizon de 3 ans.

Dexia a développé des modèles de notation internes basés sur la segmentation des secteurs ainsi que sur une modélisation de probabilités de défaut, de probabilités de migration des notations et des taux de pertes en cas de défaut, construits sur un horizon pluriannuel à partir des données historiques, représentant ainsi des paramètres au travers du cycle (*TTC Through The Cycle*). La modélisation des paramètres PD et LGD en vision PiT (*Point in Time*) est construite statistiquement afin de prendre en compte le lien entre les variables caractéristiques de la situation macroéconomique et les paramètres de risque, sur la base de leurs interdépendances historiques. Les variables macroéconomiques les plus pertinentes utilisées sont le taux de chômage, l'inflation, la croissance du PIB, ainsi

que des indicateurs de rendement et d'intérêts. Une telle approche permet d'effectuer des projections sur la PD, les migrations de notation et la LGD compte tenu de la conjoncture économique.

Le caractère *Point in Time* des probabilités de migration des notations, de la probabilité de défaut et du taux de pertes en cas de défaut est régulièrement contrôlé, a posteriori, par rapport aux données historiques selon la politique de *backtesting* interne de Dexia. Les résultats de ces backtests sont soumis au département Validation interne et présentés aux instances de gouvernance du groupe.

Scénario : le scénario macroéconomique de base se fonde sur des prévisions à un horizon de trois ans et est basé sur un certain nombre de données macroéconomiques et financières obtenues auprès des institutions internationales. Pour la préparation des états financiers annuels au 31 décembre 2025, Dexia a retenu le scénario de base correspondant au scénario central publié par la BCE en décembre 2025 ou par les banques nationales lorsque disponibles.

Cure rate : la probabilité qu'une contrepartie revienne d'une situation de défaut à une situation saine, c'est à dire représentant une situation où le risque de crédit sur la contrepartie serait définitivement levé et les paiements reprendraient de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, est prise en compte dans les estimations des paramètres de risque.

Credit risk mitigants (ou techniques de réduction du risque de crédit) : la détérioration du risque de crédit est mesurée par l'évolution du taux de défaut de l'emprunteur. Les garants alloués contractuellement à l'exposition (tels que par exemple les rehausseurs de crédit) sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit prévisionnelles, en appliquant la probabilité de double défaillance de l'emprunteur et du garant.

Actualisation : les pertes prévisionnelles au titre du risque de crédit établies par pondération probabiliste sont actualisées à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif.

7.3. Risque de liquidité

a. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	11 220	11 801	9	102	2 987	8 703
2.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 823	1 635	1 626	0	0	9
A. À vue	1 814	1 626	1 626	0	0	0
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	9	9	0	0	0	9
2.4. Opérations avec la clientèle	12 742	9 096	4 588	481	142	3 885
2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe	11 213	9 168	0	8	318	8 842
TOTAL	36 998	31 700	6 223	591	3 447	21 439
3.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	179	27	0	0	0	27
A. À vue	2	0	0	0	0	0
B. Autres dettes à terme ou à préavis	177	27	0	0	0	27
3.2. Opérations avec la clientèle	2 882	6 375	5 743	69	0	563
A. À vue	77	5 812	5 743	69	0	0
B. À terme ou à préavis	2 805	563	0	0	0	563
3.3. Dettes représentées par un titre	34 757	24 698	5 429	5 862	13 385	22
A. Titres de créances négociables (TCN)	34 757	24 698	5 429	5 862	13 385	22
B. Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	37 818	31 100	11 172	5 931	13 385	611

b. Gestion de la liquidité

Une information détaillée sur la gestion de la liquidité est fournie dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion de ce rapport annuel.

7.4. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

Le risque de taux d'intérêt et les autres risques de marché font l'objet d'une description détaillée dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion de ce rapport annuel.

7.5. Risque de change

Les actifs et passifs en devises (EUR/GBP/USD/Autres) sont présentés dans les annexes :

2.11. Ventilation de l'actif par devise.

3.8. Ventilation du passif par devise.

La gestion du risque de change est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion de ce rapport annuel.

7.6. Gestion du risque opérationnel pendant la période de résolution

Depuis quelques années, Dexia poursuit une politique d'externalisation de certaines activités. Ainsi, en 2017, Dexia a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) et des *back-offices* à un prestataire de services externe. En 2022, Dexia a signé un contrat avec Arkéa Banking Services pour le traitement *back-office* de ses crédits, dont la mise en service est intervenue le 1^{er} novembre 2023. En février 2024, Dexia a également signé un accord avec Mount Street prévoyant la reprise d'une équipe de huit experts en gestion obligataire ainsi que la gestion du portefeuille obligataire de Dexia.

Dexia a poursuivi l'adaptation de sa structure et de ses processus opérationnels à son mandat de résolution ordonnée, se traduisant par de nouveaux projets d'externalisation, qui seront mis en œuvre au 2^e semestre 2026. Ainsi, fin décembre 2023, Dexia a signé un contrat de services avec BlackRock, prévoyant l'utilisation de l'application Aladdin pour les activités de front office marché ainsi que l'externalisation de la production des indicateurs de risque de marché, la gestion de ses back et middle offices marché et d'une partie de la comptabilité. En mai 2024, Dexia a signé un contrat de services avec EY portant sur l'externalisation de certaines activités, en particulier la production des reportings comptables et fiscaux, la production des indicateurs de risque de crédit et de certains reportings ainsi que la production et le suivi des indicateurs de risque opérationnel, de contrôle permanent et de continuité des activités.

Dans le cadre de ces externalisations, Dexia conserve en interne les activités stratégiques de pilotage, de contrôle et de prise de décision. Ces projets peuvent représenter une source de risque opérationnel accru pendant les phases de mise en œuvre. Ils doivent néanmoins, à terme, permettre d'assurer la continuité opérationnelle de Dexia et de limiter les risques opérationnels associés aux systèmes, aux processus et aux personnes, compte tenu de la résolution ordonnée de Dexia. Un suivi des risques opérationnels d'exécution des grands projets de transformation est réalisé sur une base mensuelle et permet d'assurer que des actions de correction sont mises en œuvre pour réduire les risques les plus importants.

Par ailleurs, la phase de résolution est, par nature, propice au développement de risques opérationnels, notamment du fait d'éléments tels que le départ de personnes-clés, une éventuelle démotivation des collaborateurs ou la modification de certains processus opérationnels. Afin prévenir ce risque, un outil de suivi a été mis en place par la filière Continuité d'activité et sécurité des systèmes d'information, Risque opérationnel et Contrôle permanent (CRC) en lien avec la direction des Ressources humaines.

Une information complète sur le risque opérationnel est fournie dans le chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion de ce rapport annuel.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Dexia,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dexia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

– la note 1.4.b « Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels » qui expose les incidences liées au changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

– L'application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire pour l'établissement des comptes annuels de Dexia, tel qu'exposé dans la note 1.4.a. « Normes comptables utilisées par Dexia » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la note 1.4 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels – Continuité d'exploitation », les comptes annuels de Dexia ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation, dans le contexte particulier de résolution ordonné validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les éléments retenus par votre conseil d'administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation, et à examiner les informations données dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation.

Risque de crédit et évaluation des dépréciations

Votre société, comme indiqué en notes 1.4, 2.4, 5.6 et 7.2 de l'annexe aux comptes annuels, constate des dépréciations spécifiques sur la base d'une estimation individuelle du risque de non-recouvrement et constitue, en complément, des provisions collectives sur un sous-périmètre de crédits (« Backstop ») regroupant les contreparties sous surveillance (Watchlist) non encore classées en douteux ainsi que certains secteurs économiques jugés sensibles.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle des processus relatifs au traitement des crédits et, sur la base d'une sélection, apprécié les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées, la pertinence

des méthodologies appliquées (notamment les regroupements d'expositions retenus) ainsi que l'évaluation réalisée par Dexia du contexte géopolitique et économique pour le classement des actifs.

Valorisation des instruments financiers

Comme mentionné en notes 1.4.c, 2.2, 2.5, 4.7, 5.4 et 7.1, dans le cadre de ses activités de marché, Dexia détient des instruments financiers évalués à la valeur de marché à partir de modèles de valorisation pouvant intégrer des données non observables. Selon la nature et la complexité des instruments, cette valeur de marché repose sur des prix cotés, sur des modèles utilisant des données majoritairement observables ou, au contraire, non observables, éventuellement ajustés pour certains risques spécifiques, ces méthodes de valorisation impliquant une part importante de jugement dans le choix des modèles et des données retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation de la pertinence des contrôles clés mis en place par Dexia sur les processus de valorisation des instruments financiers en valeur de marché, et sur la base d'une sélection, analysé les réserves et ajustements significatifs, procédé à des revalorisations indépendantes d'instruments financiers, et examiné les principaux écarts de collatéral calculés par Dexia avec ses contreparties dérivées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS

Laurence KARAGULIAN

DELOITTE & ASSOCIÉS

Julien Koscielny

2025

2025

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

Dexia

Informations complémentaires

Attestation de la personne responsable

Je soussigné, Pierre Crevits, directeur général de Dexia,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Défense, le 29 avril 2026

Pierre Crevits
Directeur général
Dexia

Données générales

Dénomination

Dexia est la dénomination sociale de la société, telle que figurant dans ses statuts.

Siège social et numéro d'enregistrement

Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) – Tour CBX La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets (téléphone : +33 1 58 58 77 77), depuis le 1er mars 2007.

Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).

Forme juridique, constitution, durée

Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés commerciales, notamment les articles L 210-1 et suivants du Code du Commerce. Les dispositions de l'ordonnance 2014-948 du 20 août 2014, ratifiée et modifiée par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, sont applicables à cette société.

Elle a été constituée à Paris (France), le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.

Objet social

En tant qu'entité non-financière, la société a pour objet, à titre de mission permanente, la résolution ordonnée de ses activités, en gérant en extinction ses activités et en refinançant de manière optimale son bilan, dans une optique de réduction graduelle des risques et dans un cadre normé tel que défini dans les statuts, conformément au plan de résolution ordonnée validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012.

À ce titre, la société peut poursuivre, en France et à l'étranger, l'accomplissement de toutes opérations financières, commerciales ou civiles, mobilières, immobilières, en ce compris la cession, le transfert, la novation, l'acquisition, la gestion, la négociation, et la location d'actifs ou de passifs, et plus généralement de tous éléments mobiliers et immobiliers, instruments financiers, titres, prêts, dette obligataire, opérations financières, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social et à sa résolution ordonnée, ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation et à contribuer à une gestion optimale des risques.

À cet effet, elle peut notamment :

- créer ou dissoudre des filiales ou des succursales,
- détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social.

Lieux où peuvent être consultés les documents destinés au public

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social.

Le rapport annuel 2025 de Dexia est une publication de la direction de la Communication.

Ce document est également disponible en anglais.

*Dans un souci de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts opérationnels, Dexia a décidé de ne plus imprimer son rapport annuel.
Il peut être téléchargé sur le site internet : www.dexia.com.*

Dexia

1, passerelle des Reflets
Tour CBX – La Défense 2
92913 La Défense Cedex
Tél. 01 58 58 77 77
Fax : 01 58 58 70 00
www.dexia.com

Société anonyme au capital de 279 213 332 euros
RCS Nanterre 351 804 042
TVA : FR 49 351 804 042

CONTACTS

Service presse

E-mail : pressdexia@dexia.com
Tél. : + 33 1 58 58 58 49

Investor Relations

E-mail : investor.relations@dexia.com
Tél. : + 33 1 58 58 58 49

Site Internet

www.dexia.com

